

MANUAL DE FRANCÊS DIPLOMÁTICO

Livros Grátis

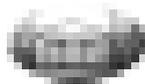
<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.



Presidente Jeronimo Moscardo

CENTRO DE HISTÓRIA E DOCUMENTAÇÃO DIPLOMÁTICA



Diretor Álvaro da Costa Franco



Diretor Carlos Henrique Cardim

A **Fundação Alexandre Gusmão (Funag)**, instituída em 1971, é uma fundação pública vinculada ao Ministério das Relações Exteriores e tem a finalidade de levar à sociedade civil informações sobre a realidade internacional e sobre aspectos da pauta diplomática brasileira.

Sua missão é promover a sensibilização da opinião pública nacional para os temas de relações internacionais e para a política externa brasileira.

A **Funag** tem dois órgãos específicos singulares:

Instituto de Pesquisas de Relações Internacionais (IPRI) – tem por objetivo desenvolver e divulgar estudos e pesquisas sobre as relações internacionais. Com esse propósito:

- promove a coleta e a sistematização de documentos relativos ao seu campo de atuação;
- fomenta o intercâmbio científico com instituições congêneres nacionais, estrangeiras e internacionais, e
- realiza e promove conferências, seminários e congressos na área de relações internacionais.

Centro de História e Documentação Diplomática (CHDD) – cabem-lhe estudos e pesquisas sobre a história das relações internacionais e diplomática do Brasil. Cumpre esse objetivo por meio de:

- criação, difusão de instrumentos de pesquisa;
- edição de livros sobre história diplomática do Brasil;
- pesquisas, exposições e seminários sobre o mesmo tema;
- publicação do periódico *Cadernos do CHDD*.

Ministério das Relações Exteriores
Esplanada dos Ministérios, Bloco H
Anexo II, Térreo, Sala 1
70170-900 - Brasília-DF
Telefones: (61) 3411-6033/6034
Fax: (61) 3411-9125
Site: www.funag.gov.br

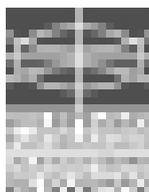
Instituto de Pesquisas de Relações Internacionais (IPRI)
Esplanada dos Ministérios, Bloco H
Anexo II, Térreo, Sala 22
70170-900 - Brasília-DF
Telefones: (61) 3411-6800/9115
Fax: (61) 3411-9588
E-mail: ipri@mre.gov.br

Centro de História e Documentação Diplomática (CHDD)
Palácio Itamaraty
Avenida Marechal Floriano, 196
Centro – 20080-002 Rio de Janeiro – RJ
Telefax: (21) 2233-2318/2079
E-mail: chdd.funag@veloxmail.com.br

IRBr
PROGRAMA DE FORMAÇÃO E APERFEIÇOAMENTO
Primeira Fase (PROFA - I)

MANUAL DE FRANCÊS DIPLOMÁTICO

Janine-Monique Bustani



2ª Edição - Nova Tiragem
2007

B982

Bustani, Janine-Monique
Manual de Francês Diplomático / Janine-Monique Bustani. – 2ª. ed.
– Brasília: FUNAG, 2002.
194p. ; 29,7 cm.
Programa de Formação e Aperfeiçoamento do IEBr, primeira Fase
(PROFA - I)

1. Diplomacia – Linguagem 2. Língua Francesa – manuais.
I. Fundação Alexandre de Gusmão. II. Instituto Rio Branco.
III. Título

CDU.341.76

Fundação Alexandre de Gusmão - FUNAG
Ministério das Relações Exteriores
Esplanada dos Ministérios, Bloco H
Anexo II, Térreo
70170-900 - Brasília - DF
Telefones: (0 XX 61) 3411-6033/6034/6847/6857
Fax: (0 XX 61) 3411-9125
www.funag.gov.br
e-mail: publicacoes@funag.gov.br

Palácio Itamaraty
Avenida Marechal Floriano, 196
Centro – 20080-005 Rio de Janeiro – RJ
Telefax: (0 XX 21) 2233-2318/2079

Depósito Legal na Fundação Biblioteca Nacional
conforme Decreto nº 1.825, de 20.12.1907

APRESENTAÇÃO

A Fundação Alexandre Gusmão (Funag) oferece aos candidatos ao Concurso de Admissão à Carreira de Diplomata, do Instituto Rio Branco (IRBr), do Ministério das Relações Exteriores, a série de *Manuais do Candidato*, com nove volumes: Português, Questões Internacionais Contemporâneas, História do Brasil, História Geral Contemporânea, Geografia, Direito, Economia, Inglês e Francês¹.

Os *Manuais do Candidato* constituem marco de referência conceitual, analítica e bibliográfica das matérias indicadas. O Concurso de Admissão, por ser de âmbito nacional, pode, em alguns centros de inscrição, encontrar candidatos com dificuldade de acesso à bibliografia credenciada ou a professores especializados. Dada a sua condição de guias, os *Manuais* não devem ser encarados como apostilas que por si só habilitem o candidato à aprovação.

A Funag convidou representantes do meio acadêmico com reconhecido saber para elaborarem os *Manuais do Candidato*. As opiniões expressas nos textos são de responsabilidade exclusiva de seus autores.

¹ o IRBr considera importante ao Concurso de Admissão que os candidatos não descuidem do aperfeiçoamento no idioma francês, uma vez que (a) será exigida proficiência de alto nível em francês no processo de formação de diplomatas e (b) parte da bibliografia do Programa de Formação e Aperfeiçoamento -Primeira Fase (PROFA I) é constituída de textos em francês.

FUNAG

A Fundação Alexandre de Gusmão (FUNAG), instituída em 1971, é uma fundação pública vinculada ao Ministério das Relações Exteriores, cuja finalidade é levar à sociedade civil informações sobre a realidade internacional e aspectos da pauta diplomática brasileira.

Com a missão de promover a sensibilização da opinião pública nacional para os temas de relações internacionais e para a política externa brasileira, a Fundação Alexandre de Gusmão (FUNAG) promove atividades de natureza cultural e acadêmica que visem à divulgação e ampliação do debate acerca das relações internacionais contemporâneas e dos desafios da inserção do Brasil no contexto mundial.

Fomentando a realização de estudos e pesquisas, organizando foros de discussão e reflexão, promovendo exposições, mantendo um programa editorial voltado para a divulgação dos problemas atinentes às relações internacionais e à política externa brasileira, velando pela conservação e difusão do acervo histórico diplomático do Brasil, a Fundação Alexandre de Gusmão (FUNAG) coloca-se em contato direto com os diferentes setores da sociedade, atendendo ao compromisso com a democracia e com a transparência que orienta a ação do Itamaraty.

E-mail: *publicacoes@funag.gov.br*

TABLE DE MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| CHAPITRE 1: LE FRANÇAIS DIPLOMATIQUE | 1 |
| 1.LA CORRESPONDANCE | 11 |
| 1.1 Les abréviations | 11 |
| 1.2 Les règles de la correspondance diplomatique | 11 |
| 1.3 La correspondance entre les ministères des affaires étrangères et les missions diplomatiques | 12 |
| 1.4 Des Engagements Internationaux | 14 |
| 1.5 Le style de la correspondance diplomatique | 15 |
| 2. LE VOCABULAIRE: EXPRESSIONS ET LOCUTIONS COURANTES DANS LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE | 17 |
| 2.1 Bien | 17 |
| 2.2 Locutions verbales introductives | 18 |
| 2.3 Locutions verbales d'exposition | 18 |
| 2.4 Locutions verbales de conclusion | 26 |
| 2.5 Adverbes et locutions adverbiales, conjonctives et prépositives | 28 |
| 2.6 Adjectives et épithètes | 32 |
| 3.TERMINOLOGIE DE LA DIPLOMATIE MULTILATÉRALE | 33 |
| 4. LES ÉTATS – ADJECTIFS CORRESPONDANTS | 47 |
| CHAPITRE 2 | 53 |
| 1. LA FRANCOPHONIE | 55 |
| 1.1 Naissance de la Francophonie | 55 |
| 1.2 Les Francophones dans leur diversité | 56 |
| 1.3 Liste des participants au(x) Sommet(s) | 56 |
| 1.4 Le Conseil Permanent de la Francophonie | 57 |
| 2. “BABEL À BRUXELLES” | 60 |
| 2.1 Conférence de presse du Ministre des Affaires Étrangères français M. Juppé et du Ministre Délégué aux Affaires Européennes, M. Alain Lamassoure, accordée aux correspondants de la presse étrangère accrédités auprès de l'Union Européenne | 64 |

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE 3 | 67 |
| 1. A PROPOS DU DÉCÈS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT | |
| FRANÇOIS MITTERRAND | 69 |
| 1.1 “Respect pour l’homme d’état et admiration pour l’homme privé” | 69 |
| 1.2 “Lettres à Tonton” | 70 |
| 2. DISCOURS | 71 |
| 2.1 Discours du Président de la République Française, M. Jacques Chirac, devant le congrès des États-Unis d’Amérique | 71 |
| 2.2 Communiqué conjoint franco-brésilien | 77 |
| 3. LE BRÉSIL | 78 |
| 3.1 Discours d’investiture du President Fernando Henrique Cardoso | 78 |
| 3.2 Présentation du Ministre des Relations Extérieures, Ambassadeur Luiz Felipe Lampreia, devant la Commission des Relations Extérieures de la Chambre des Deputes | 86 |
| 3.3 Déclaration de Paix de l’Itamaraty entre l’Équateur et le Pérou sous l’égide des pays garants du protocole de Rio | 97 |
| 4. L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES | 99 |
| 4.1 Discours du Président Fernando Henrique Cardoso | 99 |
| 4.2 Discours de S.E.M. Hervé de Charette, Ministre des Affaires Étrangères de la France | 101 |
| 4.3 Les Fondements de la Paix: Développement, Action Humanitaire et Droits de L’Homme (extraits) | 109 |
| 4.4 Activités de développement à l’échelle mondiale | 111 |
| 4.5 Article du Secrétaire Général Boutros Boutros-Ghali sur la situation des conflits, notamment en Afrique | 112 |
| 4.6 Palestine | 115 |
| 4.7 Tchétchénie | 117 |
| 4.8 Lettre du Président du Comité des Droits de L’Homme | 118 |
| 4.9 Environnement et Développement | 119 |
| 4.10 Diplomatie et Droit International de l’Environnement | 122 |
| 4.11 Élargissement de la Diplomatie Préventive et Règlement des Différends | 130 |
| 5. LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE | 133 |
| 5.1 Le Droit de la Mer | 136 |

Chapitre 1

LE FRANÇAIS DIPLOMATIQUE

Les formules françaises de correspondance diplomatique peuvent être considérées comme un modèle en matière d'étiquette. On trouvera ci-dessous quelques règles générales de la correspondance officielle suivies en France.

Le style diplomatique, qui varie nécessairement suivant la langue et les traditions des divers pays, est néanmoins soumis à certaines règles générales déterminées par les usages internationaux et les convenances. Le protocole de chancellerie, qui a pour objet de manifester aux destinataires des correspondances les marques de distinctions auxquelles ils ont droit, tout en respectant le rapport de rang entre l'expéditeur et le destinataire, est établi de façon à placer les relations entre les États et leurs représentants sur la base de l'égalité, du respect et de la considération réciproques. Il est du devoir des agents d'apporter la plus grande attention à l'observation de ces règles qui donnent à ces rapports la dignité et la correction indispensables. C'est une des matières dans lesquelles on peut dire que la forme a souvent autant d'importance que le fond.

1 - LA CORRESPONDANCE

On appelle **correspondance officielle** les documents écrits échangés entre services administratifs, traitant d'affaires de leur compétence, et dans lesquelles l'autorité qui intervient le fait en fonction des pouvoirs qui lui sont conférés par l'administration qui l'emploie.

On appelle **correspondance personnelle** les lettres échangées entre personnes déterminées, qu'elles traitent ou non d'affaires administratives.

On appelle correspondance privée toutes les lettres traitant de matières non officielles.

1.1 - ABRÉVIATIONS

1) L'abréviation du titre de courtoisie ("S.M." pour "Sa Majesté", "S. Exc." pour "Son Excellence", "M." pour "Monsieur", "Mme." Pour "Madame", etc.) n'est admise qu'à la double condition:

- que le nom ou le titre de la personne ainsi qualifiée suive immédiatement;
- que cette personne ne soit pas la destinataire de la missive.

Quand cette double condition est réalisée, l'abréviation est de rigueur.

Veillez faire observer à Son Excellence que...

Veillez faire observer à S. Exc. l'Ambassadeur que...

2) Les appellations de “Votre Majesté”, “Votre Altesse”, “Votre Altesse Sérénissime”, “Votre Excellence”, “Prince” et “Princesse”, “Madame” et “Mademoiselle”, les titres nobiliaires, les grades civils et militaires, les mots de “Gouvernement”, “Département”, “Administration”, etc., **ne comportent jamais d’abréviation.**

1.2 – RÈGLES DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

Dès règles, qui diffèrent d’un pays à l’autre, recommandent les formes de la correspondance officielle échangée entre les missions diplomatiques et les autorités nationales ainsi que pour la correspondance entre les diplomates et les autorités étrangères.

Il appartient au chef de chaque mission diplomatique de déterminer les règles auxquelles seront soumis la forme et le protocole de la correspondance échangée entre sa mission et les autorités du pays où il exerce ses fonctions, en se guidant sur le protocole et les usages locaux. En général, il est répondu à une correspondance dans la forme utilisée par le correspondant.

1.3 – CORRESPONDANCE ENTRE LES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LES MISSIONS DIPLOMATIQUES

Le terme général de *note* couvre traditionnellement toutes les correspondances échangées avec les missions diplomatiques. Les notes peuvent être en forme personnelle ou impersonnelle.

On constate que, dans la même capitale, les missions diplomatiques font souvent usage de pratiques différentes. Tel chef de mission signe tous les documents émanant de son poste (notes, notes verbales, aide-mémoire) et y appose son sceau. Tel autre les paraphe seulement. L’apposition de sceau n’est, d’autre part, pas généralisée.

Sous ces réserves, les règles ci-après sont à peu près généralement observées:

- **La note officielle** est rédigée à la troisième personne, ce qui la fait paraître plus sèche et froide qu’une lettre.

Elle commence par une formule de politesse:

L’Ambassade du Brésil présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères et a l’honneur de ...

Elle se termine toujours par une formule de courtoisie comme celle-ci:

L’Ambassade saisit cette occasion pour adresser au Ministère les assurances de sa plus haute considération.

- **La note** est expédiée sur grand papier à en-tête imprimé. Elle ne comporte ni sommaire, ni formule d'appel; une formule de réclame est nécessaire. Le recto de la première page doit contenir dix lignes au plus. La note est signée ou paraphée. La date est inscrite à la ligne suivant le dernier mot du texte. Placer la date à la fin de la note est considéré comme une marque particulière de considération. Le sceau du poste est apposé.

Selon la circonstance on fait usage de certains types de notes.

a) **La note collective** est adressée à un gouvernement par les représentants de plusieurs États qui doivent lui présenter en commun des observations. C'est une forme particulièrement solennelle de communication. Elle peut être établie en un seul exemplaire qui porte la signature de tous les chefs de mission; dans ce cas elle est remise au cours d'une audience à laquelle ils assistent tous. Elle peut aussi – tout en étant rédigée en termes identiques – être envoyée séparément, mais simultanément, par chacun des chefs de mission.

b) **La note identique est moins solennelle.** Chaque mission envoie sa note; le fond du document est toujours identique, mais la forme peut varier. Les notes ne sont pas présentées simultanément.

c) **Le memorandum** est une note destinée au Chef de l'État. Elle comporte la formule: "le soussigné à l'ordre de..."

d) **Le manifeste** est une note qui a pour objet d'être diffusée.

e) **Un ultimatum** énonce les exigences qu'un gouvernement est décidé à faire prévaloir par la force. C'est généralement le prélude d'une guerre.

f) **La note verbale** est destinée à éclaircir des points de détail ou à résumer une conversation importante dont il importe de fixer les détails. Elle est présentée comme la note ordinaire. Le titre de "note verbale" figure en tête. Elle est paraphée et porte le sceau du poste.

g) **La note pro-memoria, ou aide mémoire,** a pour objet d'expliquer ou de justifier la conduite du gouvernement ou l'agent. Elle est expédiée sur papier à en-tête imprimé. Elle est remise de la main à la main au cours d'un entretien. Du fait qu'elle n'est pas appelée à circuler sous enveloppe, elle ne comporte ni sommaire, ni formule d'appel, ni formule de réclame, ni formule de courtoisie. La date est inscrite à la ligne qui suit le dernier mot de texte. Elle n'est pas signée et ne porte pas le sceau du poste.

Les lettres officielles ont un caractère plus personnel que les notes. Elles comportent notamment une formule d'appel et une formule de courtoisie. Elles sont expédiées sur papier avec en-tête imprimé.

Le recto de la première page doit contenir trois lignes de texte, au moins, et cinq au plus. Lorsque la lettre se termine au haut d'une page, deux lignes de texte au moins précèdent la formule de courtoisie, qui doit se trouver tout entière sur la même page. Elles peuvent être signées, suivant les besoins du service, par le chef de mission ou par celui de ses collaborateurs chargé de suivre l'affaire.

Les lettres personnelles sont utilisées pour marquer, auprès d'une autorité déterminée, une insistance particulière en vue de signaler l'intérêt spécial porté à une affaire.

Langues: Les lettres officielles et les notes sont rédigées dans la langue de l'expéditeur. Si, toutefois, une mission préfère, pour des raisons dont elle est seule juge, employer une autre langue, l'usage général est d'écrire en français au Ministère des Affaires Étrangères, qui lui répondra dans la même langue.

1.4 – DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Le terme d'**engagements internationaux** couvre tous les accords ayant un caractère obligatoire conclus, sous quelque forme que soit, entre les membres de la communauté internationale, qu'il s'agisse d'États souverains, y compris le Saint-Siège, ou d'organisations internationales. Un trait commun à tous les engagements internationaux est qu'ils sont écrits.

L'usage a, pour désigner ces engagements, consacré de nombreux vocables. On parle de **traités de paix** ou **de commerce**; on emploie le mot **convention** en matière consulaire, culturelle ou sociale. On fait souvent usage des mots **accord** ou **arrangement** en matière commerciale ou financière. Le terme de **concordat** est réservé aux traités conclus entre les États souverains et le Saint-Siège pour régler le statut de l'Église catholique romaine. Le terme de **protocole** désigne tout document officiel consignant d'une façon authentique et solennelle les résultats d'une négociation. La forme en est également très souple.

Lorsque la négociation a été menée entre deux États, le texte est paraphé soit dans la langue de travail soit dans les langues des deux pays. Lorsque la conférence est multilatérale, il se peut qu'on aboutisse à la rédaction de plusieurs textes, en principe identiques. Mais l'on sait qu'il est souvent impossible de traduire exactement une langue dans une autre. Il convient donc de déterminer quel sera le texte auquel, en cas de difficulté d'interprétation, les signataires se référeront.

*Jean Serres,
"Manuel Pratique de Protocole" (extraits)*

1.5 – LE STYLE DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

On a beaucoup glosé sur le style diplomatique, tour à tour affecté, ampoulé, contourné, abstrus voire hypocrite. La fameuse dépêche que Proust prête au Marquis de Norpois dans “La Fugitive” a longtemps fait figure de modèle du genre:

“L’opinion semblé prévaloir dans les cercles autorisés que, depuis hier, dans le milieu de l’après-midi, la situation, sans avoir, bien entendu, un caractère alarmant, pourrait être envisagée comme sérieuse et même, par certains côtés, comme susceptible d’être considérée comme critique. M. le marquis de Norpois aurait eu plusieurs entretiens avec le Ministre de Prusse afin d’examiner dans un esprit de fermeté et de conciliation, et d’une façon tout à fait concrète, les différents motifs de friction existants, si l’on peut parler ainsi”...

Les temps ont changé, la correspondance diplomatique également. Elle ne doit pas moins conserver des qualités propres à servir son objet, à savoir:

• Une certaine retenue dans l’expression

Ceci n’empêche nullement l’élégance du style, la finesse de l’analyse ou l’acuité du jugement, mais suppose que les choses soient dites sans verser dans l’emphase, l’anecdote ou la trop grande personnalisation. Cette retenue ne fait pas obstacle aux remarques de circonstances ou aux considérations d’ambiance que peuvent être utiles pour comprendre le contexte dans lequel se sont déroulés les événements. L’important est de les rapporter sans outrance ni commentaire superflu.

Cette retenue dans l’expression n’implique toutefois pas que la correspondance diplomatique interne soit systématiquement impersonnelle. L’emploi du «je» est tout à fait autorisé, notamment pour rendre compte des propos que le signataire du télégramme ou de la dépêche a tenu ou du jugement qu’il porte – et qui l’engage – sur une affaire donnée.

• La clarté dans les idées.

Ceci signifie que l’exposé d’une affaire, d’un raisonnement, d’une argumentation doit être structurée logiquement. Les textes doivent impérativement comprendre en résumé, l’exposé détaillé – articulé en paragraphes correspondant à des éléments distincts de l’information traitée – et un commentaire, c’est à dire un jugement.

D’un point de vue formel, il est important de présenter les textes de façon aérée, de sorte qu’on puisse voir l’articulation des différents éléments du texte et l’enchaînement des différentes étapes de l’analyse ou de l’argumentation. Ceci en facilite la compréhension et l’exploitation; c’est d’autant plus nécessaire que le volume de l’information transmise et disponible croît sans cesse.

Ce même souci de clarté plaide en faveur de phrases courtes et d'un bon usage de la ponctuation.

De même on évitera les constructions compliquées, les accumulations d'incises, les enchâssements souvent périlleux de subordinées, les doubles négations – d'ailleurs parfois à contre-sens – les triples, voire quadruples compléments du nom.

· **La justesse et la précision dans le choix des mots**

*«Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément»*

(Boileau)

Ce précepte de la rhétorique classique a gardé toute sa pertinence pour la correspondance diplomatique. Les mots doivent être justes et précis. La langue diplomatique est subtile et codée car elle doit servir dans des situations très diverses: cela va de textes juridiquement contraignants (qui se doivent d'être d'une extrême précision) aux des déclarations qui en révèlent autant par ce qu'elles disent que par ce qu'elles ne disent pas.

La correspondance diplomatique interne est moins soumise à ces codes mais l'exigence de justesse et de précision n'en est pas moins grande; celles-ci sont le gage d'une analyse sérieuse et fine de la part de rédacteur et la garantie d'une bonne compréhension de la part du lecteur.

Il convient donc de lutter contre la profusion des adjectifs en dépit du bon sens (tels que, par exemple: essentiel, fondamental, capital, majeur, déterminat, décisif, impératif, indispensable, incontournable, fort, clair, lisible, visible, etc.) et des adverbes (particulièrement, spécifiquement, extrêmement, considérablement, essentiellement, également, immédiatement, impérativement, etc.) marquant, pour la plupart, l'importance, l'insistance, l'emphase, voire la dramatisation, et qui sont bien souvent des cache-misère de l'insuffisance de l'information ou de l'indigence de l'analyse.

· De même faut-il se garder le plus possible des modes de langage souvent impropres – des expressions abstraites et compliquées, du jargon technocratique prétentieux et inutile dont trouvera ci-après quelques exemples, tirés non de l'imagination mais, hélas ! de textes réels et loin d'être exhaustifs:

· **Désaffectation du verbe faire:** au lieu de *«faire des propositions»*, on préfère **«formuler des propositions»**; au lieu de *«faire une démarche»*, on préfère **«procéder à une démarche»**; au lieu de *«faire une visite à l'étranger»*, on préfère **«effectuer une visite à l'étranger»**.

· **Des locutions technocratiques lourdes:** «*structures de gestion du personnel*» pour «**service du personnel**»; «*ensemble administratif*» pour «**administration**»; «*dispositif diplomatique*» pour «**ambassade**».

· **Des accumulations de termes**, souvent redondants, ou bien contradictoires, dont la combinaison rend le sens plus obscur: «*évolution encadrée par des lignes directrices*»; «*dynamique tendancielle*»: «*comportement opérationnel*»; «*réunions collégiales*»; «*suivi régulier*».

· **Des néologismes concrets** utilisés dans un sens abstrait: «*peigner*» ou «*revisiter*» un texte pour «*passer en revue*», «*examiner*», «*mettre en ordre*», «*réviser*», «*ordonner*».

· **Des anglicismes à la mode:** «*acter*» pour «**prendre acte**», «*opportunité*» pour «**occasion**».

· **Des mots passe-partout** qui dispensent d'être précis: «*exercice*» pour «**action**», «**entreprise**», «**réunion**», «**activité**».

· **La combinaison de sujets abstraits et de verbes concrets:** «*un processus de décision mettant l'accent sur...*»; «*un comportement qui souligne...*»

· **Des images ou des comparaisons ressortissant de concret mais dont le sens est finalement obscur:** «*un outil de gestion articulé autour d'un triple volet*»; «*le seul lieu où se trouvent regroupés des types d'informations*»; «*lancer d'autres outils*».

Pascal Teixeira da Silva

“Vade-mecum sur la Correspondance diplomatique” (extraits)

Quai d'Orsay

2 – LE VOCABULAIRE: EXPRESSIONS ET LOCUTIONS COURANTES DANS LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE:

2.1 – BIEN

L'adverbe **bien** placé **avant** le verbe indique une constatation ou une demande.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir...

Vous avez bien voulu m'informer de ...

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser...

Placé **après** le verbe, il indique en général que la personne qui parle entend d'une façon plus impérative obtenir satisfaction; c'est la raison pour laquelle le fonctionnaire s'adressant à un subordonné dira, s'il désire appuyer quelque peu sa demande:

Je vous prie vouloir bien me rendre compte...

Vous voudrez bien préparer votre rapport au plus vite.

2.2 – LOCUTIONS VERBALES INTRODUCTIVES

J'ai l'honneur d'appeler, d'attirer votre attention sur, de vous informer de, de vous faire connaître que...

J'ai été saisi par tel service d'une question relative à...

J'ai été tenu informé des circonstances dans lesquelles...

Il m'a été demandé dans quelle mesure...

Vous avez bien voulu m'entretenir de telle question, m'informer de, me faire connaître que...

Il a été porté à ma connaissance que...

Il m'a été signalé que...

On atténuera, dans certaines circonstances, le caractère direct de ces formules par l'auxiliaire habituel de politesse:

Vous avez bien voulu appeler mon attention, me signaler, etc.

Et le plus souvent, dans cette hypothèse, on se reportera initialement au document auquel on se réfère, au moyen de l'une des formules ci-après:

Par lettre du...

Par votre communication téléphonique du...

Par bordereau en date du...

2.3 – LOCUTIONS VERBALES D'EXPOSITION

Ajouter

Confirmer

Considérer

Observer

Préciser

Rappeler

Constater

Estimer

Noter

Signaler

Souligner

Ces verbes sont d'un emploi commode et permettent, utilisés à la première personne, de conférer à la phrase une certaine autorité excluant l'incertitude d'interprétation. Ils sont souvent introduits par l'un ou l'autre souvent introduits des auxiliaires suivants:

Se permettre de...

Croire – estimer – devoir...

Ne pouvoir que...

Je me permets de vous signaler, d'attirer votre attention...

Je crois devoir souligner...

Je ne puis que préciser à nouveau...

Outre ces verbes précis et brefs, le vocabulaire administratif propose tout un choix de formules plus ou moins directes qui permettent d'adapter la rédaction à la souplesse et à la "prudence" de la pensée comme à la qualité du destinataire:

Prendre note de...

Être ou se trouver appelé, conduit, amené à...

Il est entendu que...

Il n'échappe pas que...

Il n'est pas douteux que...

Il n'est pas question de, que...

Il n'est pas exclu que...

Ne pas douter que...

Ne pas ignorer que...

Ne pas manquer de...

Ne pas sous-estimer...

Ne pas perdre de vue...

J'ai pris bonne note de votre requête...

Je ne sous-estime pas la valeur des arguments présentés...

Je n'ignore – ou vous n'ignorez pas – les difficultés rencontrées...

Je ne manquerai pas de solliciter votre avis...

Je ne doute pas que vous agissiez en ce sens...

Étant appelé à prendre une décision...

Je serai conduit à décider...

Il ne saurait être question d'apporter à cette demande une suite favorable, étant donné que...

Il ne saurait vous échapper que...

Vous ne sauriez ignorer que...

Je ne saurais perdre de vu la question dont vous m'avez saisi...

Aborder une question.

En vue d'aboutir à...

Abréger un délai.

Accéder à un poste.

Accepter une preposition.

Accompagner une remarque de...

Accorder une autorisation.

Accréditer un ambassadeur.

Accuser réception.

Acquiescer à une demande.

Admettre une façon de voir.

Adopter une résolution.

Affecter un fonctionnaire, un crédit.

Ajourner une réunion.

Allouer une indemnité.

Amender un projet de texte.

Amortir une dépense.

Annexer un procès-verbal.

Annuler une disposition, un crédit.

Cette mesure apparaît inefficace.

Il appartient au Ministre de ...

Appeler l'attention sur...

Appliquer une sanction.

Apporter une conclusion.

Apporter du soin à...

Apprécier le bien-fondé de...

Approuver les termes d'une lettre.

Appuyer une requête.

Assigner un but.

Assurer la diffusion de...

Attacher du prix, de l'importance à...

Atteindre la limite.

Attribuer des tâches.

Aviser en temps utile.

Avoir à...

Avoir pour effect de...
Avoir une repercussion sur...
Avoir une suite.
Baser un argument sur...
Se baser sur...
Certifier conforme.
Charger d'une question.
Être chargé de...
Collaborer à la mise en oeuvre de...
Commencer une carrière.
Comporter une suite, des observations.
Compromettre un résultat.
Concerner un service.
Concilier des manières de voir.
Concourir à un résultat.
Conditionner la bonne marche de...
Conférer des droits.
Confirmer les termes de...
Consentir à une mesure bienveillante.
Reconsidérer la question.
Consolider un argument.
Constater un fait.
Contester une affirmation, un droit.
Contraindre à prendre une sanction.
Contribuer à la bonne marche du service.

Nous sommes convenus de...

Nous avons convenu de...

Convoquer à une réunion.
Coordonner des mesures.
La coordination est l'oeuvre d'un coordonnateur.
Créditer un compte.
Créer un organisme.
Débiter un compte.
Definir les grandes lignes de...
Dégager les données d'une question.
Déléguer des pouvoirs.
Démettre d'une fonction.
Se démettre.

Démissionner d'un poste.
Dénoncer une convention.
Déposer une demande.
Désavouer une mesure.
Désigner les bénéficiaires de...
Dessaisir d'une dossier.
Déterminer les cas d'application de...
Diriger une enquête.
Le texte dispose que...
Dissoudre un organisme.
Donner une directive.
**Donner son accord, son agrément, son avis, son
consentement.**
Donner lieu à, naissance à, motif à, prétexte à.
Donner effet.
Édicter une disposition.
L'ordre émane du Ministre.
Émettre un avis.
Emporter l'agrément de...
En appeler à l'autorité, à la compétence de...
En appeler au bon vouloir de...
Encourir des difficultés.
Encourir une sanction.
Enfreindre une prescription.
Engager des crédits.
Engager sa responsabilité.
Entamer des pourparlers.
Il est, il reste entendu que...
J'entends que...
Entrer en contact.
Entrer en vigueur.
Entretenir d'une question.
Envisager une solution.
Éponger un déficit.
Établir une distinction.
Être d'accord sur, pour...
Être conforme à...
Être de nature à...
Être en état de...
Être en mesure de...

Être en règle.
Être question de...
Être susceptible de...
Étudier un dossier.
Évoquer un cas d'espèce.
Exonérer une affaire.
Faire connaître, savoir que...
Faire part de...
Faire droit.
Faire état.
Faire le nécessaire pour...
Faire parvenir.
Faire suivre.
Faire valoir.
Fixer la composition de...
Fonder une demande, une instance sur...
Formuler des observations.
Être habilité à...
Homologuer un règlement, une norme.
Ne pas ignorer que...
Impartir un délai.
Impliquer l'assentiment de...
Imputer une dépense.
Il vous incombe de...
Incorporer au texte.
Indexer un emprunt.
Infirmier la portée d'un argument.
Informé de, que...
Insister sur, pour que...
Instituer une procédure, un contrôle.
Instruire une réclamation.
Interdire l'usage de...
Intervenir en vue de, en faveur de...
Introduire une demande, un recours.
Justifier une prétention, une demande.
Laisser le soin (à un subordonné) de...
Légaliser une signature.
Légiférer en matière de...
Manifester l'intention de...
Ne pas manquer de...

Sans méconnaître la valeur de...
Mériter l'accent sur...
Mettre en oeuvre.
Mettre en place.
Ne pas négliger de...
Nommer à un poste.
Notifier une décision.
Observer une prescription.
Sans omettre de...
Ordonnancer une dépense.
Ordonner une enquête.
Outrepasser des droits, des instructions.
Pallier une difficulté.
Il paraît souhaitable de...
Parer à toute éventualité.
Partager une manière de voir.
Porter atteinte, préjudice, intérêt.
Porter à la connaissance.
Porter effet.
Préjuger une affaire (la juger par anticipation)
Préjuger d'une affaire (se faire une opinion à son sujet)
Se prémunir contre...
Prendre acte de...
Prendre contact.
Prendre effet.
Prendre en considération.
Prendre position à l'égard de...
Prescrire une mesure.
Présenter un intérêt.
Prêter appui, son concours.
Prêter à interprétation.
Prévenir une difficulté.
Prévenir de, que.
Procéder à une étude, à une enquête.
Procéder d'une cause.
Prohiber l'usage de...
Promouvoir une réforme.
Promulguer une loi.
Proroger un délai.
Proroger la validité de...

Proscrire une méthode.
Rallier les manières de voir.
Rapporter une mesure.
Rapprocher les points de vue.
Ratifier un traité.
Reconduire un délai.
Vous reconnaîtrez avec moi.
Reconsidérer une question.
Recourir à un argument.
Recouvrer un impôt.
Recueillir l'agrément.
Régler une question.
Régulariser une situation.
Rejeter une interprétation.
Relever de la compétence de...
Remanier un projet de texte.
Rencontrer l'assentiment de...
Reporter à une prochaine réunion.
Requérir l'attention.
Réserver une suite favorable.
Résigner une fonction.
Résister à un examen.
Résoudre une difficulté.
Se résoudre à...
R ressortir de la compétence.
Il ressort du texte que...
S'arroger le droit de...
S'attacher à obtenir.
Faire savoir que...
Seconder l'intérêt que...
Sans se départir de ses droits.
Se disposer à intervenir.
Se mettre d'accord.
S'en rapporter à des conclusions.
S'en remettre à quelqu'un.
S'en tenir aux instructions.
S'en tenir à l'assurance que...
Se permettre de signaler que...
Se prémunir contre...
Se prévaloir d'un argument.

Se référer au texte.
Se reporter à un précédent.
Se révéler conforme à...
Solliciter un entretien, une dérogation.
Soulever une objection.
Stipuler que...
Substituer une disposition à une autre.
Suspendre un délai.
Tenir au courant de...
Tenir compte de...
Tenir lieu de...
Tenir pour acquis, assuré, certain que...
Tenir pour responsable.
Tenir pour valable.
Tirer à conséquence.
Tirer argument de...
Toucher la retraite.
Viabiliser une zone rurale.
Viser un document (y apposer un visa)
Viser à un résultat.

2.4 – LOCUTIONS VERBALES DE CONCLUSION

Impersonnelles:

Il convient de...
Il importe de...
Il y a lieu de...
Il sied de...
Il est (il paraît) indispensable de, opportun, souhaitable de, préférable de...

Il y a donc lieu de faire exécuter immédiatement la disposition prévue.

Il serait opportun que vous interveniez efficacement.

Il convient (il sied) d'en saisir le Cabinet du Ministre.

Personnelles:

Décider que...
Demander que...
Désirer que...

Se réserver de...

Convier à...

Engager à...

Enjoindre de...

Inviter à...

Ordonner de, que...

Prier de...

Je me réserve le droit de trancher les cas litigieux.

Je vous enjoins de faire cesser sans délai cette activité.

Je vous prie de me saisir des difficultés éventuelles.

Je vous engage à tenir compte des arguments qui précèdent.

Attacher de l'intérêt à...

Attacher du prix à...

Tenir la main à...

Veiller à...

J'attacherai du prix à être rapidement informé.

Je vous prie de tenir la main à l'application scrupuleuse de ces instructions.

Je vous prie de veiller à la suite qui sera réservée à cette affaire.

Être obligé de...

Être reconnaissant de...

Je vous serai obligé de venir à mon bureau. (exprime un ordre à un subordonné)

Je vous serais obligé de me donner votre accord. (exprime une sollicitation de la part de quelqu'un qui n'est pas en mesure de l'exiger)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me réserver une audience.

Présenter à l'agrément de...

Présenter (ou soumettre) à l'appréciation... à l'approbation... à la signature...

Rendre compte de...

Soumettre pour avis, instructions...

Vêtir (ou revêtir) d'une signature...

J'ai l'honneur de présenter ce projet à votre agrément.

Je vous serais obligé de bien vouloir revêtir ce texte de votre signature.

Je vous prie de vouloir bien me rendre compte pour le 1er juillet des dispositions que vous aurez prises.

**2.5 – ADVERBES ET LOCUTIONS ADVERBALES, CONJONCTIVES
ET PRÉPOSITIVES**

À mon avis.

À mon sens.

Pour ma part.

En ce qui concerne – ou me regarde.

À cet égard.

À ce sujet.

En ce qui me concerne, regarde, touche (s’agissant de)...

En ce sens.

En d’autres termes.

En effet.

En fait.

En l’espèce.

En l’objet.

En particulier.

En principe.

Entre autres.

Notamment.

Par exception.

De surcroît.

Sans doute (au début de la phrase, signifie “**indubitablement**”, au milieu de la phrase, exprime **un certain doute**).

Sans doute que (probablement).

Sous cet angle.

Sous cet aspect.

Au demeurant.

Au reste.

Au surplus.

Au demeurant, je m’en remets à votre appréciation.

À tous égards.

D’une manière générale, d’une façon générale.

Dans tous les cas.

En tout cas (préférable à “en tous cas”).

En tout état de cause.

*J'estime, à tous égards, que cette requête est inopportune.
Je désire qu'en tout état de cause il me soit rendu compte...*

Tout d'abord.
En premier lieu, en second lieu.
Ensuite.
Enfin.
Pour terminer.
En conclusion.
En définitive.
En résumé.
À titre de...
À titre principal...
À titre secondaire, accessoire, subsidiaire...
À titre exceptionnel...
À titre de compte rendu, d'information...
Cependant.
Mais.
Toutefois.
Aussi.
Dans ces conditions.

*Aussi ai-je décidé de vous autoriser à...
Dans ces conditions, je ne saurais que vous inviter à...*

D'un côté, d'un autre côté.
D'une part, d'autre part.
En outre.
Par ailleurs
Par contre, à l'opposé, en sens contraire.
En revanche.

Au fur et à mesure.
Dès maintenant.
D'ores et déjà.
Sans délai.
Sans tarder.

Accessoirement.
Aisément.

Assurément.
Autrement.
Brièvement.
Conformément à...
Contrairement.
Correctement.
Corrélativement.
Définitivement.
Directement.
Dûment.
Effectivement.
Également.
Éventuellement.
Évidemment.
Exceptionnellement.
Explicitement, implicitement.
Généralement.
Hautement.
Immédiatement.
Incidentement
Légalement, illégalement.
Nécessairement.
Normalement.
Obligatoirement.
Particulièrement.
Préalablement.
Précédemment.
Principalement.
Provisoirement.
Rapidement.
Régulièrement.
Rétroactivement.
Rigoureusement.
Exclusivement.
Succintement.
Valablement.

Budgétairement.
Économiquement.
Financièrement.

Fiscalement.

Socialement.

Comme suite à votre appel téléphonique...

En réponse à votre lettre...

Pour répondre à votre premier argument...

Dont il est question.

Dont il s'agit.

En cause.

En question.

À charge de...

À compter de...

Aux termes de...

Compte tenu de...

Conformément à...

Considérant que...

En cas de, dans le cas où, dans tous les cas où...

En considération de...

En accord avec...

De concert avec...

En conformité de...

En liaison avec...

En raison de...

En usage dans...

En vertu de...

Étant donné (invariable)...

Étant donné que...

Eu égard à...

Vu...

À l'exception de...

À l'exclusion de...

Dans la mesure où...

En dépit de...

Pour autant que...

Sans préjudice de...

Sauf en...

Sans que...

Sous réserve de...

À l'appui de...
À l'encontre de...
Au cas où, dans l'hypothèse où...
Dans l'esprit de...
Du point de vue de...
En qualité de...
En tant que...
Pour ce qui est de...
Pour le compte de...
Sous délai de...
Sous forme de...
À cet effet.
À cette fin.
Afin de...
À toutes fins utiles.
Ayant pour objet de...
De façon à...
De nature à...
En conséquence.
En vue de...
Par suite.
Pour ces motifs.
Tendant à...

2.6 – ADJECTIFS ET ÉPITHÈTES

Le style administratif n'appelle qu'un choix restreint d'adjectifs et d'épithètes. Ils y sont peu nombreux et la qualification qu'ils ajoutent au substantif est le plus souvent impersonnelle et strictement mesurée.

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Acceptable, inacceptable | Favorable, défavorable |
| Attentif | Fondé |
| Avéré | Formel |
| Bienveillant | Intéressant |
| Bref | Judicieux |
| Certain | Juste, injuste |
| Conforme | Légal, illégal |
| Contestable, incontestable | Licite, illicite |
| Court | Long |
| Décisif | Maximal, minimal |

| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Détaillé | (au maximum) |
| Diligent | Nécessaire |
| Documenté | Obligatoire |
| Douteux | Opportun, inopportun |
| Efficace, inefficace | Optimal |
| Equitable, inéquitable | Pertinent |
| Exceptionnel | Pratique |
| Exclusif | Principal |
| Expédient | Rapide |
| Fâcheux | Rétroactif |

Secondaire
Sérieux
Souhaitable
Subsidaire
Suffisant, insuffisant
Superficiel

*Robert Catherine,
“Le Style administratif” (extraits)*

3 – TERMINOLOGIE DE LA DIPLOMATIE MULTILATÉRALE

Accepte
Accepte avec gratitude
Accepte avec satisfaction
Accepte avec une profonde gratitude
Accepte en l’appréciant
Accepte en l’appréciant vivement
Accueille favorablement
Accueille avec intérêt
Accueille favorablement
Accueille avec intérêt
Accueille avec satisfaction
Accueille avec une profonde satisfaction
Accueille avec satisfaction et approuve
Adopte
Adopte et proclame
Adopte solennellement
Adresse

Adresse ses remerciements
Adresse ses vifs remerciements
Adresse un appel solennel
Adresse un appel urgent
Affirme
Affirme énergiquement
Affirme qu'il est résolu
Affirme sa conviction
Affligé
Agissant
Agissant en application
Alarmé de constater
Alarmé par
Animé du désir
Appelle l'attention de
Appelle l'attention sur
Applaudit
Apporte son soutien sans réserve
Apprécient
Apprécie
Apprécie vivement
Approuve
Approuve de nouveau
Approuve en principe
Appuie
Appuie avec force
Appuie énergiquement
Appuie fermement
Appuie pleinement
Appuie résolument
Appuie sans réserve
Appuie très fermement
Appuie vigoureusement
Assurant de nouveau X de son soutien
Assure
Assure de sa solidarité et de son soutien
Attachant une grande importance
Attachant une importance particulière
Attend avec intérêt
Attendant

Autorise
Autorise en outre
Avance
Avec force
Avec insistance
Avertit
Avertit avec fermeté
Ayant (présent) à l'esprit
Ayant accordé (une audience)
Ayant appris avec indignation et profonde émotion
Ayant appris avec satisfaction
Ayant appris avec une profonde préoccupation
Ayant appris que
Ayant assumé (la responsabilité directe)
Ayant conclu (de l'examen de ces rapports)
Ayant constaté
Ayant constitué
Ayant convoqué
Ayant créé
Ayant décelé
Ayant décidé de
Ayant élaboré
Ayant entendu
Ayant entendu avec satisfaction
Ayant entrepris (un examen)
Ayant été informé de
Ayant étudié
Ayant examiné
Ayant examiné avec intérêt
Ayant examiné avec satisfaction
Ayant examiné avec soin
Ayant institué
Ayant noté
Ayant pris note avec satisfaction
Ayant pris connaissance de
Ayant pris note
Ayant pris note avec préoccupation
Ayant procédé à l'examen critique
Ayant procédé à un examen préliminaire
Ayant proclamé

Ayant progressé
Ayant reçu
Ayant réexaminé
Ayant tenu compte
Bouleversé
Célébrant
Censure
Charge
Comme suite
Commémorant
Communique
Compte
Conclut
Condamne
Condamne avec la plus grande énergie
Condamne catégoriquement
Condamne de nouveau
Condamne énergiquement
Condamne fermement
Condamne résolument
Condamne sans équivoque
Condamne vigoureusement
Confirmant
Confirme
Conjure
Connaissant
Conscient de
Conscient du fait que
Conscient qu'il est souhaitable
Conscient que
Considérant
Considérant avec la plus grande appréhension
Considérant avec une préoccupation profonde et croissante
Considérant que
Considère
Constatant
Constatant avec approbation
Constatant avec regret
Constatant avec une profonde inquiétude
Constata

Constata avec inquiétude
Constata avec préoccupation
Constata avec regret
Constata avec satisfaction
Constata avec une inquiétude particulière
Constata avec une profonde consternation
Constata avec une profonde préoccupation
Constata avec une vive inquiétude
Constata avec une vive satisfaction
Constata de nouveau
Constata sa préoccupation profonde
Constata une fois de plus avec inquiétude
Constata une fois encore
Constata, à la lecture (des recommandations...)
Consterné
Constitue
Continuant (de tenir compte)
Convaincu
Convaincu que
Convient
Convient avec
Craignant
Craignant (que)
Crée
Décide
Décidé à
Déclarant
Déclare
Déclare sa ferme opposition à
Demande
Demande à
Demande à nouveau
Demande à nouveau instamment
Demande aussi
Demande de façon pressante
Demande de nouveau
Demande également
Demande en conséquence
Demande fermement
Demande instamment

Demande une fois de plus
Dénonce
Dénonce et rejette
Déplorant
Déploire
Déploire profondément
Désigne
Désirant
Désirant que
Désireux
Désireux de
Dissout
Donne mandat
Donne pour instructions
Donne son assentiment
En attendant
Eu égard à
Encourage
Encourage en particulier
Encouragé
Engage
Engage vivement
Enjoint
Envisage
Envisage avec intérêt
Envisageant
Espérant
Espérant que
Espère
Est
Est conscient
Est conscient qu'il faut
Est conscient que X doit
Est convaincu
Est d'avis
Est pleinement conscient qu'il faut
Est profondément préoccupé et déçu par
Estimant
Estime
Estime essentiel

Estime qu'il est impérieux que
Etablit
Étant d'avis
Étant informé
Étant saisi
Exhorte à
Exige
Exige à nouveau énergiquement
Exige de nouveau
Exprime
Exprime sa vive émotion
Exprime à nouveau sa vive satisfaction
Exprime à nouveau l'espoir
Exprime de nouveau sa gratitude
Exprime de nouveau ses remerciements
Exprime en particulier sa gratitude
Exprime l'avis
Exprime l'espoir
Exprime l'opinion
Exprime la conviction
Exprime la ferme conviction
Exprime le désir
Exprime le ferme espoir
Exprime le souhait
Exprime le vif intérêt qu'il porte à
Exprime le voeu
Exprime le
Exprime son regret
Exprime sa consternation
Exprime sa conviction
Exprime sa ferme conviction
Exprime sa ferme volonté
Exprime sa gratitude et ses remerciements
Exprime sa grave inquiétude
Exprime sa préoccupation
Exprime sa préoccupation et sa déception profondes devant
Exprime sa profonde préoccupation devant
Exprime sa profonde angoisse devant
Exprime sa profonde déception devant le fait que
Exprime sa profonde gratitude

Exprime sa profonde indignation
Exprime sa profonde inquiétude
Exprime sa profonde satisfaction
Exprime sa profonde sympathie
Exprime sa profonde tristesse devant
Exprime sa reconnaissance
Exprime sa satisfaction au sujet de/devant
Exprime sa satisfaction et son appui
Exprime sa solidarité avec
Exprime sa solidarité et son appui
Exprime sa vive inquiétude
Exprime sa vive préoccupation devant le fait que
Exprime ses remerciements à ... pour
Exprime ses sincères condoléances
Exprime ses vifs remerciements
Exprime son appui
Exprime son encouragement et son appui les plus fermes à
Exprime son entier appui
Exprime son horreur
Exprime son indignation
Exprime son inquiétude devant
Exprime son plein appui
Exprime son profond regret
Exprime son regret et son inquiétude devant
Exprime son soutien
Exprime son soutien à
Exprime son très profond regret
Extrêmement préoccupé
Fait appel à
Fait de nouveau l'éloge
Fait énergiquement appel
Fait l'éloge
Fait observer
Fait pleinement sien
Fait sien (ne)
Félicite
Félicite chaleureusement
Fermement convaincu
Fidèle
Fixe

Forme des vœux
Forme des vœux pour
Fortement troublé
Gardant (présent) à l'esprit
Gravement
Gravement alarmé
Gravement préoccupé et alarmé
Gravement troublé
Guidé par les buts
Habilité
Indigné
Indigné par
Indigné et profondément préoccupé
Inquiet de ce que
Inquiet de
Insiste pour que
Insiste auprès
Insiste sur; Souligne
Inspiré par
Invite
Invite à nouveau
Invite de nouveau
Invite instamment
Invoquant
Juge
Juge (qu'il est) souhaitable
Juge consternant
Juge encourageant
Juge qu'il importe
Jugeant
Jugeant encourageant
Lance de nouveau un appel urgent
Lance un appel à...pour
Lance un appel pour que
Lance un appel pressant
Loue
Maintient fermement
Manifeste à nouveau son désarroi
Met en garde
Modifie

N'ayant pas été en mesure
Nomme
Notant
Notant avec inquiétude
Notant avec préoccupation que
Notant avec satisfaction
Notant que X a déclaré que
Note
Note avec (un profound) regret
Note avec approbation
Note avec beaucoup d'inquiétude
Note avec gratitude
Note avec inquiétude
Note avec la même satisfaction
Note avec satisfaction
Note avec une grande preoccupation
Note avec une profonde inquiétude
Note en l'appréciant
Observant
Offre son appui sans réserve
Partage entièrement
Partageant
Partageant l'opinion
Persuade
Pleinement conscient
Prenant acte
Prenant en considération
Prenant note de
Prend acte
Prend dûment acte
Prend en considération
Prend note avec approbation
Prend note avec intérêt
Prend note avec préoccupation
Prend note avec reconnaissance
Prend note avec satisfaction
Prend note avec satisfaction et se félicite
Prend note de
Prend note en l'approuvant
Prend note et se félicite

Prend note, en particulier,
Prend spécialement note
Préoccupé à l'idée que
Préoccupé de
Préoccupé de ce que
Préoccupé de constater
Préoccupé de voir
Préoccupé devant
Prêtant tout particulièrement attention
Prête son appui le plus résolu
Prie
Prie à nouveau
Prie avec insistance
Prie de nouveau
Prie instamment
Prie (très) instamment
Proclame
Proclame à nouveau
Proclame solennellement
Profondément
Profondément conscient
Profondément inquiet
Profondément troublé
Prolongue (le mandat)
Propose
Proroge le mandat
Rappelant
Rapelle
Rapelle avec satisfaction;
Rapelle avec une vive inquiétude
Rapelle l'espoir qu'il exprimé (de)
Ratifie
Réaffirmant
Réaffirmant qu'il s'impose de
Réaffirme
Réaffirme avec force
Réaffirme énergiquement
Réaffirme qu'il compte que
Réaffirme qu'il est résolu à
Réaffirme qu'il importe

Réaffirme qu'il soutient fermement
Réaffirme que
Réaffirme sa condamnation
Réaffirme sa conviction
Réaffirme sa ferme conviction
Réaffirme sa profonde préoccupation
Réaffirme sa résolution
Réaffirme sa volonté (résolue)
Réaffirme vigoureusement
Recommande
Recommande à...d'adopter
Recommande à l'attention
Recommande à nouveau
Recommande instamment
Reconnaissant
Reconnaît
Regrette
Regrette à nouveau
Répète
Répète l'appel qu'il a adressé à
Répète l'appel qu'il a lancé à...pour
Répète la demande qu'il a adressée
Répète le vœu
Répète les appels
Répète sa condamnation
Répète sa recommandation
Répète son appel en faveur de
Rejette
Relève avec satisfaction
Remercie...de
Remercie chaleureusement
Remercie vivement
Rend hommage à...pour
Rend hommage et témoigne sa solidarité à
Rendant hommage à
Renouvelle
Renouvelle l'appel
Renouvelle l'appel pressant qu'il a lancé à...pour
Renouvelle l'appel qu'il a lancé
Renouvelle la demande faite à...pour

Renouvelle la demande qu'il a adressée
Renouvelle le mandat
Renouvelle sa demande
Renouvelle son appel
Renouvelle son invitation
Renvoie
Renvoie *sine die*
Réprouve
Résolu (à)
Résolument
S'associe à
S'efforçant
S'engage fermement
S'inquiétant de
S'inquiétant vivement de
S'inspirant
Sachant
Sachant gré à...de
Sachant que
Saisit l'occasion
Sait
Sait gré à...de
Sait gré à nouveau
Sait tout particulièrement gré
Salue
Satisfait de/que
Scandalisé
Se déclare convaincu
Se déclare de nouveau convaincu
Se déclare de nouveau très préoccupé
Se déclare favorable
Se déclare fermement résolu
Se déclare gravement/vivement préoccupé
Se déclare persuadé
Se déclare préoccupé
Se déclare préoccupé (de constater)
Se déclare profondément affligé et alarmé
Se déclare profondément consterné
Se déclare profondément déçu que
Se déclare profondément indigné

Se déclare profondément inquiet
Se déclare profondément préoccupé
Se déclare profondément préoccupé et déçu
Se déclare profondément reconnaissant
Se déclare profondément révolté
Se déclare profondément satisfait
Se déclare résolu
Se déclare révolté
Se déclare solidaire
Se déclare une fois de plus conscient
Se félicitant
Se félicitant de tout coeur
Se félicitant vivement
Se félicite (de/que)
Se félicite de nouveau
Se félicite vivement
Se rappelant
Se référant à
Se réjouit
Se rend compte
Signale
Sont convenus de ce qui suit
Soucieux
Soucieux que
Souhaitant
Souhaitant vivement (voir)
Souhaite
Souhaite (que)
Souhaite la bienvenue
Souligne
Souligne avec une profonde préoccupation
Souligne de nouveau
Souligne fermement
Souligne qu'il est indispensable
Souligne qu'il faut d'urgence
Souligne qu'il importe
Souligne qu'il importe au plus haut point
Souscrit
Souscrit à l'opinion
Souscrit sans réserve

Souscrivant
Soutient fermement
Soutient sans réserve
Suggère
Tenant compte (du fait que)
Tenant compte de/de ce que
Tient compte
Tient X responsable de
Transmit
Troublé par
Vivement
Vivement alarmé
Vivement préoccupé

4-LES ETATS-ADJECTIFS CORRESPONDANTS

Nations Unies, Lexique general, 1991

| | |
|--------------------|-------------------|
| Afghanistan | afghan,e |
| Afrique | sud-africain,e |
| Albanie | albanais,e |
| Algérie | algérien, enne |
| Allemagne | allemand, e |
| Andorre | andorran, e |
| Angola | angolais, e |
| Antiqua-et-Barbuda | antiguais, e |
| Arabie Saoudite | soudien, enne |
| Argentine | argentin,e |
| Arménie | arménien, enne |
| Australie | australien, enne |
| Autriche | autrichien, enne |
| Azerbaïdjan | azerbaïdjanais, e |
| Bahamas | bahamien, enne |
| Bahrein | bahreïnien, enne |
| Bangladesh | bangladais, e |
| Barbade (la) | barbadien, enne |
| Belgique | belge |
| Belize (le) | bélizien, enne |
| Bénin (le) | béninois, e |
| Bhoutan (le) | bhoutanais, e |

| | |
|--|-------------------|
| Biélorussie (la Bélarus) | biélorusse |
| Bolivie | bolivien, enne |
| Bosnie-Herzégovine | bosniaque |
| Botswana (le) | botswanéen, enne |
| Brésil | brésilien, enne |
| Brunéi Darussalam (le) | brunéien, enne |
| Bulgarie | bulgare |
| Burkina Fasso (le) | burkinabè |
| Burundi (le) | burundais, e |
| Cambodge (le) | cambodgien, enne |
| Cameroun (le) | camerounais, e |
| Canada | canadien, enne |
| Cap-Vert | cap-verdien, enne |
| Chili | chilien, enne |
| Chine | chinois, e |
| Chypre | chypriote |
| Colombie | colombien, enne |
| Comores (les) | comorien, enne |
| Congo | congolais, e |
| Costa Rica (le) | costaricain, e |
| Côte d'Ivoire | ivoirien, enne |
| Croatie | croate |
| Cuba | cubain, e |
| Danemark (le) | danois, e |
| Djibouti | djiboutien, enne |
| Dominique (la) | dominiquais, e |
| Egypte | égyptien, enne |
| Émirats Arabes Unis | émirien, enne |
| Equateur | équatorien, enne |
| Erythrée | érythréen, enne |
| Espagne | espagnol, e |
| Estonie | estonien, enne |
| États-Unis d'Amérique | américain, e |
| Éthiopie | éthiopien, enne |
| Ex-Républic Yougoslave et Macédoine | macédonien, enne |
| Fédération de Russie | russe |
| Fidji (les) | fidjien, enne |
| Finlande | finlandais, e |
| France | français, e |

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Gabon | gabonais, e |
| Gambie (la) | gambien, enne |
| Géorgie | géorgien, enne |
| Ghana (le) | ghanéen, enne |
| Grèce | grec, grecque |
| Grenade (la) | grenadien, enne |
| Guatemala (le) | guatémaltèque |
| Guinée | guinéen, enne |
| Guinée Bissao | bissao-guinéen, enne |
| Guinée équatoriale | équato-guinéen, enne |
| Guyana (la) | guyanien, enne |
| Haïti | haïtien, enne |
| Honduras (le) | hondurien, enne |
| Hongrie | hongrois, e |
| Îles Marshall | marshallais, e |
| Îles Salomon | salomonais, e |
| Inde | indien, enne |
| Indonésie | indonésien, enne |
| Iraq | iraquien, enne |
| Irlande | irlandais, e |
| Islande | islandais, e |
| Israël | israélien, enne |
| Italie | italien, enne |
| Jamahiriya Arabe Libyenne (la) | libyen, enne |
| Jamaïque | jamaïquain, e |
| Japon | japonais, e |
| Jordanie | jordanien, enne |
| Kazakhstan | kazakh, e |
| Kenya | kényan, e |
| Kirghizistan | kirghiz, e |
| Koweït | koweïtien, enne |
| Lesotho | lesothan, e |
| Lettonie | letton, one |
| Liban | libanais, e |
| Libéria (le) | libérien, enne |
| Liechtenstein | liechtensteinois, e |
| Lituanie | lituanien, enne |
| Luxembourg | luxembourgeois, e |
| Madagascar | malgache |
| Malaisie | malaisien, enne |

| | |
|--|--|
| Malawi | malawien, enne |
| Maldives (les) | maldivien, enne |
| Mali (le) | malien, enne |
| Malte | maltais, e |
| Maroc | marocain, e |
| Maurice | mauricien, enne |
| Mauritanie | mauritanien, enne |
| Mexique | mexicain, e |
| Micronésie | micronésien, enne |
| Monaco | monégasque |
| Mongolie | mongol, e |
| Mozambique | mozambicain, e |
| Myanmar (le) | birman, e |
| Namibie | namibien, enne |
| Népal | népalais, e |
| Nicaragua (le) | nicaraguayen, enne |
| Niger (le) | nigérien, enne |
| Nigéria (le) | nigérian, e |
| Norvège | norvégien, enne |
| Nouvelle-Zélande | néo-zélandais, e |
| Oman | omanais, e |
| Ouganda | ougandais, e |
| Ouzbékistan | ouzbek, ouzbèke |
| Pakistan | pakistanaï, e |
| Panama | panaméen, enne |
| Papouasie Nouvelle-Guinée | papouan-néo-guinéen, papouane-néo-guinéenne |
| Paraguay | paraguayen, enne |
| Pays-Bas | néerlandais, e |
| Pérou | péruvien, enne |
| Philippines (les) | philippin, e |
| Pologne | polonais, e |
| Portugal | portugais, e |
| Qatar (le) | qatarien, enne |
| République Arabe Syrienne | syrien, enne |
| République Centrafricaine | centrafricain, e |
| République de Corée | coréen, enne |
| République Démocratique Populaire Lao | laotien, enne |
| République de Moldova (Moldavie) | moldave |

| | |
|--|--|
| République des Palaos (de Palau, de Belau) | palauan, e bélauan, e |
| République Dominicaine | dominicain, e |
| République Islamique d'Iran | iranien, enne |
| République Populaire Démocratique de Corée | nord-coréen, enne |
| République Slovaque | slovaque |
| République Tchèque | tchèque |
| République-Unie de Tanzanie | tanzanien, enne |
| Roumanie | roumain, e |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | britannique |
| Rwanda (le) | rwandais, e |
| Sainte-Lucie | saint-lucien, enne |
| Saint-Cristophe-et-Niévès (Saint-Kitts-et-Nevis) | kittien et névicien, kittienne et néviciene, kittienne et névicienne |
| Saint-Marin | saint-marinais, e |
| Saint-Vincent-et-Grenadines | saint-vincentais et saint-vincentaise grenadin, et grenadine |
| Salvador (le) | salvadorien, enne |
| Samoa Occidentales (les) | samoan, e |
| São Tomé-et-Principe | santoméen, enne |
| Sénégal | sénégalais, e |
| Seychelles (les) | seychellois, e |
| Sierra Leone (la) | sierra-léonais, e |
| Singapour | singapourien, enne |
| Slovénie | slovène |
| Somalie | somalien, enne |
| Soudan | soudanais, e |
| Sri Lanka | sri-lankais, e |
| Suède | suédois, e |
| Suriname | surinamais, e |
| Swaziland (le) | swazi, e |
| Tadjikistan | tadjik, e |
| Tchad | tchadien, enne |
| Thaïlande | thaïlandais, e |
| Togo | togolais, e |
| Trinité-et-Tobago (la) | trinidadien, enne |

| | |
|----------------|-------------------|
| Tunisie | tunisien, enne |
| Turkménistan | turkmène |
| Turquie | turc, turque |
| Ukraine | ukrainien, enne |
| Uruguay | uruguayen, enne |
| Vanuatu | vanuatan, e |
| Venezuela (le) | vénézuélien, enne |
| Viet Nam | vietnamien, enne |
| Yémen | yéménite |
| Yougoslavie | yougoslave |
| Zaïre | zaïrois, e |
| Zambie | zambien, enne |
| Zimbabwe | zimbabwéen, enne |

Chapitre 2

TEXTES EN FRANÇAIS

1 – LA FRANCOPHONIE

L'usage quotidien de la langue française sur les cinq continents, par environ 160 millions de personnes, a tissé des liens de coopération entre une cinquantaine de pays composant une communauté respectueuse de sa diversité: la Francophonie. On la définit aujourd'hui comme un ensemble de populations ayant le français pour langue maternelle ou qui l'utilisent comme langue de communication nationale et internationale. D'ardents francophones, tel le poète et homme d'État sénégalais Léopold Sedar Senghor, y ont vu *un mode de pensée et d'action basé sur une langue qui contient toutes les richesses des siècles*.

La fascination qu'a toujours exercée le français comme langue de culture – qui fut longtemps la seule langue de la diplomatie internationale – lui vaut, au même titre que l'anglais, de servir de langue de travail à l'Organisation des Nations Unies, comme au sein de l'Union Européenne.

1.1 – NAISSANCE DE LA FRANCOPHONIE:

C'est le géographe Onésime Reclus qui a forgé ce terme de francophonie en 1878. Pour ce précurseur de la géopolitique, il s'agissait de regrouper en une grande famille "*les parlant français*", au-delà des clivages coloniaux et impérialistes. Le mot était lancé. Restait à créer l'institution. Elle naît un siècle plus tard, en 1960, le jour où le Général de Gaulle, président de la République, annonce à Léopold Sedar Senghor que l'ère de la colonisation en Afrique Occidentale est révolue. "*Bravo, mon Général!*" s'écrit l'Africain. "*Mais nous devons à présent défendre ensemble cette langue qui est la nôtre: le français*".

D'autres personnalités vont ensuite contribuer à forger l'instrument de la Francophonie: le Nigérien Hamani Diori, le Tunisien Habib Bourguiba, le Cambodgien Norodom Sihanouk. Tous expriment le même souhait: poursuivre et parfaire des relations fondées sur leurs affinités culturelles avec la France, la langue de Molière, "*ce merveilleux outil, dira Senghor, servant de trait d'union*".

Cependant, il faudra attendre 1970 pour que se réunissent solennellement à Niamey les représentants des vingt-et-un premiers pays adhérents. "*La culture francophone ne propose pas à l'Afrique de se soumettre à l'Occident en y perdant son âme*", leur lance à la tribune l'écrivain André Malraux, ministre de la Culture. "*Elle lui propose d'entrer dans le monde moderne en lui intégrant les plus hautes valeurs africaines*".

1.2 – LES FRANCOPHONES DANS LEUR DIVERSITÉ:

D’abord vingt-et-un dans les années 1970, puis trente-trois, puis quarante-deux, les pays membres de la Francophonie sont à présent au nombre de quarante-sept. Parmi les locuteurs qu’elle regroupe, on distingue:

- 105 millions de francophones réels: ils ont du français une maîtrise courante et en font un usage habituel;

- 55 millions de francophones occasionnels: leur pratique du français est limitée soit par une maîtrise rudimentaire ou spécialisée, soit par un usage circonstanciel;

- Plus de 100 millions de francisants: hors de l’espace francophone, ils ont appris ou apprennent le français pour communiquer avec les étrangers.

Quatre utilisateurs du français sur dix sont vraiment francophones. Quatre francophones sur dix ont le français pour langue seconde.

On rencontre les francophones dans tous les pays du monde, mais:

- neuf sur dix vivent dans les pays membres de la communauté francophone, soit quarante-sept Etats.

- Neuf sur dix vivent en Europe et en Afrique.

Les pays les plus francophones (plus d’un quart de la population) sont – outre la France, Monaco et le Luxembourg – l’Algérie, la Belgique, le Canada, le Congo, la Côte d’Ivoire, le Gabon, le Liban, Maurice, La Tunisie, le Vanuatu. Les régions du monde les plus francophones sont le Maghreb (24,7% de la population), l’Europe de l’Ouest (17,5%), l’Océan Indien (13,2%) et l’Afrique Subsaharienne (10,1%).

Au total, la communauté francophone représente 8,5% de la population mondiale – don’t 5% utilisent le français comme langue première, seconde ou étrangère. Cette langue reste, avec l’anglais, la seule à être enseignée dans tous les pays du monde.

1.3 – PAYS OU GOUVERNEMENTS FRANCOPHONES PARTICIPANT AUX SOMMETS DE LA FRANCOPHONIE

| | |
|-----------------|----------------------------------|
| Belgique | Bénin |
| Bulgarie | Burkina-Faso |
| Burundi | Cambodge |
| Cameroun | Canada |
| Canada (Québec) | Canada (Nouveau Brunswick) |
| Cap-Vert | Communauté Française de Belgique |
| Congo | Comores |
| Djibouti | Côte d’Ivoire |
| Egypte | Dominique |
| Gabon | France |

| | |
|---------------|---------------------------|
| Guinée-Bissau | Guinée |
| Haiti | Guinée Equatoriale |
| Liban | Laos |
| Madagascar | Luxembourg |
| Maroc | Mali |
| Mauritanie | Maurice |
| Niger | Monaco |
| Roumanie | République Centrafricaine |
| Sainte-Lucie | Rwanda |
| Seychelles | Sénégal |
| Tchad | Suisse |
| Tunisie | Togo |
| Viet-Nam | Vanuatu |
| | Zaïre |

Invités spéciaux:

| | |
|-----------|-----------------------|
| Louisiane | Val d' Aoste (Italie) |
|-----------|-----------------------|

Pays candidats à l'adhésion

| | |
|----------|------------------------|
| Moldavie | Saint-Thomas-et-Prince |
|----------|------------------------|

1.4 – CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Voici peu, l'Assemblée était saisie par le groupe des pays ayant le français en commun, d'un projet de résolution portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. En adoptant ce document, l'Assemblée a bien voulu consacrer l'intérêt qu'elle porte à la communauté des pays francophones que je représente aujourd'hui devant elle.

Qu'elle en soit vivement remerciée.

C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir dire à l'Assemblée avec quelle attention soutenue les quarante-sept Etats et gouvernements qui constituent cette communauté suivent et appuient, dans le cadre de la francophonie, les ambitions et les initiatives de l'Organisation, à laquelle je tiens à rendre un hommage solennel, et dont le cinquantenaire que nous célébrons aujourd'hui traduit clairement la vitalité au seuil du troisième millénaire.

L'espace francophone se conçoit avant tout comme un espace de solidarité. Il puise son unité dans la diversité de l'ensemble de ses pays membres, répartis sur tous les continents.

Dans ce haut lieu de dialogue – et particulièrement de dialogue Nord-Sud – que sont les Nations Unies, ma présence entend témoigner d’une des dimensions fondamentales de cet espace rassemblant une majorité de pays du Sud: c’est que l’enjeu principal de notre solidarité est le développement, facteur clef d’équilibre et de sécurité dans le monde actuel. Nous voulons que la dimension de nos actions soit à la mesure des crises que traverse le monde contemporain. Nous employons nos efforts, en priorité, à la promotion de la démocratie, de l’État de droit et des droits de l’homme, considérant qu’il ne peut y avoir de société qui évolue vers le développement économique et humain sans un cadre politique stable et juridiquement approprié. En ce sens, nous nous attachons particulièrement à orienter plus encore nos démarches dans la perspective de la prévention des conflits. La francophonie devra, à cet effet, et prochainement, conforter sa fonction dans ce domaine.

Nous voulons être prêts à affronter les défis majeurs du XXI^e siècle, tels que la maîtrise des évolutions démographiques, le maintien de la paix, la protection de l’environnement ou la lutte contre les grands fléaux, notamment le sida et la drogue. Notre présence à Rio, à Vienne, au Caire, à Copenhague et à Beijing ainsi qu’aux conférences mondiales organisées par les Nations Unies sur les problématiques que l’on sait, et la contribution de notre communauté à l’élaboration des consensus arrêtés et à leur suivi témoignent de cette volonté.

Nous sommes conscients des difficultés, voire des paradoxes, que recèlent bien des situations. Pour ne prendre que deux exemples sur notre propre continent, l’Afrique, comment ne pas observer que la marche vers la démocratie, si pleinement engagée, se trouve entravée par la multiplication des conflits? Comment ne pas constater que les efforts déployés en faveur de la protection de l’environnement sont hypothéqués par l’aggravation de la sécheresse et de la famine et par l’extension de la désertification dans nos pays?

Devant de tels constats, nous mesurons la précarité de nos efforts. Mais nous sommes d’autant plus résolus à les poursuivre que nous les savons partagés, avec la même détermination, par l’ensemble de la communauté internationale d’ailleurs, en nous honorant de sa présence à la cinquième Conférence des chefs d’État et de gouvernement des pays ayant le français en commun, qui s’est tenue en octobre 1993 à Maurice, le Secrétaire général nous a offert l’occasion de préciser nos convergences et de confirmer le plein appui de la communauté francophone à ses démarches. Je tiens ici à rendre de nouveau hommage à son action, et à lui dire combien nous souhaitons, lors du prochain Sommet que mon pays, la République du Bénin, accueillera au début de décembre 1995, lui renouveler l’assurance de cette adhésion.

La convergence entre les objectifs de notre regroupement et ceux des Nations Unies est évidente. Elle est devenue encore plus manifeste depuis que la francophonie a conforté la dimension politique grâce à l’avènement des sommets des chefs d’État

et de gouvernements. Cette convergence doit aujourd'hui se concrétiser de façon encore plus tangible. Les pays membres de l'espace francophone ainsi que l'ensemble de la communauté internationale en tireraient le plus grand bénéfice. Certes, les pays francophones comptent sur leur solidarité spécifique, fondement de leur union autour de ce projet, la francophonie, pour créer un espace de coopération capable de constituer un interlocuteur crédible dans le nouvel ordre mondial. Mais leur destin reste étroitement lié à celui de l'ensemble de la communauté internationale. Aujourd'hui plus que jamais l'interdépendance qui caractérise les relations internationales montre que le développement des uns ne peut s'effectuer sans celui des autres. C'est toute la problématique de la globalisation et de la marginalisation à laquelle faisait référence le Secrétaire Général avec tant de conviction dans son discours au cours de la présente réunion commémorative.

C'est dans cet esprit que la francophonie se prépare à être activement présente à Istanbul, l'an prochain, pour la Conférence mondiale sur les établissements humains. L'intérêt et les enjeux de cette conférence ne peuvent nous laisser indifférents. Il y va, en effet, du cadre de vie dans lequel nos sociétés seront appelées à évoluer dans l'avenir.

Cette ambition partagée, nous voulons la mettre en place concrètement par une action commune au service du progrès, de la paix et du développement dans le monde. Voilà le rôle et la tâche que la francophonie souhaite remplir de plus en plus dans le concert des nations. Voilà le sens de la résolution, adoptée à l'île Maurice par nos chefs d'État et de gouvernement, sur la francophonie et les relations internationales, et dans laquelle ils marquent leur ferme adhésion, avec les autres instances internationales, aux efforts engagés pour la recherche de solutions appropriées aux grands problèmes politiques et économiques du monde actuel et affirment leur détermination de développer avec, et dans ces instances, de même qu'à l'occasion des grandes conférences mondiales, une concertation francophone permanente et approfondie.

Voilà l'objectif recherché par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) en mettant en place des représentations auprès des organisations internationales: à Genève depuis 1991, à New York auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Notre message est donc un message d'espoir dans l'avenir des Nations Unies, et de volonté de notre part de participer pleinement à cette conscience universelle qui éclaire l'action de l'Organisation des Nations Unies. Nous entendons ainsi contribuer à la richesse de cette institution, point de rencontre de toutes les cultures et civilisations du monde et instrument privilégié au service de la paix et du développement.

Nations Unies, 1995.

2 – “BABEL À BRUXELLES”

L'Europe des Douze fonctionnait avec neuf langues. On en parle désormais onze. Partie serrée entre le français et l'anglais pour la suprématie linguistique.

Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir du français, langue internationale, repose sur deux piliers: la francophonie d'outre-mer et les institutions européennes.

Ce n'est pas la guerre, loin s'en faut, mais les escarmouches ne manquent pas. Une guérilla plus ou moins feutrée s'est engagée à Bruxelles entre langues «dominantes», à coups d'«instructions» gouvernementales et de pressions. Dans le même temps, l'élargissement de l'Union Européenne accroît les difficultés de communication et gonfle les effectifs – déjà considérables – des fonctionnaires affectés à l'interprétariat.

Jusqu'aux consignes pour les exercices d'incendie affichées dans les bureaux et rédigées en neuf langues, l'égalité linguistique entre les États membres de l'Union est hautement proclamée, tant dans la capitale belge qu'à Strasbourg. Toute réunion importante a lieu en présence d'une multitude d'interprètes enfermés dans les cages de traduction simultanée qui font partie de décor de l'eurocratie. Partout, un tableau affiche le numéro des canaux disponibles: allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais et portugais. Les Irlandais ont fait preuve de compréhension en ne demandant pas l'introduction du gaélique. Le belge n'existe pas. Le luxembourgeois si, mais le grand-duché en a fait grâce à l'Union Européenne.

En dehors du corps d'élite des interprètes-traducteurs, le célèbre SCI, «Service Commun Interprétation-Conférences» de la Commission, des milliers de fonctionnaires européens sont payés uniquement pour remplir des tâches linguistiques. On atteint des records au Parlement Européen, où il n'est pas question que le moindre communiqué, la moindre intervention en séance, soient ignorés des autres élus du peuple. La machine est impressionnante, grande consommatrice de papier. Avec parfois des dérapages spectaculaires, tel ce texte évoquant «*les avions sans pilote qui prennent pour cible les centrales nucléaires*», alors que, dans la langue originelle, il s'agissait des «*avions qui survolent les centrales en pilotage automatique*». «D'ores et déjà, 1% du budget des institutions communitaires (proche de 500 milliards de francs au total en 1994) est consacré à l'interprétation et à la traduction, indique Philippe Petit-Laurent, ancien Directeur du personnel à la Commission. Cela mobilise 20% des effectifs de la Commission, 50% au Parlement et 80% à la Cour de justice de l'Union Européenne. Chaque langue nouvelle devrait entraîner le recrutement de quelque deux cents traducteurs».

A douze, le nombre des combinaisons linguistiques (traduction d'une langue à l'autre et réciproquement) était de soixante-douze. A quinze, on atteindra la centaine et, avec l'entrée de la Hongrie, de la Pologne, de la République Tchèque, de la Slovaquie et la Slovénie, on en arriverait à quelque deux cents...

Faudra-t-il étendre aux procédures formelles (réunions ministérielles, débats parlementaires) le recours à trois langues principales (français, anglais et, dans une moindre mesure, allemand) déjà en usage pour les procédures informelles et urgentes (besogne quotidienne dans les services de la Commission, débats d'experts, réunions préparatoires de Conseil)? En dehors de légitimes fiertés nationales, il existe de délicats problèmes juridiques. *«L'Union européenne n'est pas un machin comme l'ONU, rappelle un expert. Sa législation, directement applicable dans tous les États membres, doit être comprise par l'ensemble des populations concernées»*. C'est pourquoi les trois éditions quotidiennes du Journal officiel de l'Union Européenne seront publiées en onze langues.

Sans remettre en question l'égalité linguistique pour les documents officiels, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a annoncé, le 14 décembre 1994, que la France profiterait de sa présidence de l'Union Européenne – premier semestre 1995 – pour proposer *«la mise en place d'un régime de cinq langues de travail, régime limité au fonctionnement interne des institutions»*. La réaction a été immédiate: le gouvernement grec a vigoureusement protesté; quant à la presse d'Athènes, elle est allée jusqu'à évoquer *«une Europe à deux vitesses, même pour les langues»*.

Jusqu'à présent, à Bruxelles, la cohabitation de fait de cinq «grandes» langues – anglais, français, allemand, espagnol et italien – a permis d'éviter le recours au tout-anglais, comme au FMI, à la Banque Mondiale et, dans une moindre mesure, à l'OTAN, sans parler de la situation spécifique à l'ONU. Mais, demande M. Petit-Laurent, spécialiste de ces questions à Bruxelles, *«si un peu de multilinguisme éloigne de l'anglais, beaucoup de multilinguisme ne risque-t-il pas d'y ramener inmanquablement?»*. La question est posée depuis l'arrivée des Finlandais et des Suédois, qui, à l'image des Danois et des Néerlandais, ont tendance à s'exprimer spontanément dans la langue du Commerce international. À la direction générale des relations extérieures de la Commission, de même que dans les services de «Phare» - où l'on met en oeuvre la coopération avec les pays de l'Est ayant vocation à entrer un jour dans l'Union Européenne –, on constate l'attraction des Polonais et des Hongrois pour l'anglo-américain basique, en passe de devenir ce *«volapuk intégré»* que moquait de Gaulle, seuls les Bulgares et les Roumains reviennent avec soulagement au français si, dans les nombreuses réunions de travail entre les Quinze et leurs partenaires, un natif de l'Hexagone ose prendre l'initiative de recourir à sa langue, ce qui n'est pas toujours le cas, malgré les consignes de Paris.

Le 21 mars 1994, Edouard Balladur a envoyé à ses ministres une lettre très ferme au sujet des *«relations entre les administrations françaises et les institutions de l'Union Européenne»*. Il demande aux responsables de *«refuser qu'une décision soit prise sur un texte dont la version française ne serait pas disponible, voire de surseoir à la discussion d'un point de l'ordre du jour pour lequel les documents en Français n'auront pas été distribués en temps utile»*. Principaux contributeurs du budget

communautaire, les Allemands entendent dire leur mot. L'arrivée de l'Autriche et celle, à moyen terme, de pays d'Europe centrale proches d'eux culturellement les incitent à relever la tête. Les Espagnols n'oublient pas qu'ils parlent une langue à vocation mondiale. Dans certaines réunions techniques, où un quorum est requis pour prendre une décision, ils n'hésitent plus à tout bloquer si la traduction simultanée ne leur assure pas un «retour» dans leur langue.

Sans vouloir transformer la construction européenne en affrontement linguistique, certains francophones ne sont pas prêts à se laisser entraîner par le grégarisme anglophone de nombreux technocrates et, loin de se cantonner dans une attitude défensive, ont opté pour un optimisme militant. *«Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir du français, langue internationale, repose sur deux piliers: la francophonie d'outre-mer et les institutions européennes»* concluait, en 1991, un groupe d'étude de l'Association des Français fonctionnaires des Communautés européennes. L'élargissement ne les a pas fait changer d'avis, même si le contexte est moins favorable.

Les premières escarmouches ont commencé en salle de presse. Tous les jours, à midi, en son siège du 45, avenue d'Auderghem à Bruxelles, la Commission vante ses travaux et ses fameuses «IP» («Informations de Presse»), généralement en anglais et en français, avec une tendance à l'abandon de celui-ci quand le commissaire européen ou les «huiles» de la direction générale concernés par l'ordre du jour ne sont pas spontanément francophones. Mais, jusqu'à présent, la communication orale s'est faite exclusivement en français. La traduction simultanée ne fonctionnait qu'en cas de visite d'un commissaire ou d'un hôte de marque. Les journalistes britanniques – plus de quatre-vingts, dont une vingtaine pour la seule agence Reuter – se sont pliés à cette obligation, pour eux unique au monde. Non sans d'insidieuses manoeuvres, afin d'amener les orateurs à dire quelques mots en anglais *«pour la BBC»*. L'afflux constant de nouveaux correspondants – Nordiques «citoyens» de l'Union ou Japonais attentifs aux débats de Bruxelles – remet ce monopole en question.

Parlant au nom des quelque 750 journalistes accrédités à la Commission (autant qu'à Washington), l'association de la presse internationale à Bruxelles a mandaté ses dirigeants pour négocier *«L'usage des langues française et anglaise à égalité à partir de 1995»*. Certains représentants des titres parisiens n'ont, quant à eux, pas voulu donner l'impression de mener un *«combat nationaliste d'arrière-garde»*. Pourtant, le *«réalisme»*, au nom de la communication avec la planète entière, n'empêche pas certains francophones étrangers, notamment les correspondants maghrébins, de juger étrange, en termes politiques, que l'Union Européenne se contruisse dans la langue des *«derniers de la classe»*.

La suprématie originelle de français s'explique par l'adhésion tardive (en 1973) et rétive de la Grande-Bretagne à la CEE. En 1993, les Français constituaient 17% du personnel d'encadrement de la Commission (agents de niveau A). À la même Commission, environ 70% des textes originaux étaient encore en français, pourcentage

situé tout de suite derrière celui de l'Organisation Internationale de Travail (85%). A l'OCDE, au contraire, 75% des originaux étaient en anglais. L'implantation de la Commission à Bruxelles joue, en outre, un rôle considérable. On ne dira jamais assez l'apport belge à la francophonie, par le biais des institutions européennes et même de l'OTAN. Pour des raisons évidentes, un bon tiers des effectifs subalternes de la Commission est constitué de Belges recrutés sur place. La langue naturelle de la majorité des secrétaires est celle des Wallons et des Bruxellois francophones. Dans les instances dirigeantes de l'Union Européenne, les Flamands s'expriment volontiers et aisément en français dès lors qu'ils sont soustraits aux querelles linguistiques franco-belges.

Quatre membres de la nouvelle Commission s'expriment naturellement en français, le président Santer, Edith Cresson, Yves-Thibault de Silguy et, bien souvent, le Belge flamand Karel Van Miert. Leurs collègues italiens, espagnols et portugais ont une sensibilité latine. Cela constitue encore un noyau dur, au moment où l'axe de l'Union Européenne se déplace vers le Nord et l'Est.

Chaque nouvel élargissement est un choc culturel pour les fonctionnaires européens. Georges Pompidou avait subordonné l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'envoi par Londres de fonctionnaires parlant correctement le français. L'entrée de la Grèce dans le club, en 1986, fut un peu bâclée. Ses fonctionnaires n'avaient généralement pas le niveau requis par les concours qui, normalement, permettent d'accéder à la fonction publique européenne. *«En 1986, pour l'entrée des Espagnols et des Portugais, les consignes furent d'éviter le laxisme qui avait prévalu en faveur des Grecs»*, raconte un ancien président de jury.

Étrangement, le triple élargissement de 1995 ne paraît pas avoir suscité des préparatifs analogues. Plusieurs centaines d'Autrichiens sont arrivés ou vont arriver à Bruxelles sans qu'on ait beaucoup parlé de leur formation préalable. La même discrétion prévaut pour les autres *«bleus»* qui s'intégreront progressivement dans l'eurocratie. Comme si, lancée dans une fuite en avant et consciente que des problèmes encore plus vastes surgiront avec l'élargissement à l'Est, la Commission prenait moins de précautions que par le passé ou ajournait un débat de fond délicat.

En fait, les problèmes linguistiques à la Commission sont le reflet de la situation prévalant sur le Vieux Continent, où la jeunesse cultivée est de moins en moins capable de communiquer dans une autre langue que l'anglo-américain. Actuellement, dans l'Europe des quinze, parmi les élèves de l'enseignement secondaire, 83% apprennent l'anglais comme première ou seconde langue étrangère, 32% le français, et seulement 16% l'allemand; l'espagnol et l'italien sont de plus en plus délaissés. Puisqu'il est vain de parler de la construction européenne sans un minimum de plurilinguisme dans la population, la France va proposer la signature d'une convention intergouvernementale rendant obligatoire l'apprentissage de deux langues étrangères européennes pour tous les enfants de l'Union.

Jean de la Guérivière

**2.1 – RENCONTRE ALAIN JUPPÉ – ALAIN LAMASSOURE
RENCONTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
FRANÇAIS, M. ALAIN JUPPÉ ET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX
AFFAIRES EUROPÉENNES, M. ALAIN LAMASSOURE, AVEC LES
CORRESPONDANTS DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE ACCRÉDITÉS
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

(extrait)

Peut-être pouvez-vous nous poser tout simplement des questions et nous nous efforcerons d'y répondre aussi clairement et exhaustivement que possible. Si cette procédure vous convient, je vous livre tout de suite le micro et la parole.

Q - Monsieur Lamassoure, maintenez-vous votre suggestion de réduire le nombre de langues de travail dans l'Union et, si oui, comment pensez-vous réaliser cette idée? Estimez-vous possible de concilier cette suggestion avec une des priorités de la Présidence française, notamment la promotion du multilinguisme?

R - M. Lamassoure – Je vous remercie de poser cette question. Cela me permettra de dissiper un malentendu, une mauvaise compréhension involontaire ou parfois volontaire auxquels mes propos ont donné lieu il y a quelque temps. Je n'ai fait aucune proposition. J'ai fait une constatation et j'attends que quelqu'un démente cette constatation. Je constate que, au-delà de deux douzaines de langues, pour donner un ordre de grandeur et lorsque nous serons vingt, vingt-cinq, trente pays, nous dépasserons ce nombre, nous serons absolument obligés de distinguer les langues que nous pratiquons de fait dans les travaux communautaires et les langues officielles, comme cela d'ailleurs est le cas dans toutes les organisations internationales, sauf, jusqu'à présent, dans l'Union Européenne, Jusqu'à présent dans l'Union, comme vous le savez, il y a autant de langues de travail effectivement pratiquées que de langues officielles. Nous sommes à onze langues, déjà à l'extrême limite de ce qui est possible, avec l'obligation pour les petites langues, c'est-à-dire les langues relativement moins pratiquées, plus rares, de recourir à la traduction. Je ne sais pas si on vous a montré le résultat de vos propres propos soumis à une double traduction, le point d'arrivée est très différent du point de départ. Moi je me suis soumis à l'exercice. Je fait cette constatation et à partir de là je crois que si nous voulons en 1996 bâtir une Europe qui puisse accueillir deux ou trois douzaines d'États, il faudra qu'on se pose la question et je pense donc que nous serons amenés tout naturellement à voir un nombre de langues de travail plus réduit que le nombre de langues officielles de la Communauté, étant donné que, bien sûr, dans les réunions formelles, en particulier au Parlement européen, chaque député devra pouvoir s'exprimer dans

sa langue et travailler dans sa langue, de même chaque ministre. Dans les réunions formelles et dans toutes les réunions de travail préparatoires, on sera obligé de faire autrement. C'est tout ce que j'ai dit et, encore une fois, ce n'est pas une proposition. C'est une constatation. Alors on peut essayer d'y réfléchir à froid dès maintenant. On peut aussi se fermer les yeux, considérer qu'il n'y a pas de problème et puis se heurter à la difficulté le moment venu. Nous sommes d'autant moins hostiles au plurilinguisme en Europe que, comme vous l'avez rappelé, parmi les objectifs de la Présidence Française, nous souhaitons encourager le plurilinguisme à l'échelle de l'Union Européenne en invitant les pays membres de l'Union à se mettre d'accord sur les termes d'une convention au sens juridique du terme – donc un Traité international. Cela n'est pas dans le cadre communautaire, mais c'est un objectif que nous proposons aux quinze États membres, par lequel nous nous engagerions à rendre obligatoire dans notre enseignement primaire ou secondaire l'apprentissage de deux langues européennes nationales, étrangères vivantes. C'est la proposition que nous soumettrons à nos partenaires.

R - M. Juppé – Je voudrais juste rajouter un petit mot sur ce sujet. D'abord, dans le cadre des organisations internationales, on s'est déjà posé le problème là où la pratique d'un certain nombre de langues de travail existe, Nations Unies, CSCE ou d'autres. Deuxièmement, sans cultiver le paradoxe, je serais tenté de dire que le maintien d'autant de langues de travail qu'il y a de nationalités ou de langues parmi les États membres, c'est le contraire du plurilinguisme, parce que je suis sûr que dans ce cas-là, on aboutira en monolinguisme. Il n'y aura qu'une seule langue, inutile de préciser laquelle. Devant l'impossibilité de faire fonctionner le système, on n'aura plus qu'une seule langue. Et donc, je ne vois pas de contradiction entre le fait d'essayer de promouvoir le plurilinguisme et le fait de se poser, avec toutes les précautions que vient d'indiquer Alain Lamassoure, la question des langues de travail.

Q – Vous savez que ceux qui rejettent votre suggestion disent précisément que l'Union Européenne n'est pas une institution internationale comme les autres.

R – M. Juppé – C'était vrai quand on était six, cela reste vrai naturellement, mais enfin les problèmes changent de dimension. Je le répète, on en parlera; s'il y a impossibilité de se mettre d'accord, alors on ne se mettra pas d'accord. On fera des cabines de traduction plus grandes.

Q – Une précision: quand vous dites l'enseignement des langues, de deux langues étrangères vivantes, cela exclut le latin par exemple?

R – M. Juppé – Elle n'est pas vivante...

Q – Elle n'est pas vivante. Quand on parle de langues étrangères, on ne parle pas de latin par exemple!

R – M. Juppé – Si, si, moi je suis un pur produit de ce système: j'ai appris le latin et le grec ancien, ce qui fait que je n'ai qu'une seule langue vivante étrangère. Mais il n'est pas question de rendre obligatoire l'enseignement du sumérien ou de l'égyptien, non. Quand on dit langues vivantes on dit langues vivantes, mais je crois que c'est très important du point de vue de la réciprocité d'ailleurs. Nous, nous y sommes attachés en tant que Français mais je comprends parfaitement que d'autres pays y soient attachés. Prenons un exemple; nous étions hier en Espagne. Si l'on veut que les Espagnols continuent à apprendre le Français, il faut aussi qu'il y ait des Français qui continuent à apprendre l'Espagnol. Donc, un système de deux langues vivantes obligatoires est un bon système pour toutes les langues de l'Union Européenne et pas simplement pour l'une ou pour l'autre d'entre elles.

Paris, le 10 janvier 1995

Chapitre 3

1 – FRANÇOIS MITERRAND

1.1 – “RESPECT POUR L’HOMME D’ÉTAT ET ADMIRATION POUR L’HOMME PRIVÉ”

Mes chers compatriotes, le Président François Mitterrand est mort ce matin. Les Français ont appris avec émotion la disparition de celui qui les a guidés pendant quatorze ans. Je voudrais saluer la mémoire de l’homme d’État, mais aussi rendre hommage à l’homme dans sa richesse et sa complexité.

François Mitterrand, c’est une oeuvre. Grand lecteur, amoureux des beaux livres, l’écriture était pour lui une respiration naturelle. Sa langue classique fut toujours la traductrice fidèle et sensible de sa pensée.

François Mitterrand, c’est une volonté. Volonté de servir certains idéaux: la solidarité et la justice sociale; le message humaniste dont notre pays est porteur et qui s’enracine au plus profond de nos traditions: l’Europe, une Europe dans laquelle la France réconciliée avec l’Allemagne et travaillant avec elle occuperait une place de premier rang. Mais aussi une façon de vivre notre démocratie. Une démocratie moderne, apaisée, grâce notamment à l’alternance maîtrisée, qui a montré que changement de majorité ne signifiait pas crise politique. Nos institutions en ont été renforcées. En politique, François Mitterrand fut d’abord profondément respectueux de la personne humaine, et c’est pourquoi il a décidé d’abolir la peine de mort. Respectueux, aussi, des droits de l’homme: il ne cessa d’intervenir partout où ils étaient bafoués. Ses choix étaient clairs, et il les a toujours faits au nom de l’idée qu’il se faisait de la France.

Mais François Mitterrand, c’est d’abord et avant tout une vie. Certaines existences sont paisibles et égrènent des jours semblables, parsemés d’événements privés. Le président Mitterrand, au contraire, donne le sentiment d’avoir dévoré sa propre vie. Il a épousé son siècle. Plus de cinquante ans passés au coeur de l’arène politique, au coeur des choses en train de s’accomplir. La guerre. La Résistance. Les mandats électoraux. Les Ministères, dont, très jeune, il assume la charge. La longue période, ensuite, où il sera l’une des figures majeures de l’opposition, avec détermination, opiniâtreté, pugnacité. Les deux septennats enfin, où il prendra toute sa dimension, imprimant sa marque, son style, à la France des années 80.

Mais François Mitterrand n’est pas réductible à son parcours. S’il débordait de vie, c’est parce qu’il avait la passion de la vie, passion qui nourrissait et permettait son dialogue avec la mort. La vie sous toutes ses formes. La vie dans ses heures sombres et ses heures glorieuses. La vie du terroir, la vie de nos campagnes, cette France rurale qu’il a tant aimée, presque charnellement. Il connaissait notre pays jusque dans ses villages et, partout, il avait une relation, un ami. Car il avait la passion de l’amitié. La fidélité que l’on doit à ses amis était pour lui un dogme, qui l’emportait

sur tout autre. Il suscita en retour de fidélités profondes, au travers des années et des épreuves.

Ma situation est singulière, car j'ai été l'adversaire du président Mitterrand. Mais j'ai été aussi son Premier Ministre et je suis aujourd'hui son successeur. Tout cela tisse un lien particulier, où il entre du respect pour l'homme d'État et de l'admiration pour l'homme privé qui s'est battu contre la maladie avec un courage remarquable, la toisant en quelque sorte, et ne cessant de remporter des victoires contre elle. De cette relation avec lui, contrastée mais ancienne, je retiens la force du courage quand il est soutenu par une volonté, la nécessité de replacer l'homme au coeur de tout projet, le poids de l'expérience. Seuls comptent, finalement, ce que l'on est dans sa vérité et ce que l'on peut faire pour la France.

En ce soir de deuil pour notre pays, j'adresse à Madame Mitterrand et à sa famille le témoignage de mon respect et de ma sympathie. A l'heure où François Mitterrand entre dans l'Histoire, je souhaite que nous médions son message.

Jacques Chirac, janvier 1996

1.2 – “LETTRE À TONTON”

Je vous écris ce petit mot en espérant que, là où vous êtes, vous pourrez le lire. Je vous fais confiance, vous avez toujours cru aux forces de l'esprit. Dans un entretien télévisé, il y a déjà un peu plus d'un an, Bernard Pivot vous demandait: «Si Dieu existe, comment aimeriez-vous qu'il vous accueille?» «En me disant: Enfin, tu sais!», aviez-vous répondu.

Vous nous avez quittés au petit matin du 8 janvier, vers huit heures et demie. Vous avez mené un tel dialogue avec la mort, si proche de vous depuis des mois, que l'on se demande comment s'est passée votre ultime nuit. On aimerait vous voir bien éveillé, les yeux grands ouverts, probablement serein, curieux d'affronter l'autre versant de l'existence avec ce mélange qui vous est si particulier de force et d'ironie. Prêt probablement à parler politique avec le prince Machiavel, à disserter sur la gauche avec Léon Blum et à toiser du regard le Général de Gaulle. A regarder aussi les Français discourir des heures et des heures pour faire, en vain, le difficile bilan de vos quatorze ans de règne. Ne leur en voulez pas de tant s'épancher. Ne soyez pas trop cynique avec vos anciens adversaires qui subitement vous trouvent si grand. Après tout, vous étiez la France et, avec votre mort, la France a perdu un peu d'elle-même. Après tout, pour ceux qui ont la trentaine, vous étiez leur jeunesse. Vous parti, ils ont pris un bon coup de vieux.

Vous étiez tout un homme de geste. En déplaçant votre main, en tournant votre regard, en choisissant votre scène, vous faisiez de la politique. Dans un monde voué au culte des images, votre trace sera celle de vos gestes. Comment vous

oublier main dans la main avec la chancelier allemand Helmut Kohl à Verdun? Comment vous oublier jetant un bouquet dans la Seine, là où un paumé marocain fut assassiné par nazillons? Comment vous oublier, le 21 mai 1981, dans les couloirs silencieux du Panthéon? Comment vous oublier à Sarajevo sous les bombes?

Je ne sais pas très bien ce que nous retiendrons de votre action. Comme toute oeuvre humaine, elle a été ombre et lumière, fugace et fragile, appelée à se fondre dans le passé. Mais on n'oubliera pas le sacré bonhomme que vous étiez. On n'oubliera pas que, malgré toutes vos faiblesses, toutes vos erreurs et tous vos péchés, vous étiez un homme de liberté et de justice. On n'oubliera pas l'abolition de la peine de mort, le discours de Cancún, ni même les radios libres. On n'oubliera pas votre sourire carnassier face à l'adversaire, votre refus de vous rendre, de vous avouer vaincu, ces mots bien choisis, enfin, qui nous faisaient vibrer. On n'oubliera pas que l'homme simple savait être roi mais que le roi savait redevenir simple. On n'oubliera pas non plus que vous étiez devenu polygame, marié depuis plus de cinquante ans et pourtant père d'une fille naturelle.

Certains vous jalouaient, écoeurés pas votre facilité à vivre plusieurs vies à la fois. Certains vous haïssaient, vous reprochaient d'avoir poussé des socialistes de coeur à voter à droite. Certains, amis ou adversaires, doivent se sentir un peu libérés, débarrassés de l'image tutélaire qui les étouffait. C'est le directeur du Monde qui l'a joliment dit: avec votre départ, le septennat de Jacques Chirac peut enfin réellement commencer.

Adieu, François. Ou plutôt, juste pour évoquer une dernière fois l'époque de la grande gauche, et des espoirs, adieu Tonton. Tu vas nous manquer.

Zyad Limam, dans Jeune Afrique

2 – DISCOURS

2.1 – DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, M. JACQUES CHIRAC, DEVANT LE CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Monsieur le Speaker,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Congrès,

D'abord, merci de tout coeur de votre accueil. J'y suis profondément sensible.

“Dans l’Amérique, j’ai vu plus que l’Amérique, j’ai cherché une image de la démocratie elle-même”. Ainsi s'exprimait Alexis de Tocqueville, l'un de nos plus grands penseurs. C'est parce que vous incarnez aux yeux du monde, depuis plus de deux siècles, une exigence, un symbole, que je suis heureux et fier de saluer aujourd'hui votre éminente Assemblée.

C'est sous le signe de la fidélité et de l'amitié qu'est placée ma visite aux États-Unis. Une amitié personnelle, née à la Libération, quand, à douze ans, j'ai vu débarquer les troupes américaines en Provence. Une amitié confortée ensuite par les séjours que j'ai faits dans votre pays en tant qu'étudiant mais aussi, parce qu'il fallait bien vivre, en tant que chauffeur ou serveur de restaurant. Une amitié sincère et vraie, qui s'est renforcée à chacune de mes nombreuses visites aux États-Unis.

Mais surtout, c'est de l'amitié entre nos deux peuples que je veux aujourd'hui témoigner. Nous avons tous appris, dans nos livres d'histoire, combien la France avait aidé votre pays à s'ériger en une nation libre, souveraine, indépendante. Et combien, en retour, vos idéaux politiques avaient inspiré notre révolution et contribué à l'établissement de notre République.

Tissée par les liens du sang, cette amitié ne s'est jamais démentie. Par deux fois dans ce siècle, lorsque l'Europe était prolongée dans les ténèbres de la guerre et de la barbarie, l'Amérique s'est levée et a mis sa puissance au service de la démocratie. Vos soldats ont payé de leurs vies ou de leurs blessures ce combat contre le mal. Certains d'entre vous appartiennent à une génération de héros et portent dans leur chair les stigmates de ce combat. A travers eux, c'est au peuple américain tout entier que j'exprime aujourd'hui notre reconnaissance. Vos sacrifices pour la liberté et pour la renaissance de l'Europe et de la France, les Français ne les oublient pas.

Cette relation exceptionnelle entre les États-Unis et la France se fonde sur une vision commune du monde, une même foi dans la démocratie, la liberté, les Droits de l'Homme, l'État de droit.

Bien sûr, nos intérêts ne sont pas toujours identiques. Mais la France a été dès l'origine, et restera, à égalité de droits et de devoirs, l'allié des États-Unis. Un allié sûr. Un allié solide. Chaque fois que l'essentiel était en cause, chaque fois la France était à vos côtés. Elle l'était à Berlin, puis lors de la crise des missiles de Cuba. Elle l'était, vingt ans plus tard, lors de l'installation des euromissiles en Europe. Elle l'était lors de la guerre du Golfe.

“True friendship”, disait George Washington, “is a plant of slow growth and must undergo and withstand the shocks of adversity before it is entitled to the appellation”. L'amitié qui unit nos deux peuples a passé l'épreuve avec succès.

Il y a six semaines, était signé à Paris, en présence du Président Clinton, l'accord qui doit rétablir la paix en Bosnie. Quelques jours plus tard, l'OTAN était investi de l'autorité nécessaire pour mettre en oeuvre cette paix.

Cette entreprise est l'aboutissement d'un long effort commun. En 1994, la France a proposé aux Européens, aux États-Unis et à la Russie de créer une structure originale, le Groupe de contact, pour élaborer un plan de paix. Pour réussir, il était indispensable de faire respecter nos soldats présents sur le terrain. Dès ma

prise de fonction, j'ai donc proposé à nos partenaires britanniques de créer la «Force de réaction rapide» - nous en avons parlé ensemble Monsieur le Speaker – et nous avons pu utiliser la force de l'OTAN de manière décisive. C'est dans ce contexte nouveau que les États-Unis ont pris l'heureuse initiative de Dayton. Je veux rendre hommage à la ténacité et au talent des artisans de cet accord.

Première opération militaire d'envergure de l'Alliance, notre entreprise commune en Bosnie illustre bien la nature radicalement nouvelle des missions de l'OTAN, celles qu'elle peut être appelée à remplir. Aujourd'hui, elle donne à un pays ravagé par quatre années de guerre une chance unique de connaître enfin la paix. L'Alliance ne pouvait pas se dérober à cette mission. La France qui, avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, assume la charge de l'une des trois zones d'opérations, fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer son succès.

En acceptant de mettre dans la balance tout le poids politique et militaire des États-Unis, le Président Clinton et votre Congrès ont manifesté ce sens des responsabilités politiques, cette exigence morale si profondément gravée dans la tradition américaine. Cet engagement, je souhaite qu'il se prolonge par une participation durable et équilibrée à la nécessaire reconstruction de cette région.

Votre présence en Bosnie adresse un message clair au monde: comme hier, les États-Unis considèrent qu'Europe est vitale pour leur sécurité. Je salue la constance et la fermeté de cet engagement. Devant vous, je réaffirme la position de la France: l'engagement politique des États-Unis en Europe et leur présence militaire sur le sol européen demeurent un facteur essentiel de la stabilité et la sécurité du continent, mais également du monde.

Notre action commune en Bosnie souligne la nécessité pour l'Alliance Atlantique de s'adapter à un univers différent de celui qui l'a vue naître. Cette réforme doit d'abord préciser les modes d'action qui lui permettront de répondre efficacement aux situations imprévisibles de l'après-guerre froide.

Mais la réforme doit aussi permettre aux alliés européens d'assumer pleinement, en s'appuyant sur les moyens de l'OTAN, leurs responsabilités là où les États-Unis n'estimeront pas devoir intervenir avec leurs troupes terrestres. Il nous faut imaginer, comme le prévoyait le sommet de 1994, ce pilier européen au sein de l'Alliance qu'évoquait déjà le Président Kennedy et qui doit devenir peu à peu une réalité avec l'Union de l'Europe occidentale.

La France, dans cette situation nouvelle, est prête à prendre toute sa part à cette entreprise de rénovation, Elle l'a montré en annonçant, il y a quelques semaines, son rapprochement avec les structures militaires de l'Organisation. Je tiens à confirmer aujourd'hui l'esprit d'ouverture et de disponibilité avec lequel la France aborde cette adaptation de l'OTAN, y compris de son volet militaire, pour autant que l'identité européenne puisse s'y affirmer pleinement.

Une Alliance forte exige une Europe forte, capable d'assumer une plus grande part de fardeau commun.

J'appelle à un partenariat renouvelé entre l'Europe qui se construit, y compris dans le domaine de la défense, et nos alliés nord-américains. L'aboutissement de cette entreprise pourrait être l'adoption, le moment venu, d'une Charte transatlantique, qui marquerait solennellement, pour le siècle prochain, la force et la vitalité de notre alliance.

La réforme de notre Organisation facilitera son élargissement, si nous sommes capables de proposer à la Russie une relation positive avec l'OTAN, dans le cadre d'une architecture de sécurité donnant à ce grand pays la place qui lui revient en Europe et dans le monde. La présence de soldats russes aux côtés des Alliés en Bosnie est un premier pas prometteur dans ce sens.

Bâtissons ensemble, avec imagination et détermination, l'architecture européenne et transatlantique de demain ! Ce qui est en jeu. C'est la paix et l'équilibre du monde.

Mais le champ de nos intérêts communs ne se borne pas à l'Europe. Partageant les mêmes valeurs, nous partageons une même aspiration à la paix et au progrès dans le monde. Nous sommes exposés aux mêmes menaces et aux mêmes risques. Et sur nos épaules reposent les mêmes responsabilités.

Rien de ce qui affecte le "village planétaire" ne saurait nous être indifférent. Nul n'est à l'abri de ce qui se passe ailleurs, fût-ce au bout du monde. Le virus du SIDA, les effets d'un nouveau Tchernobyl ne demandent pas de visa pour se propager. La drogue menace les jeunes partout. La prolifération des armes nucléaires pèse sur nos avenir. Le problème de l'immigration clandestine se pose à tous les pays développés, et nous subissons tous les conséquences du fanatisme religieux ou de la haine ethnique qui destabilisent des régions entières. C'est à la racine de ces maux qu'il faut s'attaquer en conjuguant nos efforts.

Parmi ces périls, le plus grave reste, à mes yeux, celui du sous-développement. Le maintien de notre aide aux pays qui ont besoin de nous est une exigence morale qui s'impose à tous. Il est aussi le seul moyen de désamorcer une véritable bombe à retardement qui nous menace tous et menacera nos enfants.

N'abandonnons pas à leur sort les pays les plus pauvres de notre planète, notamment les pays d'Afrique ! Ne les laissons pas enfermés dans le cercle vicieux de l'exclusion en laissant se tarir une aide publique qui leur est indispensable pour progresser sur la voie de la démocratie et du développement. Ne prenons pas le risque de laisser en héritage aux générations futures de nouvelles crises, de nouvelles famines, de nouvelles guerres, mais aussi une destruction irréversible de notre environnement et une immigration massive. N'abandonnons pas les valeurs qui sont au coeur de notre civilisation.

Ces risques, ce n'est pas en accumulant des armes, ce n'est pas non plus en dressant de vaines barrières que nous y répondrons. La meilleure sécurité, c'est aujourd'hui la solidarité.

Et c'est parce qu'elle en est convaincue que l'Europe apporte aux pays pauvres chaque année plus de 30 milliards de dollars, c'est-à-dire trois fois plus que les États-Unis. Un grand effort!

Mes amis, dans ce domaine aussi le monde a besoin de vous.

Bien sûr, votre grande nation doit faire face aux contraintes budgétaires. L'Europe aussi. Le France aussi. Mais nos difficultés ne doivent pas nous détourner de nos obligations à l'égard des pays les plus démunis. Les exigences de la morale et celles de la politique rejoignent nos intérêts communs.

Des rizières du Bangladesh aux sommets de l'Altiplano, des sables du Sahel aux faubourgs de Luanda, partout des hommes et des femmes souffrent et aspirent à la prospérité et à la paix. Partout – et l'Afrique nous le prouve chaque jour – des hommes et des femmes accomplissent de vrais progrès et attendent que nous soutenions leurs efforts; que nous les aidions à aller plus loin sur la voie du développement, de la démocratie, de l'État de droit; que nous les aidions à consolider ce qu'ils ont commencé à établir; que nous les aidions à mener leurs difficiles mais nécessaires réformes économiques. Partout des hommes et des femmes espèrent les progrès de l'éducation, de la science, de la médecine pour accéder enfin au mieux vivre et au bonheur auquel ils ont droit comme tous les hommes de la planète.

Partout des hommes et des femmes croient en l'Amérique et en l'Europe, en leur histoire généreuse, en leur vocation humaniste. Alors, mes amis, ne les décevons pas!

Dans notre monde d'interdépendance, nous devons assumer ensemble les responsabilités particulières que nous confèrent nos positions respectives de membres permanents du Conseil de Sécurité, de première et quatrième puissances économiques mondiales, de notre participation au G7.

C'est ensemble que nous devons promouvoir le désarmement et combattre la prolifération des armes de destruction massive. La France a achevé pour toujours ses essais nucléaires, après une ultime série qui garantit la fiabilité et la sécurité de sa capacité de dissuasion. Conjuguons nos efforts pour que 1996 soit l'année de la signature du traité d'interdiction complète et définitive des essais, sur la base de cette «option zéro» que la France et les États-Unis ont été les premiers à proposer. Je salue aussi l'accord donné par votre Sénat à la ratification du traité START II. Sa mise en oeuvre par les États-Unis et la Russie ouvrirait également la voie à nouveaux progrès vers le désarmement.

Conjuguons nos efforts pour que 1996 soit aussi l'année de progrès décisifs vers la paix au Proche-Orient, avec la signature de traités entre Israël, la Syrie et le Liban. Alors s'accomplira pleinement le dessein d'Yitzhak Rabin dont je salue ici la mémoire.

Conjuguons, enfin, nos efforts au sein des organisations que nous avons fondées.

Je pense aux Nations Unies, seule organisation universelle et légitime, seul rempart contre le désordre et l'arbitraire dans les relations internationales. Aidons-les à se réformer! Ne leur refusons pas les moyens de réussir.

Je pense à l'Organisation Mondiale du Commerce, que nous venons de créer ensemble pour ordonner le commerce international. Sachons résister aux tentations de l'unilatéralisme!

Je pense à l'Association Internationale pour le Développement de la Banque Mondiale. Elle est un instrument irremplaçable pour lutter contre la faim, contre la misère, contre les sous-développement. Mais elle joue aussi un rôle crucial pour développer les marchés des pays qui en bénéficient et vers lesquels, déjà, 40% de vos exportations se dirigent. L'AID a été créée à l'initiative du Président Eisenhower. Permettons-lui ensemble de poursuivre son action bénéfique!

Je pense enfin au G7, dont la France accueillera le Sommet en juin prochain à Lyon. Saisissons cette occasion pour mieux coordonner nos politiques économiques et nos politiques financières!

Pour mener à bien les tâches qui nous incombent, les États-Unis trouveront de plus en plus, dans l'Union Européenne, un très grand partenaire.

Sous l'impulsion conjointe de la France et de l'Allemagne, l'Union Européenne a l'ambition de se renforcer. Elle le fera avant la fin de ce siècle, en se dotant d'institutions plus efficaces; en créant une monnaie unique; en s'élargissant aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Dans une génération, l'Union Européenne sera sans doute passée de 15 à 30 membres. L'Europe, réconciliée dans son histoire et sa géographie autour des valeurs de la démocratie, de la justice sociale, de l'économie de marché, sera l'un des pôles les plus stables et les plus dynamiques du monde de demain.

L'Union Européenne et les États-Unis sont déjà, l'un pour l'autre, le principal partenaire commercial, et ceci dans une relation équilibrée. Ils sont, l'un pour l'autre, le premier investisseur; trois millions d'Européens sont aujourd'hui employés par des firmes américaines et trois millions d'Américains par des firmes européennes.

L'Europe est aujourd'hui l'ensemble économique le plus ouvert de la planète. Nous sommes prêts à accroître encore la liberté des échanges, mais dans le respect de nos intérêts essentiels et dans le cadre d'une approche équilibrée. Sur le socle d'un demi-siècle d'alliance, nous devons ériger un véritable partenariat, un partenariat global, entre l'Europe nouvelle et l'Amérique.

Monsieur le Speaker,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Congrès,

Au lendemain de la victoire sur le nazisme, les États-Unis ont contribué, plus qu'aucun autre pays, à façonner le monde de l'après-guerre. La création

de l'ONU et de l'OTAN, du FMI et de la Banque Mondiale, la mise en oeuvre du plan Marshall, en ont été les actes fondateurs. Les cinquante années de paix et de prospérité qui ont suivi doivent beaucoup à cet engagement américain.

Aujourd'hui comme hier, le monde a besoin des États-Unis. Votre engagement reste nécessaire pour bâtir le monde incertain de l'après-guerre froide, pour faire progresser la paix, la démocratie, le développement.

Les grands défis qui nous attendent, nous les relèverons si nous sommes unis et solidaires. C'est seulement en étant unis et solidaires que nous lèguerons à nos enfants un monde meilleur; un monde où ils pourront s'épanouir; un monde de liberté, de justice et de paix.

Je vous remercie.

Washington, 1er février 1996

2.2 – COMMUNIQUÉ CONJOINT FRANCO-BRÉSILIEN

La Commission économique franco-brésilienne pour l'Industrie et le Commerce a tenu sa deuxième session à Paris les 8 et 9 octobre 1979, sous la présidence de M. Karlos RISCHBIETER, Ministre des Finances du Brésil et M. Jean-François DENIAU, Ministre français du Commerce Extérieur.

À cette occasion, les deux Ministres ont constaté le développement de la coopération économique entre les deux pays conformément aux objectifs qui avaient été fixés lors de la visite du Chef d'État brésilien en France en avril 1976 et du Président de la République Française au Brésil en octobre 1978.

Le Brésil est le premier partenaire de la France en Amérique Latine tant au point de vue commercial qu'économique.

Le commerce franco-brésilien s'est développé régulièrement au cours des dernières années avec une tendance récente au rééquilibrage. Si la balance commerciale demeure déficitaire pour la France, la part de marché de la France au Brésil s'est redressée depuis deux ans, de même que la présence industrielle de la France s'est sensiblement améliorée.

En ce qui concerne la coopération industrielle, il a été procédé à un examen des principaux projets et notamment ceux figurant dans la déclaration d'intention adoptée lors du voyage officiel du Président de la République Française au Brésil en octobre dernier.

Parallèlement aux travaux de la Commission, il a été signé un protocole financier pour la mise en valeur des mines de potasse du Sergipe qui sera confiée à la France. D'autres projets devraient en bénéficier, notamment en ce qui concerne les transports urbains et la production d'électricité.

D'une manière générale, les principaux secteurs susceptibles de faire l'objet d'une coopération entre les deux pays sont le matériel pétrolier, le matériel ferroviaire, l'aéronautique, le développement agricole et agroalimentaire.

Les deux Ministres sont convenus, en vue d'assurer la continuité et le progrès de la coopération franco-brésilienne, de mettre en place une structure permanente pour suivre concrètement les principaux projets de coopération économique et financière.

Paris, le 9 octobre 1979

3 – LE BRÉSIL

3.1 – DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT FERNANDO HENRIQUE CARDOSO

Monsieur le Président du Congrès National, Monsieur le Vice-Président de la République, Messieurs les chefs d'État et de Gouvernement étrangers, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Monsieur le Président de la Cour Suprême Fédérale, Messieurs les chefs des missions étrangères spéciales, Messieurs les membres du Bureau, Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, hautes autorités de la République, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à exprimer mon espoir et l'espoir de tous en ce jour de réconciliation.

Avant le Président, c'est le citoyen qui fait de l'espoir sa principale préoccupation, comme tous les Brésiliens.

J'appartiens à une génération qui a grandi en rêvant d'un Brésil à la fois démocratique, développé, libre et juste.

Ce rêve est ancien. Il remonte aux héros de l'indépendance. Il remonte aux abolitionnistes. Il remonte aux «lieutenants révolutionnaire» de la première République.

J'ai vu ce rêve faire briller les yeux de mon père, Leonidas Cardoso, un des instigateurs du mouvement «le pétrole est à nous».

Il avait déjà fait briller les yeux de mon grand-père, abolitionniste et républicain.

Pour les étudiants qui, comme moi, mettaient tout leur enthousiasme dans ces luttes, le pétrole et l'industrialisation étaient le laissez-passer pour le monde moderne de l'après-guerre. Ils permettaient au Brésil de s'engager sur la voie du progrès technologique.

Pendant quelque temps, sous la présidence de Juscelino Kubtscheck, l'avenir nous sembla prometteur. Le développement s'accélérait. Le Brésil s'industrialisait rapidement. Notre démocratie fonctionnait, en dépit de quelques soubresauts, et il y avait des perspectives de progrès social. Mais l'histoire a parfois des retournements surprenants.

Les «années dorées» se sont terminées avec l'inflation et de graves tensions politiques. Sont arrivées alors les années sombres au cours desquelles la croissance

s'est tout d'abord maintenue, mais aux dépens de la liberté. Seuls quelques privilégiés ont vu le progrès pendant ces années sombres. Par contre, tous ont subi les conséquences de la dette extérieure, qui a paralysé l'économie, et de l'inflation, qui a aggravé les disparités sociales dans les années 80.

J'ai vu grandir mes enfants, j'ai vu naître mes petits enfants et je les ai tous vus rêver et lutter pour le jour où le développement, la liberté et la justice régneraient ensemble sur notre terre. Je n'ai personnellement jamais douté que ce jour arriverait. Mais je n'aurais jamais osé imaginer que je pourrais me trouver dans la position que j'occupe aujourd'hui, choisi par la majorité de mes concitoyens pour ouvrir au Brésil la voie de ses rêves.

Je le dis sans arrogance, mais avec une conviction absolue: ce pays va s'engager sur la voie du progrès. Pas uniquement grâce à moi, mais grâce à nous. Pas uniquement grâce à nos rêves, mais grâce à notre immense volonté. Le moment est venu et le Brésil a tout ce qu'il faut pour réussir.

Nous avons retrouvé ce qui est le bien le plus précieux pour un peuple – la liberté. Pacifiquement et dans le calme, en dépit des meurtrissures et des cicatrices, qui sont l'assurance que de nouvelles situations de violence ne se reproduiront plus. Nous avons tourné la page de l'autoritarisme qui, avec des noms différents et sous des formes différentes, a marqué notre République depuis sa fondation.

Pour les jeunes d'aujourd'hui, qui sont descendus dans les rues pour exiger la décence de la part de leurs représentants, ainsi que pour les personnes de ma génération, qui ont appris la valeur de la liberté après l'avoir perdue, la démocratie est une conquête définitive. Rien ni personne ne pourra nous l'enlever.

Nous avons retrouvé la confiance dans le développement. Ce n'est plus seulement une question d'espérance. Ce n'est pas non plus l'euphorie passagère apportée par ces deux bonnes années que nous venons de vivre. Cette année sera encore meilleure et l'année prochaine le sera encore davantage.

Aujourd'hui, il n'est pas un spécialiste sérieux qui ne prédise au Brésil une longue période de croissance. Les conditions internationales sont favorables. Le poids de la dette extérieure ne nous écrase plus. Notre économie est comme une plante saine après une longue sécheresse.

Nos racines – les personnes et les entreprises qui produisent la richesse – ont résisté aux rigueurs de la stagnation et de l'inflation. Elles ont survécu et elles sont sorties plus fortes de l'épreuve. Nos chefs d'entreprise ont su innover. Ils ont su reconstruire leurs usines et leurs bureaux, ils ont su surmonter les difficultés.

Les travailleurs brésiliens ont su faire face aux affres de l'arbitraire et de la récession ainsi qu'aux défis des nouvelles technologies. Ils ont réorganisé leurs syndicats pour être capables, comme ils le sont aujourd'hui, de revendiquer leurs droits et d'avoir leur part de la croissance économique.

Le temps est venu de grandir et de s'épanouir.

Nous savons aujourd'hui ce que le gouvernement doit faire pour soutenir la croissance de l'économie et nous allons le faire. Nous le faisons d'ailleurs déjà.

Alors que beaucoup se demandaient si nous serions capables de remettre notre pays en ordre, nous y avons réussi en deux ans.

Sans céder un millimètre de notre liberté, sans rompre nos engagements ou léser de droits, nous avons réussi à en finir avec l'inflation galopante.

Nous le devons non seulement à ceux qui ont relancé l'économie mais aussi au Président Itamar Franco, qui mérite le respect de tous les Brésiliens pour sa simplicité et son honnêteté.

Au moment où il quitte le Gouvernement, estimé de tous, je tiens à remercier le Président Itamar Franco pour toutes les opportunités qu'il nous a offertes.

En me choisissant pour lui succéder, la majorité des Brésiliens ont clairement opté la continuité du Plan Real et pour les réformes structurelles qui permettront d'écartier une fois pour toutes le spectre de l'inflation.

Je me consacrerai à cette tâche avec toute mon énergie, en tant que Président, avec l'appui du Congrès, des États et de toutes les forces vivantes de la nation.

Nous avons donc retrouvé la liberté et nous aurons bientôt le développement. Il nous manque encore la justice sociale. Voici le grand défi de Brésil pour cette fin de siècle. Ce sera l'objectif numéro un de mon Gouvernement.

Joaquim Nabuco, le grand précurseur de l'abolitionnisme, croyait être, avec ses compagnons, "investi d'un mandat par la race noire". Un mandat qui ne leur avait pas été donné par les esclaves, car ceux-ci n'auraient pas les moyens de faire valoir leurs droits, mais que les abolitionnistes s'étaient attribué car l'esclavage leur faisait horreur et parce qu'ils comprenaient que ses maillons maintenaient le pays tout entier prisonnier du retard économique, social et politique.

Nous sommes nous aussi horrifiés de voir des compatriotes – ou des êtres humains de n'importe quelle nationalité – assujettis par la faim, par la maladie, par l'ignorance et par la violence. Cela ne peut plus continuer!

Tout comme l'abolitionnisme, le mouvement pour les réformes que je représente n'est dirigé contre personne. Je ne veux pas diviser la nation. Je veux l'unir autour de la perspective d'un avenir meilleur pour tous.

Mais, à l'inverse de Nabuco, je sais que mon mandat est le résultat du vote libre de mes concitoyens. De la majorité d'entre eux, indépendamment de leur condition sociale. Mais aussi de nombreux exclus, des Brésiliens plus humbles qui ont payé le prix de l'inflation sans pouvoir se défendre, de ceux qui subissent l'humiliation des files d'attente devant les hôpitaux et les bureaux de la sécurité sociale, de ceux qui gagnent si peu mais qui dépensent leur énergie dans les usines, les campagnes, les boutiques, les bureaux, les rues et les routes, les hôpitaux, les écoles et les chantiers, de ceux qui réclament la justice parce qu'ils

ont la conscience de leurs droits et la disposition de lutter pour les faire valoir. Oui, c'est à eux que je dois mon élection.

Je vais gouverner pour tous. Et s'il faut en finir avec les privilèges de quelques-uns pour rendre justice à la majorité. Avec sérénité mais fermement. Recherchant toujours le dialogue et le consensus, mais sans me soustraire aux responsabilités de la décision. Sachant que la majorité des Brésiliens n'attend pas de miracles, mais le gouvernement devra tous les jours leur montrer des résultats. Car nos concitoyens ont repris confiance dans le Brésil et ont hâte de le voir s'améliorer de plus en plus.

Nous constatons avec satisfaction que l'intérêt porté au Brésil par les autres pays a aussi augmenté. Nos efforts pour consolider la démocratie, pour ajuster l'économie et attaquer les problèmes sociaux sont l'objet d'une attention spéciale et positive à l'étranger. Tous comprennent pourquoi notre transition a été plus lente et parfois plus difficile qu'ailleurs. Et pourquoi elle a aussi été plus ample et plus profonde.

Nous avons, d'un seul coup, rétabli les libertés démocratiques et entamé la réforme de l'économie. Aussi avons-nous construit une base plus solide qui nous permettra d'avancer. Nous avons l'appui de la société pour changer. Elle sait ce qu'elle veut et où nous devons arriver. Très vite, au rythme accéléré des communications et de l'ouverture de l'économie brésilienne, nous abandonnons les attitudes xénophobes qui ont été plutôt l'effet que la cause de notre repli sur nous-mêmes dans le passé.

Nous ne devons pour autant ni renoncer à notre souveraineté, ne fût-ce qu'en partie, ni ignorer les moyens de la garantir.

En tant que Commandant en chef des Forces Armées, je serai attentif à leurs besoins de modernisation, afin qu'elles puissent atteindre le niveau opérationnel requis par notre stratégie et par les engagements internationaux du Brésil. Dans ce sens, j'attribuerai à l'État-Major des Forces Armées de nouvelles responsabilités, en plus de celles qui lui reviennent actuellement. Je commanderai la présentation de propositions fondées sur les études que mèneront conjointement la Marine, l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air, afin de permettre l'adaptation progressive de nos forces de défense aux exigences de l'avenir.

Avec la fin de la guerre froide, l'importance d'un pays comme le Brésil dépend non seulement de facteurs militaires et stratégiques mais surtout de la stabilité de sa politique, de son niveau de vie, des signes de vitalité de son économie – sa capacité de croître et de créer des emplois, sa base technologique, sa participation au commerce international – et aussi de propositions diplomatiques claires, objectives et viables.

C'est pourquoi la réalisation d'un projet national de développement doit nous rendre de plus en plus forts sur la scène internationale. Le moment est favorable au Brésil pour une participation plus active dans ce contexte.

Nous avons une identité et des valeurs traditionnelles qui continueront de s'exprimer dans notre politique extérieure. Dans le champ international, la continuité porte à la crédibilité.

Des changements brusques, décidés sans tenir compte de l'avenir moins proche, peuvent satisfaire des intérêts conjoncturels mais ne sont pas dignes d'un État responsable.

Nous ne devons cependant pas craindre d'innover, lorsque nos intérêts et les valeurs auxquelles nous sommes attachés l'exigeront; dans cette phase de transformations radicales, marquée par la redéfinition des règles de coexistence politique et économique entre les pays, nous ne pouvons, par simple nostalgie, prendre en sens inverse le chemin de l'histoire. Nous devons, au contraire, suivre ce chemin pour être à même d'influencer le nouvel ordre.

Il est donc temps d'actualiser notre discours et notre action à l'étranger, en tenant compte des changements qu'a connus le système international et du nouveau consensus intérieur par rapport à nos objectifs. Il est temps de débattre ouvertement le profil du Brésil, en tant que nation souveraine, dans ce monde en transformation, faisant participer à ce débat le Ministère des Affaires Étrangères, le Congrès, l'Université, les syndicats, les entreprises et les organisations non-gouvernementales.

Nous mettrons fin aux vieux dilemmes idéologiques et aux vieilles formes de confrontation, pour faire face aux thèmes qui déterminent, de nos jours, la coopération et les conflits entre les pays: les droits de l'homme et la démocratie, l'environnement et le développement durable; les tâches amplifiées du multilatéralisme et les défis de la régionalisation; la dynamisation du commerce international et la suppression des formes de protectionisme et d'unilatéralisme.

D'autres thèmes importants sont l'accès à la technologie, les efforts de non-prolifération et la lutte contre toutes formes de criminalité internationale.

Nous allons mettre en valeur la condition universelle de notre présence tant politique qu'économique à l'échelle mondiale. C'est cette universalité qui nous permet soit d'approfondir notre participation aux schémas d'intégration régionale, à partir du Mercosud, soit d'exploiter le dynamisme de l'Europe unifiée, de l'ALENA, de l'Asie du Pacifique. Et encore d'identifier des régions offrant de nouvelles possibilités à nos relations internationales, comme l'Afrique du Sud post-apartheid. Sans oublier nos relations traditionnelles avec le continent africain et les pays comme la Chine, la Russie et l'Inde, qui, par leurs dimensions continentales, doivent faire face à des problèmes semblables aux nôtres, dans leur poursuite du développement économique et social.

Je suis convaincu que le Brésil a assuré sa place parmi les pays les plus réussis de notre planète au siècle prochain; je suis également persuadé que les seuls obstacles importants que nous devons braver pour occuper cette place seront ceux qui s'originent de nos déséquilibres internes – des inégalités extrêmes qui existent entre les régions et les groupes sociaux.

Nous savons que le développement d'un pays, dans le monde d'aujourd'hui, ne se mesure pas à la quantité de choses qu'il produit. Le véritable degré de développement se mesure à la qualité de l'attention qu'un pays accorde à sa population. À sa population et à sa culture.

Dans un monde où la communication est globale et instantanée, où les publics se fragmentent et en même temps se spécialisent, l'identité culturelle reste le ciment des nations.

Nous, les Brésiliens, sommes un peuple possédant une grande homogénéité culturelle; nos régionalismes constituent des variantes de notre culture de base, née de la rencontre de la tradition occidentale et portugaise avec les traditions africaine de notre peuple.

Je compte les entourer de prestige et leur accorder un rôle prépondérant afin qu'ils soient un facteur de construction de la citoyenneté. Car la citoyenneté, qui est avant tout un droit de l'individu, c'est aussi l'orgueil d'appartenir à un pays dont les valeurs et le style lui sont propres.

Les priorités que j'ai proposées aux électeurs et qui ont rencontré l'assentiment de la majorité sont celles qui se répercutent directement sur la qualité de leur vie: emploi, santé, sécurité, éducation, production et alimentation.

La création d'emplois ne viendra pas automatiquement avec la reprise de la croissance: le Gouvernement devra s'engager dans des programmes et des actions spécifiques dans ce sens.

Et le Gouvernement relèvera ce grand défi – qui est celui du Brésil tout entier et non pas celui d'une seule région, qui est celui de tous et non pas seulement celui des exclus – le défi de réduire les inégalités jusqu'à leur disparition.

L'accès aux hôpitaux, le respect dans les soins médicaux, la suppression des attentes interminables, la lutte contre le gaspillage et les fraudes sont des éléments aussi indispensables à une bonne gestion de la santé qu'à l'existence de budgets adéquats.

Mais la santé doit être vue – et elle le sera pendant mon gouvernement – surtout comme prévention de la maladie, et non plus seulement comme traitement; une vision moderne de la santé doit inclure l'assainissement de base, la vaccination massive, l'alimentation équilibrée et le sport pour tous.

L'école doit redevenir le centre du processus d'enseignement. L'école ne se limite pas aux fonctions du professeur, elle signifie bien plus que cela. C'est un lieu de convivialité où l'action des parents, la solidarité du milieu social, la participation de l'élève et du professeur et une bonne administration se réunissent pour former des citoyens.

Pour faire le saut qui s'impose à l'aube du troisième millénaire, nous ne pouvons plus nous permettre de coexister avec l'analphabétisme de masse. Ne nous faisons pas illusion: la simple consommation ne nous rendra pas «modernes», si nos enfants

continuent à passer par l'école sans y absorber le minimum de connaissances requises pour vivre à la mesure de la modernité. Assez de construire des écoles pharaoniennes pour les remplir ensuite de professeurs mal payés, insuffisamment préparés et d'élèves «démotivés», dépourvus des conditions matérielles et psychologiques indispensables à une assimilation convenable.

Pour exercer dans sa plénitude notre mandat et mettre un terme à la misère matérielle, il faudra aussi en finir avec la misère spirituelle. Que les moyens modernes de communication puissent nous venir en aide pour mener à bout cette tâche. Sans mépriser l'information et le divertissement, nous allons engager nos chaînes de télévision dans une véritable croisade nationale pour recouvrer la citoyenneté au moyen de l'enseignement, commençant par une campagne intensive d'alphabétisation et de formation culturelle.

Ma mission est, à partir de ce jour, de faire en sorte que les priorités du peuple soient aussi celles du gouvernement. Ceci nous obligera à une profonde réorganisation de la machine de gouvernementale.

L'administration fédérale est souffrant après des années de dérèglement et de désordre financier. Le «clientélisme», le corporatisme et la corruption dévorent l'argent du contribuable, avant qu'il ne puisse parvenir à ceux qui auraient dû bénéficier des actions du gouvernement, notamment dans le domaine social.

Les Commissions d'Investigation du Congrès et les mesures énergiques prises par le Gouvernement du Président Itamar Franco ont entamé l'assainissement de cette situation déplorable qui était la nôtre, il nous faudra exterminer nombre de guêpiers pour achever ce grand ménage et accomplir les réformes structurelles qui s'imposent pour rendre efficace le service public.

Cette tâche ne me fait pas peur. Je sais que je pourrai compter sur l'appui de la majorité des citoyens et sur celui des nombreux fonctionnaires qui ont le sens du service public. Le soutien le plus important, en fait, n'est pas celui qui est apporté au Gouvernement ou à la personne du Président, mais celui que nous sommes capables de nous apporter les uns aux autres, en tant que Brésiliens, et le soutien de tous à notre pays, le Brésil.

Cette véritable révolution sociale, ce changement de mentalité ne pourront se produire qu'avec le concours de la société toute entière. Le Gouvernement a un rôle fondamental à jouer et je veillerai à ce qu'il le remplisse. Mais si le Congrès n'approuve pas les amendements à la Constitution et aux lois – j'en soulignais d'ailleurs le besoin dans mon discours d'adieu au Sénat – et si l'opinion publique se mobilise pas, les bonnes intentions resteront lettre morte.

Nous devons trouver de nouvelles formes de participation de la société au processus des changements.

Cette prise de conscience, cette revendication citoyenne et cette mobilisation vont dépendre des moyens de communication de masse. Nos médias ont été

essentiels dans le renouveau de la redémocratisation et dans la moralisation de la vie publique; ils doivent à présent jouer un rôle fondamental dans la mobilisation de tous pour une société plus juste et plus équitable. Tout en conservant leur indépendance critique et leur passion pour la vérité de l'information.

Lorsque les Brésiliens seront mieux informés, lorsqu'ils seront plus critiques des politiques mises en pratique que du folklore des faits-divers de la vie de tous les jours, lorsqu'ils seront à même de mettre les événements en perspective et d'exiger une action cohérente plutôt que de porter des jugements a priori, alors ils seront capables d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Le sentiment qui doit motiver l'appui de tous à leur pays porte un nom: la solidarité. C'est ce qui nous fait de notre petit cercle pour porter notre aide à un voisin, un collègue, un compatriote.

Nous, les Brésiliens, nous sommes un peuple solidaire.

Nous ferons de cette solidarité le ressort d'une grande alliance nationale entre le gouvernement et la communauté tout entière afin d'effacer la faim et la misère de la carte du Brésil.

Nous assurerons une vie décente à nos enfants, en les sauvant de l'abandon des rues et, surtout, en mettant fin à l'opprobre des massacres d'enfants et de jeunes.

Nous assurerons énergiquement l'égalité des droits à ceux qui sont pareils. Aux femmes qui forment la majorité de notre population, aux femmes auxquelles le pays doit du respect et des possibilités d'éducation et d'emploi. Aux minorités raciales, et à quelques groupes qui sont presque des majorités – surtout aux noirs – qui espèrent que l'égalité sera, plus qu'un mot, le reflet d'une réalité. Aux populations indigènes, qui sont les témoins vivants du passé de notre pays et de notre diversité.

Nous ferons de la solidarité le ferment de notre citoyenneté, dans sa recherche de l'égalité. Et notre espoir de voir un Brésil libre, prospère et juste battra de plus en plus fort dans le coeur des Brésiliens, comme une grande certitude.

Avant de conclure ce discours, je tiens à adresser mes vifs remerciements au peuple brésilien, généreux et déterminé, qui m'a élu au premier tour du scrutin; à tous ceux qui m'ont accompagné dans la campagne politique; à ma famille, qui a su comprendre les défis de l'histoire; au Congrès, auquel j'appartenais jusqu'à présent et qui, au cours de cette cérémonie, vient de me proclamer Président de la République; aux chefs d'État et aux délégations étrangères des pays amis, présents ici; à tous nos invités; et, enfin, à tous les citoyens et toutes les citoyennes de notre Brésil, auxquels je demande une fois de plus, beaucoup d'espérance, beaucoup de confiance, beaucoup d'amour et beaucoup de travail.

Je vous convoque à changer le Brésil.

Je vous remercie.

Brasilia, 1er janvier 1995

**3.2 – PRÉSENTATION DU MINISTRE DES RELATIONS
ESTÉRIEURES, AMBASSADEUR LUIZ FELIPE LAMPREIA,
DEVANT LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE
LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

(extraits)

Domaines de concentration de la politique extérieure

Dans son Message au Congrès National, le Président Fernando Henrique Cardoso a ébauché les bases sur lesquelles se concentrera l'action diplomatique de son Gouvernement. Il s'agit d'un document générique répondant à l'objectif de décrire les priorités de l'Itamaraty. Je m'en remets à ce document de base de la politique extérieure brésilienne, de même qu'aux discours prononcés par le Président Fernando Henrique Cardoso lorsqu'il a quitté le Sénat et lors de sa prise de fonctions devant le Congrès National.

Dans ces documents, le Président rappelle les prémisses fondamentales de l'action diplomatique brésilienne: notre présence pratiquement universelle, l'équilibre de notre commerce extérieur avec les quatre grands groupes de pays (l'Union Européenne, l'ALENA, l'Asie Pacifique et l'Amérique Latine, particulièrement le Mercosud), le patrimoine de crédibilité que nous avons récolté avec la démocratie, l'engagement pour la paix et la non-prolifération des armements, la recherche incessante du libre accès aux marchés, aux investissements et à la technologie. Il rappelle aussi la conscience croissante du besoin de convergence avec les tendances les plus dynamiques de la macrostructure internationale, pour la compétitivité, la confiance, la stabilité et la liberté de marché, afin de tirer de nos bonnes relations internationales – traduits en accès aux marchés, aux technologies, aux investissements.

A ce patrimoine, rappelle le Président, vient aujourd'hui s'ajouter la nouvelle importance régionale et internationale du pays, grâce à ses réussites dans le domaine économique, dues au traitement favorable et durable de la question de la dette extérieure; à la lutte contre l'inflation et pour la stabilité de la monnaie, par biais de mesures politiques efficaces adoptées dans le domaine des impôts, des taux de change et de la monnaie; à l'ouverture de l'économie brésilienne à la compétition internationale; à la reprise de la croissance; à l'amélioration du niveau de consommation de la population; et à l'incitation plus effective aux investissements dans le pays.

La manière dont nous avons évincé les menaces implicites dans le cadre de la crise financière qui s'est abattue sur une partie de notre continent est la démonstration de l'action effective, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, d'une

économie indéniablement forte, qui s'adapte judicieusement et qui est soutenue, dans sa recherche de stabilité et de croissance, par la garantie de stabilité politique qu'une démocratie consolidée et active peut offrir.

J'ouvre une parenthèse pour rappeler que, bien que, et précisément parce qu'il se sent plus à l'aise que d'autres chefs d'État de pays confrontés à des difficultés conjoncturelles, le Président Fernando Henrique a fortement attiré l'attention de la communauté internationale sur l'importance, pour le Gouvernement, de la recherche de formules qui puissent neutraliser les effets négatifs, pour les économies dites «émergentes» et les économies déjà développées, des mouvements soudains de capitaux spéculatifs. Cette recherche se fera par une plus grande coordination entre les Banques centrales et les organismes financiers internationaux, et par l'allocation de ressources d'urgence plus importantes.

Sur le plan extérieur, le Président montrait une conjonction plus favorable de facteurs, resumée surtout dans les points suivants:

- un intérêt renouvelé envers le Brésil;
- la reprise de la croissance dans les pays développés, bien qu'à des taux encore modestes; et en Amérique Latine, bien qu'encore sous l'effet de la crise mexicaine;
- la consolidation du Mercosud comme espace d'intégration, impliquant les gouvernements, les agents économiques et les sociétés des pays qui l'intègrent, et renforçant notre personnalité internationale;
- l'affermissement du multilatéralisme dans le commerce international des biens et des services, avec la modernisation et l'universalisation des règles fondamentales de traitement du phénomène de mondialisation de l'économie, et la compétitivité croissante entre les économies et les groupements régionaux;
- la cohabitation harmonieuse entre l'affermissement du multilatéralisme sous l'égide de l'OMC et la réalité des processus d'intégration régionale;
- la croissance accélérée des pays du Bassin du Pacifique, qui jouent un rôle important comme catalyseurs du commerce et des investissements mondiaux; et
- le règlement de nombreux conflits et problèmes régionaux, notamment en Afrique et au Moyen Orient, qui ont ouvert des opportunités nouvelles ou renouvelées de partenariat.

Objectifs de l'action diplomatique

Face aux nouvelles réalités interne et internationale, le rôle de la diplomatie consiste à soutenir, sur le plan extérieur, les efforts du Brésil vers une nouvelle intégration internationale, qui puisse répondre convenablement et productivement à la nouvelle donne, un ensemble de facteurs positifs et de défis, sur les deux plans.

Exprimés ici d'une manière générique, ces objectifs peuvent paraître éloignés ou dépourvus de liens avec l'action réelle de la diplomatie. Il y a, néanmoins, un ensemble d'actions que nous pouvons mener, et que nous menons déjà, pour transformer en réalité concrète cette formulation conceptuelle. Somme toute, cela signifie que nous travaillons sur trois domaines d'activités;

- l'augmentation, là où il est possible, du nombre et de la qualité de nos partenariats internationaux, avec l'objectif d'ouvrir l'accès aux marchés, aux technologies et aux investissements productifs;

- la participation, sans veillétés de prestige ou de faux leadership à toutes les instances et à tous les mécanismes décisionnaires internationaux de nature politique et économique, de façon à stimuler, par notre présence autant que par notre action, les activités dans ces domaines;

- le développement et le perfectionnement des moyens matériels à la disposition de la diplomatie brésilienne et de son réseau consulaire, de façon à doter notre politique extérieure des instruments de base indispensables à l'accomplissement de ses tâches.

Priorités de la politique extérieure

Une liste non-exhaustive des priorités de l'Itamaraty sous le Gouvernement Fernando Henrique Cardoso comprendrait:

- le processus de consolidation du MERCOSUD, son élargissement éventuel par l'incorporation de nouveaux partenaires, ses rapports avec d'autres espaces économiques, notamment l'Union Européenne et l'ALENA, et l'examen de son influence sur la stabilisation économique du Brésil et la reprise de sa croissance;

- les relations avec nos voisins latino-américains et le processus d'intégration de l'hémisphère, spécialement à partir du renforcement des relations avec l'Amérique du Sud;

- les relations avec les trois pôles du pouvoir économique mondial – les États-Unis, l'Union Européenne et le Japon;

- les relations avec la région de l'Asie Pacifique, spécialement avec les nouveaux partenaires en émergence dans la région;

- les relations avec les trois pays continentaux: la Chine, la Russie et l'Inde;

- les relations avec nos partenaires économiques traditionnels en Afrique, auxquels s'ajoute maintenant une Afrique du Sud démocratique;

- l'Organisation Mondiale du Commerce et la mise en oeuvre des résultats de la Ronde Uruguay;

- la protection internationale des droits de l'homme et le dialogue constructif avec les organismes internationaux et les organisations non-gouvernementales qui s'en occupent;

-la protection de l'environnement, la coopération pour le développement durable et en particulier le respect des engagements assumés, au plus haut niveau, pendant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement;

-les instances politiques et économiques de consultation et de concertation dont le Brésil fait partie, ou auxquelles il souhaite participer, comme le Groupe de Rio, l'OCDE, le Groupe des Quinze, la Conférence Ibéro-Américaine et la Communauté des Pays de Langue Portugaise;

-le développement des relations entre les communautés frontalières, spécialement par le renforcement des voies de transport et de communication, et la coopération autour des activités développées tout le long de la frontière;

-la protection et l'assistance aux Brésiliens à l'étranger, le perfectionnement du réseau consulaire brésilien en fonction des nouvelles réalités posées par l'émigration brésilienne et l'adaptation du régime de visas consulaires, sur la base de la réciprocité du traitement, afin d'améliorer, là où il est possible, les conditions des citoyens brésiliens à l'étranger;

-l'adaptation de la structure de la diplomatie brésilienne, au siège du Ministère comme à l'étranger, en vue d'une plus grande efficacité de l'administration et des ressources humaines et matérielles de l'Itamaraty, en fonction des priorités de la politique extérieure.

Sans avoir l'intention de traiter de tous les thèmes d'intérêt de la politique extérieure, ce qui exigerait un exposé beaucoup plus long, je dirai quelques mots sur certains d'entre eux.

La diplomatie présidentielle

Le Président Fernando Henrique Cardoso participera intensément à la mise en oeuvre de sa politique extérieure. Selon la directive présidentielle, le Congrès nationale doit être régulièrement informé des voyages prévus. Il me semble utile de vous en dire quelques mots.

Au nom de l'équilibre et du pragmatisme politique, de la volonté de participation du Président Fernando Henrique Cardoso aux engagements extérieures, ainsi que de la nécessité de promouvoir de Brésil et ses intérêts nationaux dans le monde, la Présidence de la République et l'Itamaraty ont agencé quatre types d'engagements internationaux pouvant concerner le Chef de l'État, où s'intègrent, d'un côté, le profil d'une diplomatie active et de l'autre, l'intérêt que le Brésil éveille à l'étranger.

Le premier de ces groupes comprend les engagements multilatéraux internationaux, dont font partie cette année les célébrations à Londres, au mois de mai, du cinquantenaire de la Victoire des Alliés de la 2e Guerre. Le Brésil y sera

présent en tant que seul pays latino-américain ayant combattu sur le sol européen. Il comprend aussi la célébration à New York, en octobre, du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle le Brésil participe au nom de ses intérêts spécifiques et en qualité de membre fondateur.

Le deuxième groupe comprend les voyages liés aux réunions des groupes régionaux auxquels appartient le Brésil. Deux réunions ordinaires de Chefs d'État de Mercosud sont prévues, en juin et en décembre, et ensuite la réunion présidentielle du Groupe de Rio, le Sommet Ibéro-Américain et la réunion du Groupe des Quinze. Dans le premier comme dans le deuxième groupe, la présence brésilienne est plus qu'une exigence protocolaire: elle est requise par la dynamique du fonctionnement de ces rencontres, au cours desquelles l'accès aux délibérations est soumis à une participation nationale au niveau de Chef d'État. Par ailleurs, ces réunions servent de prise de contacts parallèles entre autorités ou groupes de dirigeants.

Le troisième groupe concerne les prises de fonction de Chefs d'États des pays amis. Adoptée lors de la redémocratisation du pays en 1985, cette pratique relativement récente de la diplomatie brésilienne sert à consolider l'identité démocratique du continent et à créer une empathie avec les nouveaux gouvernants dès le début de leurs mandats. De plus, c'est un geste de grand symbolisme politique dans le cadre des relations entre les pays: Après l'Uruguay, sont prévues des prises de fonction en Argentine et au Pérou, et le Président Fernando Henrique Cardoso compte être présent à ces cérémonies. Il rendra ainsi la réciprocité à la présence des Présidents de ces pays lors de sa prise de fonctions, le 1er janvier 1995.

Le quatrième groupe, enfin, est celui des visites bilatérales proprement dites. Part essentielle du processus d'intensification des échanges, ces voyages jouent un rôle catalytique dans les relations internationales. Ces visites ont soigneusement préparées de façon que la présence du Chef d'État provoque l'élévation du niveau des échanges ou formalise un nouveau type de relations. Après le Chili, où le Président vient de se rendre, d'autres pays seront l'objet de visites de cette nature, suivant un principe qui allie l'équilibre régional, l'équilibre entre pays développés et pays en développement, l'intensité des relations et la nécessité de donner un élan spécial aux échanges. La simple énumération des visites prévues au cours des douze prochains mois, certaines d'entre elles encore en phase de négociation diplomatique, illustre l'ampleur, l'équilibre et l'intensité de cet agenda. Les États-Unis, le Portugal, le Venezuela, la Colombie, l'Afrique du Sud, l'Allemagne et l'Union Européenne, le Japon, la Chine et l'Inde.

Priorité, équilibre, harmonie et universalisme sont les prémisses qui déterminent le calendrier des voyages du Président Fernando Henrique Cardoso. La diplomatie présidentielle est non seulement une exigence du monde moderne, que le Président reconnaît à partir de son expérience internationale et diplomatique, mais surtout l'instrument essentiel afin que l'Itamaraty puisse agir en parfaite harmonie avec la Présidence, avec le Gouvernement et avec ses partenaires.

Accès aux technologies avancées

De pair avec l'accès aux marchés et aux investissements productifs, de grand impact sur le niveau de l'emploi et de la croissance du Brésil, le libre accès aux technologies avancées constitue une priorité fondamentale de notre projet de développement et de notre politique extérieure. L'engagement de l'Itamaraty dans ce domaine est ample et complexe. Il nous incombe non seulement d'être les intermédiaires des intérêts brésiliens à l'étranger, mais aussi de divulguer, parmi les secteurs nationaux intéressés au transfert et au développement des technologies de pointe, les tendances et les défis qui surgissent sur le plan international dans ce domaine, ainsi que les coûts, politiques ou non, que pourront présenter pour le pays les différentes prises de position.

Sans jamais perdre de vue l'intérêt brésilien de développer de façon souveraine, autonome et responsable les technologies de base menant au progrès scientifique et industriel, nous devons également rendre possible la participation croissante du Brésil dans des décisions convergentes dans les domaines de la non-prolifération nucléaire, du contrôle des exportations d'armements et des biens et technologies sensibles, du désarmement nucléaire, chimique et biologique, et de la création d'espaces de confiance entre les nations et entre les régions.

Nous possédons un important patrimoine d'engagements unilatéraux, bilatéraux, régionaux et internationaux concernant la non-prolifération. Ils vont de la Constitution fédérale à notre pleine participation au traité de Tlatelolco, avec les amendements répondant à la réalité du développement nucléaire de notre continent. Nous avons réaffirmé ces engagements chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

De même que nous demandons à la Communauté internationale de reconnaître ces engagements dans toute leur extension et signification, et alors que nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils s'engagent aussi fermement que nous, il est important que ces engagements soient pleinement respectés par l'ensemble de la société brésilienne. Il importe également que nous restions attentifs au besoin d'expliquer, dans certains domaines précis, notre profonde vocation pacifiste et notre engagement dans la cause du désarmement et de la non-prolifération.

Ouverture économiques sous l'égide du multilatéralisme commercial et adaptation des normes juridiques brésiliennes

Comme l'a affirmé Fernando Henrique Cardoso, à l'occasion de son discours devant cette Commission en mars 1993, lorsqu'il était le Ministre des Relations Extérieures, l'insertion du Brésil dans l'économie mondiale dépend de sa stabilité intérieure et de la reprise de sa croissance.

Au fur et à mesure que le Plan “Real” ouvre de nouvelles et avenantes perspectives qu développement économique national, des politiques et des pratiques s’affermissent qui permettront au pays de bénéficier de la libéralisation du commerce mondial sur une large échelle, et de compter sur la contribution du capital privé aux projets qui vont créer les conditions nécessaires aux investissements productifs, ainsi qu’à l’augmentation de la production et de l’emploi.

Avec la conclusion du cycle d’Uruguay et la création de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le système multilatéral régi par le GATT a été préservé et s’est renforcé. Le risque de fragmentation des échanges internationaux en blocs étanches a été éloigné. Les accords de Marrakech, signés l’année dernière, et qui ont été approuvés par le Congrès brésilien, visent à mettre en oeuvre une discipline plus rigide de l’activité des nations marchandes, réduisant la capacité d’arbitrage des grandes puissances dans l’application unilatérale et discriminatoire des mesures de protection sur des secteurs déterminés de leurs économies.

Il est évident que les bénéfices à obtenir des conclusions du cycle d’Uruguay, parmi lesquels une réduction tarifaire moyenne d’environ 40% pour les produits industriels, dans les six ans qui viennent, doit correspondre nécessairement à l’obligation, pour chacun des membres de l’OMC, d’ajuster leurs politiques et leur législation aux normes adoptées multilatéralement.

Il est donc important d’approuver, dans les plus brefs délais, tant les projets de loi en cours sur la propriété industrielle, les logiciels, les circuits intégrés, que les autres actes de réglementation qui, dans leur ensemble, représentant la concrétisation du processus de la propriété intellectuelle, processus qui a débuté au cours des années 90, dans le cadre d’une nouvelle politique industrielle tournée vers la compétitivité internationale. Les modifications proposées par le Pouvoir Exécutif se basent sur le texte de l’Accord des Droits de Propriété Intellectuelle Relatifs au Commerce (TRIPs), qui intègre déjà l’aménagement juridique national et qui devient le nouveau jalon de référence de nos engagements internationaux en la matière.

D’autres thèmes, qui n’ont pas été l’objet d’accords dans le cadre du cycle d’Uruguay, tiennent l’attention de la diplomatie brésilienne par leur potentiel d’impact sur les progrès obtenus en vue d’un système multilatéral de commerce plus ouvert, plus équitable et moins discriminatoire. Je me réfère au traitement de la question de l’environnement, dont l’importance est aujourd’hui mondialement reconnue, mais qui peut, en même temps, servir de prétexte à une nouvelle forme de protectionnisme, à l’encontre des engagements décidés lors de la Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement, en particulier le principe 12 de la Déclaration de Rio, qui condamne expressément l’utilisation de barrières non-tarifaires sous des prétextes d’environnement.

La «clause sociale» dans le GATT

De la même façon, nous avons suivi avec intérêt et préoccupation la défense, par quelques pays industrialisés au taux de chômage croissant, de l'inclusion d'une «clause sociale» dans le GATT, ce qui, loin de traduire une véritable inquiétude à propos des conditions de travail des pays en voie de développement, viendrait, en fait, annuler les avantages comparatifs qui découlent des niveaux de salaires nécessairement inférieurs à ceux des pays plus riches.

La presque totalité des pays en développement et un grand nombre de pays développés – parmi lesquels le Japon et le Royaume Uni – sont convaincus que la relation prétendue entre commerce et normes de travail est un concept qui, adopté par l'instance multilatérale, conduirait à l'application de mesures de restriction aux importations de toute une gamme de produits fabriqués à des coûts inférieurs à ceux de ces pays, qui souhaitent préserver leur taux de participation dans le commerce international aux dépens des partenaires plus compétitifs.

Mercosud

Parallèlement à l'action diplomatique d'intérêt mondial, le Brésil recherche des alternatives régionales et valorise, de façon très particulière, le processus d'intégration économique avec ses voisins du Cône Sud. Le cadre normatif et institutionnel qui règle depuis le 1er janvier le fonctionnement du Mercosud dans sa dimension commerciale ayant pour l'essentiel été complété, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay travaillent maintenant dans le contexte de leur union douanière, la première de l'hémisphère sud.

Avec l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) et d'un programme qui a réduit à zéro les droits de douane dans le commerce intrarégional, le Mercosud émerge en trois ans de négociations comme la preuve concrète que l'intégration régionale favorise la libéralisation commerciale générale.

Ainsi, si l'échange de biens et de services entre les quatre partenaires est passé de US\$ 3,5 milliards en 1991 à plus de US\$ 10 milliards en 1994, le total des importations en provenance des autres pays du monde, durant la même période, s'est expressivement accru en volume et en valeur. Dans le contexte de l'accélération de l'exposition des économies des pays membres à la concurrence extérieure, le Mercosud a contribué à persuader les secteurs productifs locaux des bénéfices d'une plus grande participation au commerce international. Cela s'est produit grâce à la diversification des possibilités d'accès aux marchés, à la dynamisation de l'activité économique qui en découle, et aux investissements captés à l'étranger.

Zone de Libre Échange Sud-Américaine (ZLESA¹)

Le Protocole d'Ouro Preto a donné une personnalité juridique internationale au Mercosud, ce qui permet de négocier des accords avec d'autres pays ou groupements économiques. Les négociations avec le Chili et la Bolivie pour la constitution d'une aire de libre-échange entre le Mercosud et ces pays ayant commencé, le processus de formation d'une Zone de Libre Échange Sud-Américaine (ZLESA) a pu démarrer, comme résultat de la signature d'une série d'accords du type 4+1 avec les autres pays membres de l'ALADI, à l'exception du Mexique, qui fait partie de l'ALENA. Cet objectif doit être atteint en 2005, au terme fixé par le Sommet des Amériques, à Miami, et comme objectif de conclusion des négociations pour la constitution d'une Zone de Libre Échange des Amériques (ZLEA²)

Mercosud et Merconord: une précision

À propos du Mercosud et de l'ZLESA, permettez-moi de présenter quelques considérations sur la diplomatie avec les États de notre fédération. Plusieurs interlocuteurs me font part de deux séries de préoccupations qui, à la rigueur, se neutralisent, car l'une répond à l'autre. La première concerne la proposition de formation d'un «Merconord», comme une espèce de compensation du Mercosud, destinée aux États de la Région Nord et Nord-est. La deuxième concerne la nécessité d'intérioriser le Mercosud, pour faire participer plus directement d'autres États du Sud brésilien aux bénéfices et aux activités de ce marché.

Du point de vue brésilien, le Mercosud n'a pas un but régional. Le pays en fait partie dans son ensemble et, en principe autant que dans la pratique, l'économie brésilienne tout entière bénéficie de l'effet multiplicateur que permet l'extension du marché brésilien en termes de production, de compétitivité, d'attraction d'investissements et de création de richesses. La plus grande proximité physique de certains États par rapport aux partenaires actuels du Mercosud n'est pas un obstacle à ce que d'autres États et régions puissent bénéficier de cette union douanière, pour l'exportation comme pour l'importation, et de la dimension supplémentaire que l'économie brésilienne gagne en disposant du Mercosud comme pôle d'attraction des investissements.

Nous nous efforçons pour que le Mercosud puisse conclure des ententes sur le format 21+1 avec chacun des autres pays amazoniens, de manière à étendre à ce domaine des relations à l'intérieur de l'Amérique du Sud le plus grand nombre possible de bénéfices de la libéralisation commerciale et de l'augmentation des flux de commerce et d'investissements qui en découlent.

¹ Área de Livre Comércio Sul-Americana (ALCSA)

² Área de Livre Comércio das Américas (ALCA)

Pour ces raisons, la réponse à la préoccupation manifestée par certains États du Nord est exactement l'intériorisation du Mercosud, par un plus grand accès de ces États aux informations sur le Mercosud et par un effort de leurs responsables politiques et chefs d'entreprise en direction du Mercosud. La future association de la Bolivie au Mercosud, et plus tard l'extension de la zone sud-américaine de libre-échange doivent contribuer à amoindrir le problème de la distance géographique de certains partenaires.

Je ne veux pas dire par là qu'un rapprochement avec les pays amazoniens, par la libéralisation commerciale et par les connexions physiques, ne soit un objectif important de notre politique extérieure. Je veux simplement signaler qu'il ne s'agit pas d'initiatives concurrentes, mutuellement excluant ou compensatoires. Elles font partie, toutes les deux, d'une stratégie plus large.

Par l'intermédiaire du Sous-Secrétariat aux Affaires d'Intégration, aux Affaires Économiques et au Commerce Extérieur, l'Itamaraty est armé pour renseigner régulièrement aussi bien les pouvoirs publics que les entreprises sur le Mercosud et sur d'autres initiatives économiques et commerciales d'intérêt pour les Régions et les États. Je vous incite vivement à transmettre à vos électeurs ce message d'encouragement, à demander des informations et à participer au Mercosud. Comme nous l'avons suffisamment répété, le Mercosud fonctionne car, au-delà d'une initiative politique du Gouvernement, il est une réalisation des secteurs productifs des pays qui l'intègrent.

Affaires consulaires – Protection des ressortissants brésiliens

L'Itamaraty a élargi de façon importante son réseau consulaire international, l'adaptant au profil géographique de l'émigration brésilienne et le rendant plus apte à traiter deux phénomènes qui coexistent dans ce nouveau cycle politique et économique que traverse heureusement le pays: le grand contingent de brésiliens qui vivent dans un nombre relativement limité de pays, spécialement dans les pays développés et dans les pays frontaliers, et le flux croissant de touristes et d'étudiants brésiliens.

Protéger les droits des citoyens brésiliens à l'étranger, dans les limites imposées par le droit international et avec le respect dû à la législation des autres pays, prend ainsi une valeur maximale parmi les priorités de notre politique extérieure. Nous sommes attentifs à ce que, dans toutes les affaires concernant des Brésiliens, l'assistance légale nécessaire et le soutien matériel approprié leur soient assurés, dans la mesure des ressources disponibles.

Le plan de cette action, naturellement, est le principe universel selon lequel aucun citoyen n'est au-dessus de la loi, et que la condition de Brésilien et la sympathie qu'éveillent les Brésiliens lorsqu'ils sont à l'étranger ne peuvent pas justifier l'impunité.

Dans de nombreux cas liés à la protection des droits des Brésiliens à l'étranger, il ne faut pas confondre le droit au procès légal, impliquant une défense ample et sans restrictions, un traitement digne et non-discriminatoire, avec l'autorisation de l'impunité, que nous n'admettons pas.

Comme résultat de la politique d'intensification de notre présence consulaire, environ 20,5% du *budget* de l'Itamaraty et environ 25% de son personnel à l'étranger sont aujourd'hui affectés au service consulaire. Le Président Fernando Henrique Cardoso est déterminé à ce que cette politique de raffermissement de notre réseau consulaire soit poursuivie.

Affaires consulaires – régime de visas

Nous procédons à une ample révision du régime de visas pour les étrangers, de façon à rendre plus efficace et effectif le contrôle de l'entrée d'étrangers dans le pays, mais ne voulons pas non plus, par négligence bureaucratique ou par exagération de principes, créer des entraves artificielles et nuisibles à la circulation à travers nos frontières.

Par une approche fondée surtout sur la réciprocité, nous adaptons notre régime de visas aux impératifs de la mondialisation de l'économie, de notre intégration régionale, de la croissance vertigineuse du tourisme international et du mouvement des brésiliens vers l'étranger.

J'aimerais, toutefois, faire un avertissement. La politique brésilienne de visas cherche à garantir la réciprocité pleine, de façon à ne pas créer de différences entre le traitement appliqué aux Brésiliens à l'étranger et celui qu'applique le Brésil aux étrangers. Elle cherche également à favoriser le citoyen, en facilitant, dans la mesure du possible, les procédures des services consulaires étrangers, et en évitant des rétorsions causées par la pratique brésilienne. Mais le visa est une prérogative de la souveraineté de chaque pays; la décision de l'exiger et de l'accorder ou non constitue un acte interne de chaque Gouvernement, selon ses propres lois d'immigration. La capacité du Gouvernement brésilien d'intervenir à propos des conditions qui déterminent la concession de visas aux brésiliens est limitée, en dehors du cadre de la réciprocité généralisée qui doit régir les relations consulaires à ce sujet.

Il n'est pas excessif de rappeler aux citoyens brésiliens en voyage à l'étranger l'importance de se renseigner convenablement sur l'exigence de visas, y compris de visas de transit pour une tierce destination.

Conclusion

Ayant présenté les lignes de base de notre politique extérieure et quelques-uns des thèmes qui, à mon avis, se placent parmi les principaux intérêts de cette

Comission de Relations Extérieures, j'aimerais conclure en renouvelant mes remerciements au Député Franco Montoro pour son aimable invitation, au Député Átila Lins, pour son initiative, et à tous les Députés présents, pour leur attention ainsi que pour la patience dont ils ont fait preuve.

Pour avoir résisté à la tentation de faire un discours minutieux et exhaustif, j'ai certainement dû laisser de côté ou n'aborder que très rapidement certains aspects qui vous intéressent. Je me mets à l'entière disposition de cette Commission pour débattre de tous aspects se rapportant spécifiquement à mon exposé et à la politique extérieure dans les domaines de la compétence de l'Itamaraty.

Je vous remercie de votre attention.

Brailia, le 5 abril 1995

3.3 – DÉCLARATION DE PAIX DE L'ITAMARATY ENTRE L'ÉQUATEUR ET LE PÉROU SOUS L'ÉGIDE DES PAYS GARANTS DU PROTOCOLE DE RIO

Lors de la réunion de haut niveau diplomatique des pays garants du Protocole de Rio de Janeiro, les Vice-Ministres des Affaires étrangères de l'Équateur et du Pérou, l'Ambassadeur Marcelo Fernandez de Cordoba et l'Ambassadeur Eduardo Ponce Vivanco, représentant leurs gouvernements respectifs, confirment la cessation des hostilités entre l'Equateur et le Pérou, conformément aux communiqués officiels diffusés par les deux gouvernements, à partir de douze heures (12h), heure de Quito et de Lima, le 14 février.

En vue de consolider l'accord de cessez-le-feu et afin d'éviter de nouvelles confrontations susceptibles d'altérer les relations de paix, d'amitié et de bon voisinage entre le Pérou et l'Equateur, les deux parties conviennent ce qui suit:

1. Accepter avec satisfaction l'offre des pays garants d'envoyer une mission d'observateurs afin de veiller à la stricte observation des engagements faisant l'objet des paragraphes n° 2, 3 et 5 du présent accord. Les parties demandent que le délai de la mission soit initialement fixé à 90 jours, pouvant être prolongé en cas de nécessité pour que les parties et les pays garants trouvent les arrangements pertinents. La mission d'observateurs des pays garants commencera ses travaux dès la suspension des opérations militaires. Les parties s'engagent à fournir l'appui et les facilités nécessaires pour que la mission d'observateurs puisse exercer ses fonctions et pour assurer l'intégrité physique de ses membres, ce qui opportunément fera l'objet d'une définition de procédure" entre les parties et les pays garants. Par ailleurs, les parties s'engagent

à désigner immédiatement les autorités militaires devant servir de lien avec la mission d'observateurs.

2. Séparer immédiatement et simultanément toutes les troupes des deux pays engagés dans les affrontements afin d'éliminer tout risque de retour des hostilités, avec priorité lorsque les forces sont en contact direct. Dans ce sens, les troupes de l'Équateur se concentreront au poste de Coangos (030 29' 40.9" S/ 780 13' 49.67" W) et celles du Pérou au PVI – poste de surveillance n° I (030 32' 00 S/ 780 17' 49 W) en prenant l'engagement de ne pas effectuer de déplacements militaires dans la zone d'affrontement. Étant donné l'importance de cet engagement, les parties assurent que la mission d'observateurs jouira des conditions nécessaires pour vérifier son accomplissement. Le processus de séparation des forces sera supervisé par les pays garants. La mission d'observateurs installera des centres d'opérations aux points considérés de plus grande tension, comme par exemple Tiwintza et Base Sur.

3. Solliciter de la mission d'observateurs des pays garants qu'en vertu de l'accomplissement des dispositions du paragraphe antérieur, il soit recommandé aux gouvernements de l'Équateur et du Pérou la création d'une zone totalement délimitarisée pour laquelle devront être prises en compte les garanties nécessaires pour la sécurité des zones voisines des deux pays.

4. Établir que les références géographiques du paragraphe 2 prendront effet uniquement dès l'application du processus de délimitarisation mentionné et de la séparation des forces.

5. Commencer immédiatement, comme mesure d'encouragement et de confiance sur les zones frontalières non engagées directement dans la confrontation et avec la supervision des pays garants, une démilitarisation graduelle et réciproque avec retour des unités déployées pour les opérations militaires à leurs quartiers et à leurs bases.

6. Entamer des pourparlers, dans le contexte du paragraphe 4 de la communication adressée aux gouvernements de l'Équateur et du Pérou par le pays garants du Protocole de Rio de Janeiro, le 27 janvier 1995, en vue de trouver une solution aux impasses subsistantes, une fois réglés les points antérieurs et rétabli un climat de détente et d'amitié entre les deux pays.

En foi de quoi les représentants de l'Équateur et du Pérou signent la présente déclaration en deux exemplaires en espagnol dans la ville de Brasília, le dix-sept février mille neuf cent quatre-vingt quinze, en présence des représentants de l'Argentine et du Brésil, du Chili et des États-Unis d'Amérique, pays garants du Protocole de Rio de Janeiro.

Fait au Palais Itamaraty, Brasília, le 17 février 1995.

(Source et traduction: Ambassade du Pérou à Paris)

4 – L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

4.1 – DISCOURS DU PRÉSIDENT FERNANDO HENRIQUE CARDOSO

Je voudrais dire la fierté que le Brésil éprouve à voir un éminent représentant du Portugal présider cette session historique.

Il y a 50 ans, les délégués qui avaient signé la Charte de San Francisco espéraient, ce faisant, avoir créé un monde meilleur dans lequel la paix deviendrait possible grâce à des institutions capables de faire naître un grand esprit de coopération entre les peuples.

Comme toute autre entreprise, l'Organisation des Nations Unies a connu des succès et des échecs. Tout au long de son existence cependant, quelque chose de très précieux a été préservé: un sentiment d'espoir. Le moment est à présent venu de le renouveler.

Qu'attendent de nous nos peuples aujourd'hui? Que veulent-ils que nous fassions pour l'Organisation des Nations Unies?

Je suis sûr que la réponse à ces questions est sans équivoque: ils voudraient que les Nations Unies soient le garant des principes et règles qui régissent les relations entre États; ils voudraient que les Nations Unies les appliquent et garantissent qu'ils seront respectés, de manière à établir une base solide pour l'ordre international; ils voudraient que les Nations Unies soient dotées d'instruments efficaces pour promouvoir la prévention et la résolution des conflits ainsi que des formes équitables de développement.

C'est une aspiration de toute l'humanité que les Nations Unies soient en permanence engagées dans la protection des droits de l'homme et contre toute forme de discrimination et de tyrannie.

Nous vivons une époque meilleure qu'il y a 50 ans. En libérant la communauté internationale des tensions engendrées par la confrontation idéologique, la fin de la guerre froide a suscité les conditions permettant une convergence croissante des valeurs centrées sur la démocratie, la liberté économique et la justice sociale.

De nouvelles possibilités de coopération internationale sont apparues. Les conférences mondiales que l'Organisation des Nations Unies a organisées – sur l'environnement, la population, les femmes, les droits de l'homme, le développement social – ont pour *leitmotiv* la recherche de normes de vie décentes pour tous les peuples et pour chaque individu. Le progrès humain est donc l'élément essentiel du débat international.

Au-delà des questions traitées par ces conférences, la vie contemporaine présente des défis qui méritent de retenir l'attention de l'Organisation des Nations Unies.

C'est une instance où nous devrions, dans le contexte complexe de la mondialisation, oeuvrer pour venir à bout d'une situation persistante d'inégalités

sociales et économiques qui engendrent le désespoir et un sentiment d'exclusion. L'objectif du développement durable ne doit pas être abandonné.

Nous devons passer des paroles aux actes afin que les peuples puissent surmonter leurs divisions et qu'ils puissent trouver dans les Nations Unies un symbole d'espoir. Nous devons également oeuvrer pour que le progrès extraordinaire engendré par la science et la technique puisse être répandu au profit de tous les peuples.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, le rôle de l'ONU sera toujours irremplaçable. Dans d'autres domaines, les Nations Unies nous aideront à réfléchir ensemble, à guider nos décisions et à créer de nouveaux schémas de légitimité.

Dans tous les domaines, nos peuples attendent de leurs chefs respectifs qu'ils soient capables d'entretenir un dialogue constant basé sur des valeurs véritablement universelles, un dialogue qui puisse inspirer les différentes institutions régionales, et toutes les nations individuellement, à oeuvrer en faveur de la paix, du développement et de la coopération.

Chacun de nos pays devrait contribuer à veiller à ce que notre Organisation soit dotée des moyens matériels lui permettant de mener à bien les tâches que nous lui avons confiées. Il est inadmissible que l'Organisation des Nations Unies traverse sa plus grave crise financière précisément au moment où les dirigeants du monde entier sont réunis pour réaffirmer leur attachement à la Charte des Nations Unies.

Soyons francs: nous célébrons ce cinquantième anniversaire avec un sentiment sous-jacent d'ambiguïté, alors que nous voyons les Nations Unies obligées de recourir à des expédients pour couvrir leur énorme déficit. Cette situation risque de paralyser notre Organisation au moment même où ses perspectives semblent les plus radieuses. Nous devons trouver un moyen de sortir définitivement de cette impasse.

Je suis venu ici aujourd'hui pour réaffirmer la volonté du Brésil de lutter pour une Organisation des Nations Unies plus forte et plus active. Ce n'est pas un engagement nouveau; c'est un engagement qui reflète la participation du Brésil à cette Organisation. C'est un passé d'engagement, un passé de poursuite de la paix et du développement, un passé qui nous pousse à assumer désormais de plus grandes responsabilités dans les délibérations de l'Organisation des Nations Unies.

Le moment est venu de célébrer le renouveau idéaux de justice et de paix qui ont conduit, il y a 50 ans, à cette superbe création de l'homme: l'Organisation des Nations Unies

Assemblée Générale, 1995

4.2 – DISCOURS DE S. E. M. HERVÉ DE CHARETTE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FRANCE

Monsieur le Président, je souhaite d'abord dire combien la France se réjout de vous voir personnellement présider aux travaux de cette Assemblée Générale. Par-delà vos mérites propres, auxquels j'ai plaisir à rendre hommage, votre élection consacre l'importante contribution qu'apporte à l'action de notre organisation le Portugal, État membre de l'Union Européenne et dont la France se sent si proche.

L'Organisation des Nations Unies a cinquante ans. Comme l'ont souligné solennellement les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne à Cannes, en juin dernier, l'oeuvre collective accomplie depuis le second conflit mondial est considérable.

Et le Conseil Européen, en cette occasion, a tenu à saluer la contribution majeure de l'ONU à cette oeuvre collective et à en donner quelques exemples: la décolonisation, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement, le développement, l'aide humanitaire et, bien entendu, la protection des droits de l'homme.

Mais les succès de notre organisation ne relèvent pas seulement de l'histoire. L'année qui s'achève a montré la vitalité des Nations Unies: à Copenhague, la dimension sociale du développement, la lutte contre l'exclusion et pour l'emploi productif, défis majeurs pour toutes nos sociétés, sont entrées dans le champ de notre organisation.

À Beijing, le principe de l'égalité absolue entre les femmes et les hommes, le droit pour les femmes de décider librement de leur vie en tous domaines ont, enfin, été définitivement consacrés comme valeurs universelles.

À New York, l'ONU a engagé les travaux préparatoires à la création d'une cour criminelle internationale. Ce projet annonce, pour le droit humanitaire international, un progrès déterminant.

À Vienne se tient en ce moment même une conférence consacrée au fléau des armes inhumaines: la France est particulièrement mobilisée par l'éradication du fléau de la dissémination des mines antipersonnelles. Elle avait, en 1993, décrété un moratoire unilatéral sur l'exportation de ces mines. Aujourd'hui, le moment est venu de franchir une étape supplémentaire. C'est pourquoi la France, je le confirme, a décidé d'adopter, pour ce qui la concerne, un moratoire sur la production de toutes les catégories de mines antipersonnelles. Elle s'interdit donc à elle-même la fabrication de telles armes.

Elle s'engage aussi, dès à présent, à détruire progressivement son stock de mines antipersonnelles. J'en appelle à tous les États Membres pour qu'ils se joignent à nous.

Cette année aura aussi été marquée par le succès de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires qui s'est

tenue à New York. Ce succès a représenté une avancée majeure sur la voie du désarmement. La France propose que l'année qui vient soit l'occasion de faire d'autres progrès en ce domaine: le désarmement doit être notre objectif commun; il doit porter sur tous les aspects du désarmement. La France appelle les États qui n'ont pas encore adhéré à ce traité à le faire sans plus tarder. La lutte contre la prolifération des armes nucléaires doit être universelle. Je suggère que tous les États déjà parties à ce traité multiplient les démarches concertées pour convaincre ceux qui ne le sont pas de se joindre à eux.

En deuxième lieu, il importe de donner des suites aux objectifs nouveaux arrêtés en mai dernier par la Conférence d'Examen du Traité sur la Non-Prolifération. Parmi ceux-ci, le plus important est la conclusion, au plus tard en 1996, du traité, en cours de négociation à Genève, sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Le Président de la République française, M. Jacques Chirac, a réaffirmé, le 13 juin dernier, de la manière la plus solennelle, la détermination de la France à atteindre cet objectif et à faire en sorte qu'il s'agisse bien d'une interdiction absolue. La France se réjouit que d'autres puissances nucléaires aient à leur tour pris le même engagement. Elle appelle toutes les puissances nucléaires à faire en sorte, de concert avec l'ensemble des États Membres de notre organisation, que cet engagement soit dûment confirmé dans le texte du futur traité et que la négociation de celui-ci soit bien achevée avant l'automne 1996.

Je saisis l'occasion pour rappeler les raisons qui ont conduit la France à achever le programme de ses essais, suspendu provisoirement en 1992. L'ultime campagne d'essais qui est en cours n'a pas d'autre finalité que de nous mettre en état d'adhérer au traité d'interdiction définitive des essais nucléaires. Certains ont pu s'imaginer, d'autres ont voulu faire croire que nous pourrions revenir sur une telle décision. Tel n'est pas le cas. Je rappelle encore une fois qu'il s'agit d'une ultime série d'essais, strictement nécessaires et dans des conditions d'innocuité prouvées, qui nous permettra d'adhérer dans les meilleurs délais au futur traité d'interdiction définitive des essais.

L'effort de désarmement doit, bien entendu, tendre à réduire les stocks d'armes nucléaires existants. Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années avec l'élimination d'un nombre significatif d'ogives nucléaires par les deux principales puissances. La France, pour sa part, et bien qu'elle n'ait jamais contribué au surarmement nucléaire, a procédé, je le rappelle, de 1991 à 1995, à une réduction de 15% de ses ogives nucléaires déployées.

Mais le désarmement ne concerne pas seulement le nucléaire. En matière d'armes chimiques, j'appelle tous les États Membres à ratifier la Convention d'interdiction des armes chimiques de 1992, ou à y adhérer, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait. Je regrette au demeurant que la France soit à ce jour le seul membre permanent du Conseil de Sécurité à avoir ratifié cette convention. Je souhaite que les autres membres permanents le fassent eux aussi dans les mois qui viennent.

Nous devons poursuivre l'effort de réduction des forces conventionnelles en Europe. La France a pris toute sa part à l'accord sur la réduction des forces conventionnelles. Elle propose que la Conférence, qui se tiendra en mai 1996 pour examiner la mise en oeuvre de cet accord, consacre le respect par tous d'un traité qui est la pierre angulaire de la sécurité en Europe et souhaite qu'elle soit l'occasion de nouveaux progrès.

Reste la question très sensible de la Convention d'interdiction des armes biologiques. Il importe de mettre en place un régime sérieux de vérification. Je souhaite que le groupe de travail chargé de cette question à Genève mette rapidement au point un tel régime.

Mon pays n'accepte pas que l'on dise que l'Organisation des Nations Unies a failli à sa tâche. Il récuse les accusations d'inaction ou d'impuissance qui sont parfois portées contre elle.

Pourtant, ne vous voilons pas la face, la célébration du cinquantenaire ne sera aussi joyeuse et optimiste que nous l'aurions voulu; l'image de l'Organisation dans nos opinions est brouillée, parfois même négative. Nous devons en chercher, lucidement, ensemble les explications.

Celles-ci tiennent pas, j'en suis convaincu, à une quelconque désaffection pour l'Organisation. Jamais l'adéquation n'a été aussi parfaite entre les aspirations de nos peuples et, notamment, de la jeunesse mondiale, et les objectifs de la Charte: la paix et le désarmement, la protection de l'environnement, la solidarité avec les plus démunis, l'aide à ceux qui souffrent, la promotion de la démocratie, de la liberté et des droits fondamentaux de l'homme, la lutte collective contre les grands fléaux de cette fin de siècle que sont la drogue, le terrorisme, le sida. Nous assistons, depuis quelques années, à l'émergence d'un corps de valeurs communes à l'échelle mondiale. Ces valeurs, ce sont celles que l'ONU, comme la France, défend: ce sont des valeurs de paix.

En Europe, précisément, nous avons, avec nos voisins, construit une Communauté, puis une Union Européenne, et nous avons ainsi tourné une page de l'histoire qui nous avait conduits à nous affronter si souvent. L'Europe a, de fait, connu depuis 1945 une période de paix sans pareille. L'Union Européenne est sur le point de s'élargir encore. La France salue chaleureusement cette adhésion prochaine de nos voisins d'Europe centrale, orientale et méditerranéenne et fera tout pour qu'elle soit une grande réussite.

Ainsi s'organise en effet, progressivement, l'unité de notre continent.

L'extension des limites de l'Union Européenne ne porte nullement celle-ci à se refermer sur elle-même. Bien au contraire, l'Europe s'ouvre à ses voisins du sud, comme en témoignera la Conférence euroméditerranéenne de Barcelone, dont je tiens ici à souligner l'importance fondamentale. Elle entend développer encore ses relations avec l'Asie; le premier Sommet Europe-Asie, prévu en mars 1996, en

apportera une éclatante illustration. Elle approfondit ses relations de partenariat avec la Russie, de même que ses liens étroits avec les États-Unis et d'autres partenaires.

Je voudrais particulièrement rappeler comment l'Union Européenne a confirmé sa relation privilégiée avec pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de la Convention de Lomé, et sa place particulière dans les relations Nord-Sud qui en fait le premier contributeur d'aide au développement.

Dans ces domaines, l'Europe a montré l'exemple.

Ces valeurs de paix sont aussi à l'oeuvre au Proche-Orient. La France se félicite des résultats importants que le processus de paix y a produits. Je pense à la Déclaration de Principes du 13 septembre 1993 et au Traité de Paix Jordano-Israélien du 26 octobre 1994. Mais surtout je me réjouis de voir que les Principes agréés à Oslo ont enfin porté leurs fruits avec le paraphe tant attendu, dimanche, de l'accord intérimaire. Ainsi s'est concrétisé un tournant majeur, manifesté par la Déclaration de Principes. Le processus de paix israélo-palestinien est maintenant irréversible. J'espère aussi que les discussions israélo-syriennes reprennent rapidement et que s'ouvriront des négociations entre Israël et le Liban, afin que soit enfin assurée, dans l'ensemble de la région, une paix juste et durable conforme aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de Sécurité.

Comme le soulignait le Président de la République, M. Jacques Chirac, lors de la célébration du cinquantenaire à Genève: le monde a besoin des Nations Unies. Et il sait, comme le prouve la multiplication des tâches confiées par les États Membres à l'Organisation.

Les interrogations formulées aujourd'hui ne viennent donc pas de là. J'y vois, pour ma part, deux causes profondes. En premier lieu, l'ONU n'est pas suffisamment respectée, sans doute faute de volonté politique et de moyens. En second lieu, l'Organisation n'a pas encore fait la preuve qu'elle était capable de se réformer.

Et d'abord, le respect. On ne soulignera jamais assez l'effet dévastateur produit par la vision des casques bleus de la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU) pris en otage, au printemps dernier, enchaînés, humiliés dans leur dignité d'hommes et de soldats. En Somalie, au Rwanda avant l'opération Turquoise, en ex-Yougoslavie depuis le début du conflit, des soldats de la paix s'étaient déjà trouvés dans des situations que l'ONU a acceptées alors que jamais les États Membres ne l'auraient toléré pour eux-mêmes: comment s'étonner que l'image de l'Organisation en pâtisse? Que l'on comprenne bien: il n'est pas question de mettre en cause l'oeuvre considérable accomplie par les forces de maintien de la paix des Nations Unies depuis la fin de la guerre froide: la Namibie, le Cambodge, le Mozambique, El Salvador, Haïti leur doivent des progrès qui auraient été impossibles sans elles. En Somalie, l'ONU a sauvé des milliers de vies. Son intervention dans les pays de l'ex-Yougoslavie a permis d'éviter la propagation de la guerre à la Macédoine, de contenir et de résorber le conflit en Bosnie centrale et en Croatie et,

surtout, d'assurer, pendant trois ans, la survie des population dans certaines zones de sécurité, notamment à Sarajevo. Cependant nous avons assisté, impuissant, à des tragédies insoutenables, à des opérations honteuses d'épuration dite ethnique, à des crimes contre l'humanité, que la communauté internationale n'a pas su empêcher, devant lesquelles elle est restée inerte.

Ces événements tragiques ont montré les dangers qu'il y a de confondre l'humanitaire et le militaire, le risque encouru lorsque la mission confiée par les Nations Unies manque de clarté, la nécessité pour notre Organisation de se faire respecter lorsque'elle interviennent sur le terrain. La France, au printemps dernier, a proposé à ses partenaires de réagir enfin. Elle a suggéré un changement d'attitude et de politique, avec la création d'une Force de réaction rapide, puissamment armée. Nous avons depuis engagé en liaison avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) une action décisive pour la levée du siège de Sarajevo. Elle a permis à l'ONU de recouvrer le respect de toutes les parties.

Ce renforcement des capacités d'action des Nations Unies n'a d'autre objectif que de placer la force au service du droit. Seule une solution politique peut en effet régler les conflits ouverts par la dissolution de l'ancienne Yougoslavie.

C'est pourquoi la France, avec ses partenaires de l'Union Européenne et au sein du Groupe de contact, a clairement pris position en faveur d'un règlement fondé sur deux principes essentiels: le respect du droit international et l'adhésion de toutes les populations concernées.

Le respect du droit international conduit à repousser toute solution qui, imposée par la force, prétendrait s'affranchir des principes sur lesquels se fonde notre Organisation. La Bosnie-Herzégovine est un État reconnu, Membre de l'ONU. Son intégrité territoriale et sa souveraineté doivent être préservées. Il n'y a sur ce chapitre matière ni à transiger ni à négocier.

Ceux qui ont choisi de bafouer le droit et qui ont commis les crimes que l'on sait en seront tenus individuellement responsables, le Tribunal pénal international, dont la France a proposé la création en 1992, doit exercer la plénitude de sa juridiction.

Il importe aussi que tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine puissent faire valoir leurs spécificités au travers d'entités représentatives. Que chacune ait en propre la gestion directe des affaires qui la concernent, que chacune puisse même entretenir des relations particulières avec les États dont les populations partagent les mêmes affinités. Soit! Tout cela est légitime, dès lors que la gestion des intérêts communs et l'exercice des fonctions de souveraineté ne sont pas mis en cause.

L'accord sur les principes d'un règlement proposé par le Groupe de contact aux protagonistes de ce conflit Genève, le 8 septembre dernier, et accepté par leurs représentants répond à ce double critère. C'est pourquoi la France l'a salué, l'approuve, le soutiendra. Cet accord et les étapes suivantes sont encourageants, mais ce ne sont que de premières étapes.

L'ampleur de ce qui reste à accomplir pour mettre terme à la tragédie de la Bosnie montre bien le rôle majeur que devra jouer l'ONU. Dans cette mission, elle peut compter sur le soutien sans faille de la France. Elle doit aussi compter sur celui de la communauté internationale. La paix sera l'oeuvre de tous.

Le déclin du respect envers notre Organisation apparaît dans un autre registre qui touche également à sa survie: je veux parler de son financement. Il n'est pas normal que le Secrétaire Général de la plus grande organisation mondiale, confrontée au risque d'une faillite imminente, dispose de moins de voies de recours face à ses débiteurs que la plus petite de nos entreprises. Il n'est acceptable que des États Membres – et je ne pense pas ici à ceux qui connaissent de vraies difficultés économiques – montrent aussi peu de respect envers l'Organisation en s'affranchissant des obligations juridiques auxquelles ils ont librement souscrit. Cela n'est pas acceptable.

La France souhaite que les Nations Unies soient plus fortes et plus respectées. Mais il faut aussi, pour cela, qu'elles se réforment et qu'elles s'adaptent.

Le Secrétaire Général n'a pas ménagé ses efforts pour ouvrir les voies de réforme. Sous son égide, la gestion de l'Organisation a connu des progrès importants.

Toutes les réflexions engagées ces dernières années l'ont été à son initiative et s'appuient sur ses projets d'Agendas pour la Paix et pour le Développement. La France attend avec le plus grand intérêt l'Agenda pour la Démocratie, qui complétera ce triptyque dans un domaine où l'ONU est appelée à jouer le premier rôle. L'Organisation a plus que jamais besoin de son Secrétaire Général pour s'adapter aux exigences de XXIe.

Mais elle a également besoin de la volonté politique de ses États Membres et celle-ci ne se manifeste pas suffisamment. Le voeu que je forme, à l'ouverture de cette cinquantième session, est simple. Concentrons-nous sur les chantiers déjà ouverts pour les faire aboutir prochainement, dans l'année qui vient. La France y contribuera et je voudrais, à cet égard, présenter un certain nombre de propositions.

L'un de nos principaux objectifs sera de parvenir à un accord sur l'élargissement du Conseil de sécurité. L'élargissement ne sera réussi que si le Conseil demeure durablement représentatif de la communauté des nations par une augmentation raisonnable du nombre de ses membres.

Je le réaffirme aujourd'hui: le Conseil doit accueillir l'Allemagne et le Japon en tant que membres permanents, mais aussi de grands États du monde en développement. Il est souhaitable, bien entendu, que le Conseil s'ouvre simultanément à de nouveaux membres non permanents.

La négociation sur l'élargissement du Conseil de sécurité peut et doit désormais se conclure très rapidement. N'attendons plus: il est tout aussi impératif que la réflexion engagée sur le financement de l'ONU débouche dans les tout prochains mois.

Mais nous devons être honnêtes avec nous-mêmes: cette négociation dépend en partie de la réponse qui sera apportée à la demande des États-Unis de voir réduire leur quote-part au budget des opérations de maintien de la paix.

La France, je ne chercherai pas à le dissimuler, éprouve des doutes réels sur la légitimité de cette revendication.

Mais, au nom des intérêts supérieurs de l'Organisation, mon pays est prêt à examiner cette question sans a priori. Il y met cependant des conditions impératives.

Première condition: tout nouveau barème devra respecter fidèlement la capacité réelle de paiement des États Membres. Je voudrais, sur ce sujet, Monsieur le Président, rendre à nouveau hommage à votre pays: le Portugal a décidé en effet cette année, spontanément, d'accroître sa contribution au budget des opérations de maintien de la paix.

Deuxième condition: l'accord devra permettre à l'Organisation de repartir sur des bases saines. Il faut donc que tous les arriérés constatés soient réglés.

Troisième condition: des sanctions automatiques contre les mauvais payeurs doivent être mises en oeuvre pour éviter la répétition de la crise que nous traversons.

Le maintien de la paix est du domaine du Conseil de sécurité, seul organe habilité à décider le recours à la force et à fixer les principes et le mandat des opérations dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Il nous faut tirer les leçons de l'expérience de ces dernières années. Au-delà du maintien de la paix traditionnel, l'ONU peut se trouver obligée, selon le mandat que lui confie le Conseil de sécurité, de recourir à la force dans la limite de ses moyens, pour préserver ce qui peut l'être. L'action militaire de l'ONU est souvent l'unique recours dont dispose la communauté internationale.

Il faut donc accroître l'efficacité des Nations Unies au service de la paix. Parmi les urgences, je citerai la nécessité de mettre sur pied des capacités d'intervention rapide, dans le cadre de l'exercice essentiel engagé depuis deux ans concernant les forces en attente. Je citerai aussi le besoin d'améliorer le commandement des opérations et l'intérêt de recourir toujours plus à la diplomatie préventive.

Je voudrais m'arrêter sur une situation qui préoccupe gravement la France et qui appelle précisément une action de diplomatie préventive urgente et de grande envergure: il s'agit de la situation dans la région des Grands Lacs, en Afrique.

Depuis l'assassinat du Président burundais, M. Ndadaye, et la tragédie sans précédent qui a frappé le Rwanda, c'est l'ensemble de cette région qui est profondément déstabilisé. Plus de deux millions de Rwandais et de Burundais vivent à l'extérieur de leur pays dans des conditions dramatiques et avec les difficultés que cela entraîne pour les pays d'accueil.

L'absence de solutions politiques durables, le climat d'insécurité et de peur qu'entretiennent tous les extrémistes, la suspicion qui règne entre les uns et les autres, le risque de nouveaux drames, tout cela nous fait obligation de traiter ensemble et en

profondeur les problèmes qui se posent en tenant compte de leur extrême complexité et du traumatisme engendré par le génocide qui a endeuillé de Rwanda.

La France demeure convaincue que seule une approche globale, régionale et de caractère politique le permettra. Le principe d'une conférence sur la paix, la stabilité et la sécurité dans la région des Grand Lacs est désormais agréé, et nous nous réjouissons de la nomination récente, par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, d'un envoyé spécial. Mais le temps presse.

Cette conférence doit être sérieusement préparée, avec la participation active des États les plus directement concernés et intéressés à son succès. Elle doit aboutir à l'établissement d'un «pacte de stabilité» pour l'Afrique des Grands Lacs, et trois éléments me semblent à cet égard essentiels: d'abord, l'adoption de principes pour le retour des réfugiés et la réconciliation nationale, ainsi que l'engagement des États de ne tolérer sur leur territoire aucune activité hostile à leurs voisins; ensuite, la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les États concernés pour consacrer et traduire concrètement ces principes et ces engagements; et enfin, l'organisation d'un mécanisme de suivi, sous l'égide du Conseil de sécurité.

L'aide au développement est la seconde raison d'être des Nations Unies, peut-être même la première. C'est la conviction de la France.

Là encore, le bilan incite à la réflexion. Comment ne pas s'interroger sur la faiblesse des résultats, sur la persistance de l'extrême pauvreté, parfois même de la famine, sur ces crises qui ferment toute perspective de développement et imposent aux populations d'indicibles souffrances? Comment ne pas s'interroger sur la réduction de la contribution des pays les plus riches du monde?

Le constat de ces échecs a été dressé. Il nous faut à présent agir, réformer, tirer le meilleur parti de l'expérience acquise. Les institutions des Nations Unies, leur réseau de représentation sur le terrain, sont des atouts. Les agences de développement doivent recentrer leurs interventions sur leurs objectifs propres. Il faut fixer de vraies priorités pour aller aux vrais besoins, c'est-à-dire, en premier lieu, à ceux des pays les moins avancés.

Mais il serait choquant que, comme je le devine parfois, la réforme soit brandie à seule fin de réduire encore la contribution des États les plus riches à la lutte contre la misère des peuples.

La France souhaite, avec ses partenaires de l'Union Européenne, susciter à travers l'Agenda pour le développement une mobilisation sur des bases nouvelles en faveur du Développement. La situation est trop préoccupante pour opposer les intérêts des États du Nord et du Sud. Nous sommes tous soumis à un devoir majeur: la lutte mondiale contre la pauvreté.

Si nous parvenons, avant la fin de cette session, à élargir le Conseil de Sécurité, à asseoir le financement de l'ONU sur des bases solides, à donner à l'Organisation les moyens d'intervenir rapidement et efficacement pour maintenir la paix, à

moderniser enfin les modalités et les institutions de l'aide au développement, nous aurons vraiment, au-delà des discours, célébré le cinquantenaire des Nations Unies comme il convient, c'est-à-dire en agissant.

J'évoquerai enfin un projet qui me tient particulièrement à coeur: celui d'asseoir à nouveau, à l'occasion de cet anniversaire, l'universalité de notre Organisation, qui se reflète dans la diversité des cultures et des langues qui s'y expriment.

Le pluralisme linguistique est essentiel: il traduit le droit de chaque État Membre de comprendre les autres, mais aussi le devoir qui est le sien de se faire comprendre. Un projet de résolution en ce sens sera soumis à notre Assemblée: il traitera de l'usage des langues dans ses délibérations comme au sein du Secrétariat et consacrera, je l'espère, la nécessité de préserver des moyens suffisants pour assurer la traduction et l'interprétation. Je suis convaincu qu'il fera l'objet d'un consensus entre nous.

Notre Organisation a inscrit délibérément son action dans la durée. Les événements récents peuvent masquer des acquis pourtant solides, fruits d'une oeuvre collective, patiente et courageuse. Mais ces acquis sont là. A chacun d'entre nous de les faire connaître et de les consolider, afin que les Nations Unies continuent d'assumer le rôle irremplaçable qui leur a été confié il y a cinquante ans.

Nations Unies, 1995

4.3 – LES FONDEMENTS DE LA PAIX: DÉVELOPPEMENT, ACTION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME (EXTRAITS)

A. Mise en oeuvre d' "Un Agenda pour le Développement.

Il y a trois ans, à sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a amorcé le processus d'élaboration d'un Agenda pour le Développement. Depuis lors, des efforts considérables ont été déployés à cet effet, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau du Secrétariat.

En novembre 1994, dans un rapport à l'Assemblée Générale, j'ai présenté quatre recommandations principales touchant *Un Agenda pour le Développement*, afin d'être examiné par les États membres lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée Générale.

Ces recommandations sont les suivantes:

a) *le développement* doit être reconnu comme la tâche première de notre temps et celle qui est la plus lourde de conséquences;

b) tout en devant être perçu dans ses multiples dimensions – *la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie* – *le développement* doit avoir essentiellement pour objet l'amélioration du bien-être de l'humanité, l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'ignorance, l'emploi productif et la satisfaction des besoins prioritaires de tous,

selon des modalités que les générations futures pourront continuer d'appliquer de manière productive;

c) le consensus qui commence à se former sur la priorité et les dimensions du développement devrait trouver son expression dans un nouveau cadre de coopération internationale;

d) dans ce nouveau cadre de coopération pour le développement, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle majeur en ce qui concerne la définition des politiques et l'exécution des opérations.

J'ai en outre souligné que le fait d'inscrire la coopération mondiale pour le développement dans un nouveau cadre, suppose des actions concertées aux niveaux national et international, ainsi qu'un système multilatéral solide et efficace au centre duquel se trouveraient l'Organisation des Nations Unies offrant son réseau mondial inégalé à tous les niveaux. L'ONU peut sensibiliser l'opinion publique, forger le consensus, concevoir des politiques dans les divers domaines qui peuvent avoir une incidence sur le développement et aider à rationaliser et à harmoniser les multiples efforts publics et privés déployés à l'échelon mondial. Le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods devrait constituer un élément important de ce nouveau cadre.

.....

Lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée Générale, les États Membres ont décidé de créer un groupe de travail *ad hoc*, à composition non limitée, chargé d'élaborer plus avant un "Agenda pour le Développement", orienté vers l'action, tenant compte des rapports et recommandations présentés par le Secrétaire Général en application des résolutions 47/181 et 48/166 de l'Assemblée, en date du 22 décembre 1992 et du 21 décembre 1993, des résultats du débat de haut niveau de la session de fond de 1994 du Conseil Économique et Social, des vues exprimées par les représentants durant le débat de haut niveau qui s'est tenu pendant la quarante-neuvième session de l'Assemblée, ainsi que du résumé des Auditions Mondiales sur le Développement et des propositions présentées par des États Membres et autres groupes d'États.

Le Groupe de Travail devait présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à l'Assemblée Générale avant la clôture de la cinquantième session. Le Secrétariat a établi un répertoire récapitulant les buts, les objectifs immédiats et les engagements résultant des principaux accords conclus et les conférences tenues depuis 1990 ainsi que les progrès réalisés dans leur application, afin d'être présenté au Groupe de Travail à la fin de la première

session. Ce document complétait des renseignements généraux qui figuraient déjà dans la résolution 49/126 de l'Assemblée, en date du 19 décembre 1994.

Lors de la deuxième session du Groupe de Travail, qui s'est tenue du 15 au 26 mai 1995, les gouvernements ont fait connaître leurs vues sur la structure et le contenu de l'*Agenda pour le Développement* au cours des séances officielles, précédées et suivies de consultations d'intersessions. Le Groupe de Travail est parvenu à un consensus sur la structure de l'Agenda et a arrêté les modalités à suivre pour la mise au point du texte lors de ses troisième et dernière sessions. La structure adoptée à titre provisoire comprend trois chapitres: le premier est consacré à la définition de buts et d'objectifs; le deuxième, représentant l'essentiel de l'Agenda, fournit *un cadre directeur et identifie les actions prioritaires du développement* ainsi que les *modalités d'exécution*; le troisième traite des *questions institutionnelles et du suivi*.

4.4 – ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le Département de la coordination des politiques du développement durable, placé sous la direction de M. Nitin Desai, fournit un appui de fond au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires chargés des fonctions centrales en matière de coordination et de décision, ainsi qu'à la Deuxième et à la Troisième Commission de l'Assemblée Générale. Le Département veille à ce que les questions économiques, sociales et écologiques soient prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques, objectif vital de la mission du Département.

Le Sommet Mondial pour le Développement Social s'est tenu à Copenhague (du 6 au 12 mars 1995) sous les auspices de l'Assemblée Générale afin d'aborder la question urgente et universelle de l'élimination de la pauvreté, de l'augmentation de l'emploi productif, de la réduction du chômage et de l'amélioration de l'intégration sociale. Le Sommet a exprimé l'élan nécessaire pour que les gouvernements de tous les pays donnent la priorité aux aspects sociaux du développement et à l'impact social des relations internationales, tout en réaffirmant que le bien-être de la personne, de la famille et de la collectivité est l'objectif fondamental de leurs politiques.

Le Sommet a constitué le plus grande rassemblement de chefs d'État et de gouvernement: 187 pays ont participé aux délibérations qui ont abouti à la formulation de la Déclaration sur le Développement Social et du Programme d'Action de Copenhague, et 117 d'entre eux étaient représentés par des chefs d'État ou de gouvernement. En outre, 2.315 représentants de 811 organisations non gouvernementales étaient présents à la conférence, démontrant avec

éloquence la vitalité et la diversité des initiatives populaires et jetant les bases d'un partenariat consolidé entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile. Les préparatifs du Sommet et les initiatives prises dans le cadre de son mandat ont fait intervenir la quasi-totalité des départements, institutions, programmes et bureaux du système des Nations Unies et stimulé la coordination entre ces derniers ainsi qu'avec les États Membres et les Organisations Non Gouvernementales.

Rapport du Secrétaire général de l'ONU

Sur l'activité de l'Organisation

Boutros Boutros-Ghali

4.5 – ARTICLE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL BOUTROS BOUTROS-GHALI SUR LA SITUATION DES CONFLITS, NOTAMMENT EN AFRIQUE

J'ai suivi dernièrement la polémique qui a éclaté lors de ma visite en Afrique alors que s'installait une nouvelle crise en Bosnie-Herzégovine. J'ai de même eu l'occasion de lire les critiques, notamment occidentales, m'accusant d'avoir donné la priorité à l'Afrique au détriment de l'Europe. En ce qui concerne les Nations Unies ainsi que son Secrétaire Général, la question n'est pas celle d'une appartenance géographique, ou bien celle de donner la primauté à un peuple ou à un continent et de négliger l'autre.

Ma tournée au Rwanda, en Angola et au Burundi était inscrit dans l'agenda du secrétariat général depuis longtemps et elle a été retardée seulement à cause d'engagements imprévus.

Depuis ma nomination au poste de Secrétaire Général, la guerre de l'ex-Yougoslavie a occupé presque 70% du temps et des efforts déployés par l'Organisation. C'est ce qui m'a poussé, pendant l'été 1992, à attirer l'attention de la communauté internationale ainsi que celle du Conseil de Sécurité sur la gravité des autres foyers de tension, en particulier le monde sous-développé, dont on ne se soucie guère, car il est considéré comme peu important. J'ai ainsi évoqué la tragédie du peuple somalien, dont le pays subit une désagrégation totale, accompagnée d'une anarchie sans précédent et d'une famine qui a fait des milliers de victimes, majoritairement des enfants.

En même temps, la guerre civile en Angola battait son plein et avait atteint un point de non-retour, avec un nombre de victimes effroyable, sans que ce ne soit – si ce n'est que brièvement – évoqué par les médias occidentaux. Cette période a également connu une intensification des combats au Libéria, au Cambodge, en

Afghanistan, au Tadjikistan, à El Salvador, en Haïti et en Géorgie où, tous les jours, le nombre de victimes augmentait. Mais la presse occidentale a un intérêt sélectif. Par conséquent: le monde entier suit à la une des journaux et sur les écrans des télévisions les affrontements sanglants en Bosnie, les crimes d'épuration ethnique dont les auteurs sont les Serbes, car ces guerres se déroulent en plein centre de l'Europe. En second position, l'intérêt de la communauté internationale a été porté sur Haïti, puis la crise somalienne a ressurgi et a pris le dessus quand, pour des raisons internes ou autres, une grande puissance lui a témoigné de l'intérêt.

Je n'ai pas l'intention de minimiser le danger de la guerre qui fait rage en ex-Yougoslavie et ses conséquences dévastatrices sur ses peuples, sur la sécurité et la paix de cette région, qui a déjà été pendant sa longue histoire en proie à des guerres ethniques semblables. Cependant je n'ai jamais cessé d'appeler les parties en conflit à l'arrêt des hostilités, que ce soit par l'intermédiaire du Conseil de Sécurité ou par le biais de l'OTAN. Je voudrais simplement signaler que l'intérêt porté par la communauté internationale à une cause ne doit en aucun cas négliger les autres qui peuvent être aussi graves et atroces si ce n'est plus. L'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire Général doivent assumer la responsabilité de traiter tous les cas sur un pied d'égalité. Cette responsabilité exige que le Secrétaire Général, conformément à la Charte de l'ONU, attire l'attention de la communauté internationale sur les crises que l'on surnomme *crises orphelines*, c'est-à-dire celles qui ne trouvent pas de parrain pour les adopter et en assumer la responsabilité, malgré le danger menaçant qu'elles font courir à la sécurité et à la paix internationales. Les Nations Unies ont pour mission de faire en sorte que de telles crises deviennent le point de mire de toute la Communauté internationale pour pouvoir oeuvrer par la suite dans le sens d'un règlement pacifique.

La conséquence du dédain des médias pour certaines crises est que le citoyen ne saura jamais que durant les dernières décennies, les guerres civiles au Rwanda, en Angola et au Burundi ont connu un nombre de victimes qui a dépassé de loin celui des autres guerres, entre autres, celle de la Yougoslavie, malgré toutes les douleurs et les maux que celle-ci a engendrés. L'atrocité des crimes de ces guerres fait frissonner et vibrer nos coeurs, surtout dans un monde qui se considère "civilisé" et qui est au seuil du XXI^e siècle. C'est pour ces raisons, parce que j'ai une foi aveugle en la justice des causes africaines et parce que l'avenir de ce continent doit être entre les mains de ses citoyens, que j'ai décidé d'effectuer cette tournée.

Commençons par ma visite au Rwanda, qui a duré 36 heures et où j'ai vu des cruautés inimaginables. Dans ce pays pauvre d'Afrique, qui partage l'eau du Nil avec l'Égypte et d'autres pays, des massacres d'épuration ethnique font rage depuis près d'un an, opposant les tribus hutues et tutsies qui se disputent le pouvoir depuis l'aube des temps. Environ un million d'êtres humains ont trouvé la mort et ont subi la torture par les moyens les plus atroces, sans différencier hommes, femmes et enfants.

Environ trois millions de réfugiés ont été dispersés au Zaïre, au Burundi, en Tanzanie et en Ouganda. J'ai vu à proximité de Kigali – et les médias n'en ont pas parlé – les cadavres de morts entassés depuis plus d'un an, en décomposition totale. L'odeur de la mort envahissait l'atmosphère. J'ai aussi vu des regards hantés de désespoir appelant au secours. Plus horribles encore les prisons. En effet, les aides offertes par les Nations Unies et la Croix Rouge ont du mal à parvenir jusqu'aux détenus, qui trouvent bien souvent la mort. Telle est l'image d'un peuple souffrant du continent africain, membre des Nations Unies et – ironie du sort! – membre du Conseil de Sécurité en 1994. Il fallait à tout prix réaliser la réconciliation au Rwanda pour que ce peuple qui vit dans la crainte retrouve confiance dans la communauté internationale, qui s'est contenté du rôle de spectateur devant ces massacres, malgré mes appels continuels et les mises en garde que j'ai adressées. Lors d'une réunion avec les *leaders* gouvernementaux et parlementaires, j'ai adressé le message suivant: l'ONU n'oubliera jamais l'Afrique ni ses peuples.

Je me suis rendu au Zaïre à la rencontre du président Mobutu, pour trouver une solution au problème des réfugiés rwandais; toutes les analyses finissent par mettre la plus grande part des responsabilités sur les épaules des Rwandais, qui doivent s'efforcer de trouver une formule de cohabitation et d'entente nationale. En effet, la communauté internationale a déjà échoué dans sa tentative de mettre un terme aux massacres en avril dernier et ne trouverait donc pas de raisons à l'avenir de s'impliquer dans les différends des Rwandais s'ils s'obstinaient à s'entre-tuer.

L'Angola a été ma visite suivante, dans un pays qui souffre d'une guerre civile dévastatrice depuis son accession à l'indépendance en 1974. Dès l'atterrissage de l'avion, nous ne pouvions qu'être frappés par le nombre considérable de jeunes mutilés. Le bilan de la guerre civile dans ce pays (quelques centaines de milliers de morts) est lourd. Le nombre de victimes augmente chaque jour, sous les yeux détachés des médias. Toutefois, l'ONU, grâce à ses efforts laborieux, est parvenue à la signature d'une entente entre les protagonistes, l'application de cet accord étant contrôlée par une unité de l'ONU comptant 7.000 soldats.

Il s'avère donc que l'Organisation des Nations Unies n'hésite pas à aider les parties en difficulté, à condition que ses efforts trouvent un écho auprès des acteurs de la crise. De là, on constate l'importance de maintenir cette force de pression et de convaincre les parties en conflit de continuer sur la bonne voie. L'Angola doit saisir cette occasion en or afin que son peuple puisse enfin vivre cette paix dont il a été privé depuis si longtemps.

Nouvelle escale: le Burundi, une bombe à retardement, comme s'accordent à dire tous les analystes. Le spectre de la catastrophe plane sur le pays. Les conflits ethniques entre majorité hutue et minorité tutsie ont déjà fait 120.000 morts. Chiffre qui continuera d'augmenter tant que les éléments extrémistes de chaque côté continueront à détenir les rênes de la situation: violence politique, tension, anarchie

et barbarie sont de mise. En ma qualité de Secrétaire Général de l'ONU, j'ai jugé de mon devoir de parler de cette situation explosive née d'une guerre que j'ai appelée *guerre d'extermination*. De même, je n'ai pas hésité à alerter les acteurs du conflit. J'ai donc adressé un message au gouvernement, au Parlement et aux dirigeants militaires qui appelaient les Burundais à s'efforcer de trouver un terrain d'entente. En guise d'encouragement, j'ai constitué, pendant ma présence à Bujumbura, un Comité international qui sera chargé d'enquêter sur l'assassinat du premier Président élu en 1992, qui fut à l'origine de la crise. J'ai également invité à la tenue d'une conférence mondiale qui s'efforcera de trouver des solutions pour la région. Dans ce cadre et vu l'importance et l'impact de ces crises sur l'avenir de tout le continent, j'ai estimé indispensable d'aller à la rencontre du Président en exercice de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), de son Secrétaire Général, ainsi que du Président ougandais. J'ai, en outre, chargé mon assistant pour les affaires africaines d'un message adressé aux deux présidents du Kenya et de la Tanzanie (qui abritent un demi-million de réfugiés rwandais) leur rendant compte des résultats de ma tournée.

J'ajouterai que, dans toutes les capitales par lesquelles je suis passé, on m'a répété le même refrain concernant le peu de cas que faisait l'ONU des problèmes de l'Afrique. Toutefois ma présence parmi eux était la preuve la plus éloquente du caractère non fondé de ces accusations.

De plus, j'ai tenu pendant cette tournée, que certains ont qualifiée de promenade, à m'arrêter au Caire pour consulter le président Moubarak sur les problèmes de la région.

Enfin, j'aimerais préciser que le déplacement du Secrétaire Général de l'ONU ne l'empêche aucunement de se tenir au courant des événements se déroulant dans les autres points de crise. J'ai été en contact permanent avec mes représentants en Bosnie et ailleurs et j'ai tenu à assister à la conférence de Londres concernant la Bosnie.

Bref, je tiens à affirmer que l'ONU ne met pas de hiérarchie quand il s'agit de la souffrance humaine. L'homme a la même valeur partout, quelles que soient sa couleur, sa race ou sa religion. Toutefois, la volonté politique des parties concernées reste indispensable pour parvenir à un règlement pacifique. Il est impossible pour la Communauté internationale d'agir seule.

Al Ahrām hebdo – 30 août au 5 septembre 1995

4.6 – PALESTINE

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé par la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée Générale, en date du 10 novembre 1975, dans laquelle cette dernière priait le Comité d'étudier et de lui recommander

un programme destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer les droits inaliénables reconnus par la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée, en date du 22 novembre 1974.

Les recommandations faites par le Comité dans son premier rapport à l'Assemblée Générale ont été approuvées pour la première fois par celle-ci dans sa résolution 31/20 du 24 novembre 1976, comme base de règlement de la question de Palestine. Dans ses rapports suivants, le Comité a continué à faire ressortir qu'un règlement global, just et durable de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien, doit être fondé sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les principes essentiels ci-après: retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés; respect du droit de tous les États de la région de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; reconnaissance et exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, principalement du droit à l'autodétermination.

Le Comité a accueilli avec satisfaction la signature par Israël et l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) de la Déclaration de Principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, ainsi que des accords d'application postérieurs, dont l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho, estimant qu'il s'agissait là d'un pas important vers un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de Sécurité, et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Durant l'année considérée, le Comité a observé avec beaucoup d'espoir que le processus de paix lancé à Madrid en octobre 1991 avait continué de progresser en dépit de nombreuses difficultés et que les parties avaient réaffirmé qu'elles étaient déterminées à poursuivre les négociations. Le Comité s'est félicité qu'un nouveau pas important ait été accompli dans le processus, à savoir la signature, le 28 septembre 1995 à Washington, de l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, qui annule et remplace les accords d'application antérieurs et prévoit la mise en place d'arrangements intérimaires d'autonomie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le Comité a souligné que la période de transition avait atteint une étape cruciale, qui exigeait que les accords conclus soient intégralement et effectivement appliqués et que des mesures de confiance soient prises, et en particulier qu'il soit mis fin à la politique d'implantation de colonies de peuplement, aux confiscations de terres et au bouclage du territoire, ainsi qu'aux actes de violence visant à menacer le processus de paix. Le Comité a exprimé l'espoir que de nouveaux progrès seraient bientôt accomplis en ce qui concerne les autres aspects des négociations.

Le 6 novembre 1995, le Bureau du Comité a condamné l'assassinat du

Premier Ministre israélien, Yitzhak Rabin, et exprimé l'espoir que cet acte criminel n'aurait pas d'effet négatif sur le processus de paix au Moyen-Orient auquel Israël et l'OLP étaient fidèlement attachés.

Exprimant sa préoccupation devant la détérioration persistante de l'économie palestinienne et les problèmes que doit affronter l'Autorité palestinienne face à la pauvreté, au chômage et à l'absence d'infrastructures adéquates, le Comité a engagé les États Membres à accélérer la fourniture au peuple palestinien d'une assistance économique et technique et d'une aide au développement, afin de contribuer à bâtir une assise solide pour la paix.

4.7 – TCHÉTCHÉNIE

À la suite d'une requête présentée par la Fédération de Russie en vue d'une assistance internationale à l'intention des personnes déplacées de Tchétchénie vers les Républiques fédérales voisines d'Ingouchétie, d'Ossétie du Nord et du Daghestan, j'ai autorisé, en janvier dernier, une mission interorganisations des Nations Unies dans cette région. Cette dernière a débouché sur un 'appel éclair' lancé en février afin de réunir sans tarder les ressources voulues pour couvrir les besoins d'urgence de 220.000 personnes. Par la suite, l'appel groupé interinstitutions en faveur des personnes déplacées à la suite de la situation d'urgence en Tchétchénie (Fédération de Russie), couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 1995, a été lancé à Genève au mois de mars. Parce que la crise se poursuivait, l'appel a été renouvelé au mois de juin de manière qu'il puisse couvrir la période additionnelle de six mois, soit jusqu'à la fin de 1995.

Le programme humanitaire élargi des Nations Unies couvre désormais les besoins d'urgence des 118.000 personnes déplacées dans leur propre pays, identifiées comme le groupe le plus vulnérable, et s'efforce de trouver des donateurs dont les contributions viendraient combler les 30% qui manquent pour atteindre le montant total de 25 millions de dollars nécessaire pour que les organismes concernés mènent à bien leurs projets d'assistance d'urgence tels qu'initialement envisagés. A l'heure actuelle, les activités consistent à fournir une assistance dans un certain nombre de domaines, dont le logement, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'alimentation et les soins de santé destinés aux enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles. On est parvenu à un niveau élevé de coopération interorganisations grâce à une structure triangulaire établie entre les organismes opérant sur le terrain, soit le Coordonnateur humanitaire à Moscou, le siège des organismes des Nations Unies, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Département des Affaires Humanitaires. Toutefois, la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire des trois républiques reste précaire. La majorité des personnes sinistrées ont été hébergées par des familles, ce

qui alourdit le tribut prélevé sur des ressources déjà maigres. L'afflux de la population amenuise les services sociaux disponibles pour chacun. Les vivres et les médicaments manquent et, avec l'hiver qui approche, les victimes du conflit risquent de se trouver exposées à des privations supplémentaires si des mesures préventives ne sont pas prises d'urgence. Un financement supplémentaire est notamment nécessaire pour que les organismes puissent accumuler des réserves alimentaires pour les mois d'hiver.

À la fin du mois de juin, les autorités russes et la délégation tchétchène ont entamé à Grozny des négociations de paix, sous les auspices de l'OSCE. Un cessez-le-feu est intervenu le 2 juillet.

*Rapport du Secrétaire Général
sur l'activité de l'organisation*

4.8 – LETTRE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

*Lettre du 13 juillet 1995 adressée par le Président du Comité au
Représentant permanent de la République Fédérative de Yougoslavie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.*

Nous avons l'honneur de nous référer à votre lettre N° 55/1 du 26 janvier 1995, dans laquelle vous nous communiquez la position de votre gouvernement concernant la présentation du quatrième rapport périodique conformément à l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous tenons à vous faire connaître que le Comité des Droits de l'Homme, à sa cinquante-troisième session, tenue au Siège des Nations Unies du 20 mars au 7 avril 1995, a dit profondément regretter la décision prise par le Gouvernement de la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de ne pas respecter ses obligations en matière d'établissement de rapports. Le Comité a souligné que la présentation de rapports conformément au Pacte constitue une obligation juridique solennelle prise par chaque État partie et est indispensable pour que le comité puisse s'acquitter de sa fonction essentielle qui est d'établir un dialogue positif avec les États parties dans le domaine des droits de l'homme. La non-présentation des rapports gêne donc gravement ce dialogue et nuit à la poursuite des objectifs du Pacte en entravant l'aptitude du Comité à surveiller l'application du Pacte.

Le Comité a pris note des raisons présentées par votre gouvernement comme étant le fondement de sa position. À cet égard, nous voudrions rappeler que, dans une décision du 7 octobre 1992 priant votre gouvernement de lui soumettre un rapport sur des questions spécifiques concernant les personnes et les événements

relevant de sa compétence, le Comité a souligné que tous les peuples qui se trouvent sur le territoire de l'ex-Yougoslavie sont en droit de jouir des garanties prévues par le Pacte et que la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) est tenue de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Pacte. Dans les observations qu'il a adoptées à l'issue de l'examen de ce rapport (CCPR/C/79/Add.16), le Comité a déclaré qu'il considérait la présentation du rapport par le gouvernement et la présence d'une délégation comme une confirmation du fait que la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) avait succédé, pour ce qui était du territoire de la Serbie et du Monténégro, aux obligations contractées en vertu du Pacte par l'ex-République Fédérative Socialiste de Yougoslavie.

S'il n'appartient pas au Comité de prendre position quant à la décision adoptée en septembre dernier par la Réunion des États parties en ce qui concerne la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), le Comité continuera de procéder sur la base de l'interprétation susmentionnée et exprime l'espoir que le Gouvernement de la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) reconsidérera sa position et présentera son rapport au Comité aussitôt que possible.

Octobre 1995

4.9 – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

En juin 1992, le «Sommet de la Planète Terre» avait réuni à Rio de Janeiro, au Brésil, plus de trente mille participants, dont une centaine de chefs d'État, autour des thèmes de la protection de l'environnement et du développement économique. La protection de l'environnement a un coût, mais la non-protection également, puisque les effets des pollutions, pour être corrigés, nécessitent des investissements. Ces dépenses *ex-ante* ou *ex-post* constituent des externalités relativement à l'ensemble des coûts de production. Le problème se pose bien entendu de la comparaison des coûts de la prévention par rapport à ceux de la réparation, de même que celui du moment où ces coûts interviennent (les générations futures). Le problème fondamental reste finalement de définir le type de développement économique et de protection de l'environnement compatibles avec un niveau de «développement durable».

Après l'étude de plusieurs exemples, les pollutions globales seront envisagées comme posant un défi à la théorie économique, notamment en termes de coût, auquel le Sommet de Rio a essayé d'apporter une réponse. La notion de développement durable en émerge, en laissant ouverte la question des conditions auxquelles celui-ci pourrait être possible.

Les pluies acides – Il s'agit là d'un phénomène connu de longue date (1872), mais dont la prise de conscience, devant «la mort des forêts», est beaucoup plus

récent, puisqu'elle ne remonte qu'au début des années quatre-vingt en Allemagne. En ce domaine, après les premières théories, la controverse scientifique fait rage. Dioxyde de soufre ou oxyde d'azote, ce qui prévaut est la dissolution des certitudes, avec des retentissements immédiats sur l'obligation de choisir entre les avis discordants. Cependant, le consensus s'est fait sur la nécessité d'approfondir l'observation de l'évolution des forêts, afin de bien suivre le phénomène, et pour en tirer des enseignements immédiats (choix des essences les plus résistantes).

La diminution de la couche d'ozone – La mise en cause théorique des CFC (chlorofluorocarbones) dans cette diminution domine le débat. L'explication de l'équilibre de l'ozone est complexe, ici encore, à la fois reposant sur la photochimie et sur la météorologie. Comment alors expliquer la destruction de l'ozone? C'est là qu'interviennent les CFC, composés chlorés qui réagissent avec l'ozone, amenant ainsi une diminution de la quantité de ce gaz. C'est une position théorique. Il fallait encore apporter la preuve empirique de la diminution de l'ozone. Le «trou d'ozone antarctique», découvert en 1985, en est la première. Elle trouva rapidement confirmations et prolongements. Curieusement, la diminution globale de l'ozone est moins bien étudiée, ce qui laisse peser des incertitudes sur les rythmes futurs du phénomène.

Ici se pose la question de la guerre écologique ou de la guerre économique. Ici encore, la pression des intérêts économiques en jeu est énorme. En 1985, l'offre des CFC était évaluée à 1,15 million de tonnes, essentiellement produites dans les pays de l'OCDE, et surtout aux USA. La demande des CFC est au contraire très hétérogène et éparpillée, avec des applications très diverses. Les intérêts économiques en jeu sont donc ceux d'un marché en pleine expansion. La négociation entre les acteurs (industries et ONG, avec pour arbitres les États et les scientifiques) a fini par aboutir en 1987 à la signature du Protocole de Montréal, qualifié par les auteurs de «réponse économique à un problème écologique». Ce compromis entre intérêts industriels et environnement, acquis au terme d'une lente maturation, est finalement jugé plutôt satisfaisant, sauf bien sûr pour les durs de l'un ou de l'autre camp. L'après-Montréal montre des effets rapides. Pour les conséquences économiques du Protocole, on note surtout les restructurations intervenant dans la filière. Mais ce qui est à noter est la volonté d'aller plus loin. En 1990, l'accord de Londres conclut à un arrêt total en l'an 2000. Il rencontre bien sûr les réticences des industriels, mais aussi la volonté des PVD, majoritairement non-signataires, de prendre le relai de la production et de l'utilisation des CFC, s'ils n'obtiennent pas de contreparties financières.

L'effet de serre – Sur ce point, des mises en garde répétées ont été formulées depuis quasiment les débuts de l'ère industrielle. Cependant, en la matière, aucune certitude n'est encore établie. Du passé à l'avenir du climat les avis divergent parfois

totalément sur les explications et sur les prévisions. Les changements climatiques restent d'une complexité telle qu'elle excède encore les modélisations, et la recherche d'une réponse scientifique immédiate se transforme souvent en un rejet mutuel de responsabilités.

Les enjeux économiques sont énormes, puisque dans le cas d'un accord de réduction des émissions de CO₂, c'est non seulement l'ensemble des secteurs qui seraient touchés, mais également l'équilibre économique mondial. De plus, au-delà de la recherche des responsables de l'accroissement de l'effet de serre, il faut bien se rendre compte qu'il existerait des gagnants et des perdants au changement global. Les pays froids ou tempérés ne seraient pas forcément pénalisés (Japon, Finland, Sibérie, Canada, verraient les rendements agricoles bondir de 5 à 25%). On pouvait dès lors se demander s'il est possible d'aller vers une négociation et si une réédition du Protocole de Montréal est possible. Les positions des États sont pour le moins contrastées, et l'industrie se cantonnait dans l'attentisme.

Toutefois, depuis Rio, la France prépare en concertation avec la Commission un plan de lutte contre l'effet de serre pour, conformément aux engagements pris par la Communauté, stabiliser d'ici à l'an 2000 les émissions de gaz carbonique au niveau atteint en 1990. Le programme vise notamment à imposer des normes rigoureuses de consommation pour les véhicules, à promouvoir les transports écologiques, en particulier dans les centres-villes, à accélérer l'isolation des logements, à supprimer les décharges, source importante d'émissions de méthane.

Les biens environnementaux n'ont pas tous une valeur d'usage, et on peut attacher un prix au simple fait de savoir qu'ils existent ou à la possibilité de transmettre un environnement préservé aux générations futures. On parle alors de valeur d'existence dans le premier cas et de valeur de legs dans le second. Pour estimer ces valeurs, on utilise des méthodes dites directes qui consistent à interroger les gens sur ce qu'ils seraient prêts à payer pour conserver tel bien. Ces enquêtes sont régulièrement pratiquées. Toutes les évaluations obtenues à partir des méthodes citées aboutissent à des sommes considérables. Cette estimation est essentielle pour les tribunaux qui doivent juger les atteintes faites à l'environnement et fixer les indemnités. Après la catastrophe provoquée par un de ses pétroliers en 1989, Exxon a engagé une palette d'économistes renommés, dont des prix Nobel, pour démontrer que les méthodes directes d'évaluation étaient inapplicables. En réalité, les critiques qu'ils ont avancées vont plutôt permettre d'améliorer ces méthodes que de les disqualifier.

Quatre valeurs fondamentales sont à la base de la notion de développement durable: il doit être

- socialement équitable,
- écologiquement viable,
- économiquement efficace, et
- capable de rééquilibrer les rapports Nord-Sud.

Sur un plan théorique, personne ne peut y trouver à redire. La réalité est plus floue. Il n'existe pas encore de réel accord sur la compatibilité entre l'écologie et l'économie. Malgré les nombreuses études conduites sous l'égide des institutions internationales comme la CEE, l'OCDE ou la Banque Mondiale, les États n'ont pas encore tous résolu les problèmes qui se posent, ou même ne se sont pas encore résolus à les résoudre.

En matière d'environnement et de développement économique, ce qui s'impose est l'urgence de l'action devant des phénomènes irréversibles et la difficulté du choix de cette action, qui réclament pour l'économiste une place-clé dans le processus de décisions en matière de protection globale de l'environnement.

Un des rôles de l'économie est en effet de proposer des analyses susceptibles de faciliter la décision. Par le biais de la valorisation des actifs naturels, l'économie de l'environnement fournit un langage de négociation: elle permet de structurer les connaissances, d'organiser des informations et de préparer des choix qu'il faut rendre publics. D'autres éclairages doivent également être apportés par d'autres disciplines. Cela suppose, pour être accepté par les décideurs comme par le grand public, une totale transparence: l'incertitude scientifique, par exemple, doit être publique et apparaître clairement dans les travaux préparatoires aux décisions. Mais en la matière, c'est à la fois un problème d'éducation et de relations internationales. À terme, tout comme les problèmes sociaux et les droits de l'homme, l'environnement devra trouver sa place dans les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui vient de surgir du GATT.

dans Chronique (extraits)

4.10 – DIPLOMATIE ET DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans les années 1960, la jeune société de consommation occidentale est traversée d'une brusque *prise de conscience* écologique: les ressources naturelles sur lesquelles repose l'industrie ne sont pas inépuisables, le calcul permet même de prévoir l'époque de leur tarissement, mais surtout la technique, confondant la toute-puissance de l'homme, lui fait oublier qu'il appartient à la nature. La perspective d'une raréfaction des ressources naturelles, le premier choc pétrolier, la crise économique, la montée en puissance de la 'société civile' dans le champ politique des démocraties occidentales, sont autant de facteurs favorables à l'émergence d'un droit matériel de l'Environnement. Depuis la fin des années 1960, les pays développés créent des institutions *ad hoc*: l'"Environment Protection Agency" aux États-Unis (1969), le "Department of the Environment" en Grande-Bretagne (1970), le Ministère de l'Environnement en France (1971). Progressivement, la société

internationale se dote de nouvelles règles concernant le droit des protections aussi bien que le droit des pollutions, tout en formulant une doctrine sur l'établissement d'une obligation à réparer les dommages à l'environnement.

Quels résultats ce *nouveau droit* a-t-il produits, après trois décennies d'existence, et quelle place l'environnement tient-il dans la diplomatie mondiale? S'il est d'usage d'établir une distinction entre le texte juridique et la pratique, c'est une nécessité impérieuse en matière d'environnement. Prolixe, le droit international de l'environnement reste peu effectif (1), et la diplomatie de l'environnement, marginale dans l'éventail des intérêts étatiques, élargit cependant le champ de la négociation entre les États (2).

1. *En prenant de l'importance dans les textes, le droit international de l'environnement introduit de nouveaux objets dans le champ juridique mais il demeure peu contraignant.*

2. *Si la protection internationale de l'environnement est contrariée par des conflits d'intérêts entre les états, la diplomatie "écologique" élargit la sphère de la négociation internationale.*

A – Une action normative volumineuse définit un droit matériel de l'environnement.

Le point d'orgue de la contestation des années 60 en matière d'environnement a été la réunion, de juin 1972, la Conférence de Stockholm, a été le point de départ du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Les États y reconnaissent solennellement et pour la première fois un droit de l'homme à *vivre dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et dans le bien-être*, inaugurant une série de textes internationaux considérés aujourd'hui de la plus haute importance. Et ce droit est assorti du principe de la responsabilité de l'homme vis-à-vis de la nature. Les ressources naturelles sont à *préserver*, la pollution doit être *limitée*, pour ne pas contrarier le bien-être présent et le bien-être futur.

Les formules, cependant, traduisent bien le conflit entre le pays développés et ceux que l'on dit *en voie de développement*. Quel bien-être peut-il y avoir dans le dénouement, même au milieu d'une nature préservée? Le souci d'une qualité de l'environnement apparaît vite comme un luxe des pays riches et comme une entrave possible au développement – d'autant plus injuste que les pays riches ne s'en sont pas souciés durant leur *décollage* industriel.

Autre formulation oecuménique, l'entière souveraineté des États est reconnue pour exploiter leurs ressources... tout en étant limitée en principe par *un devoir de*

faire en sorte d'éviter tout dommage à d'autres États ou à des régions ne relevant d'aucune juridiction.

En fait, dans l'optique écologiste, les règles nouvelles (encore à définir) devraient s'accompagner d'une valorisation marchande des ressources naturelles (donc d'une amélioration des termes d'échange pour la plupart des pays pauvres), et surtout un *esprit de coopération* devait permettre aux États de répartir équitablement les richesses, la sauvegarde de la planète étant un enjeu concernant le monde entier. Héritier d'un certain *planisme*, l'écologie définit alors, pour un objet complexe (relation homme-nature) et à une échelle planétaire, un modèle d'entente fondé sur l'intérêt commun, et arbitré par une opinion internationale, elle-même sensibilisée par la démonstration scientifique des effets de la consommation sur la nature. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *conscience écologique* du système «onusiens», formalise cette entente attendue: encouragement de la recherche, coordination de divers systèmes de surveillance de l'environnement (notamment, le Plan Vigie), mobilisation des gouvernements... l'ensemble étant financé volontairement par les États.

Depuis les années 60, on assiste à une floraison législative sur l'environnement, les textes internationaux accompagnant l'activité législative des pays occidentaux. Un droit matériel de l'environnement émerge, fondé sur la prévention: la protection de la vie sauvage, de la faune et de la flore, d'espèces animales; prévention des pollutions de l'air, de l'eau et des sols (notamment, la Convention de Bâle sur les déchets, 1989); prévention des catastrophes (Convention de Vienne à la suite de l'explosion du réacteur nucléaire de la centrale de Tchernobyl, 1986).

Le Sommet de la Terre qui s'est réuni à Rio de Janeiro à l'été 1992 a témoigné des progrès du droit matériel de l'environnement réalisés en 20 ans. Les délégations de 178 États (où sont présents 118 chefs d'État) ont signé la *Déclaration sur l'Environnement et le Développement* qui, en plus de rappeler les principes de la protection de la nature, constitue un véritable programme en prévoyant notamment:

La Convention sur la Désertification, signée à Paris en juin 1994 par 100 pays, qui prévoit notamment d'encourager le reboisement et la production d'eau, tout en reconnaissant que l'homme est le principal acteur du processus de désertification.

La Convention sur le Changement Climatique, signée en 1992 par 154 États, destinée à limiter les émissions de gaz dû à l'effet de serre (gaz carbonique, CFC, méthane...).

La Convention sur la Bio-diversité, signée en 1992 également par 154 États, vise à protéger la faune et la flore, notamment en multipliant les banques de

gènes accessibles à tous (les États-Unis s'y rallient après une opposition virulente principalement nourrie par l'industrie pharmaceutique américaine).

Lors de la négociation internationale sur le Développement Durable, a été instituée une *Commission des Nations Unies sur le Développement Durable*, qui réunit annuellement des ministres de l'environnement afin de leur permettre d'examiner les possibles domaines d'interventions dans leurs États respectifs. La Suède y fait figure d'exemple, grâce au mécanisme d'analyse préalable du budget passé au crible de l'écologie. En mai 1994, une réunion à New York a permis de poser les principes et les moyens d'action pour concilier le développement actuel et l'intérêt des générations futures.

La Convention sur l'Interdiction de l'Immersion de Déchets Nucléaires, signée à Londres en novembre 1993 (signée par la France en décembre 1993, après de fortes réticences).

La négociation sur la démographie mondiale, qui a pris forme pendant le Sommet du Caire sur la démographie et le développement, en septembre 1994. Sur cet enjeu majeur pour l'humanité, des pays aux conceptions opposées s'entendent notamment autour d'objectifs quantitatifs en matière de mortalité infantile, tout en reconnaissant que la maîtrise démographique est liée à l'amélioration de la condition des femmes. Si le texte consensuel est signé par tous, deux groupes de pays émettent des réserves interprétatives: certains pays musulmans, conduits par l'Iran, rejettent la notion d'égalité entre hommes et femmes, ainsi que toute pratique de contraception et de sexualité hors mariage; des pays catholiques, en majorité latino-américains certains conduits par le Vatican, rejettent pour leur part, toute contraception ainsi que toute pratique d'avortement.

Le Sommet de la Terre fixe aussi un objectif financier pour l'action des États en matière d'environnement, chacun étant invité à dépenser 0,7% de son PIB en ce domaine. Actuellement, seuls les pays scandinaves accomplissent cette exigence (moyenne des pays de l'OCDE: 0,3% du PIB; France: 0,55% du PIB). A Rio, un *Fonds pour l'Environnement Mondial* a été institué, doté de 2 milliards de dollars pour la période 1994-1997 (à comparer aux 50 milliards de francs que la France va consacrer à l'assainissement de ses eaux usées d'ici l'an 2000).

B – Le droit de l'environnement ne bouleverse cependant pas le droit international.

Si les textes sont nombreux, ils demeurent régis par les mécanismes classiques du droit international. Les contraintes inscrites dans les conventions

sont d'abord négociées par les États, qui sont ensuite chargés principalement de leur mise en oeuvre.

L'environnement, comme tout domaine nouveau, est riche en directives, en orientations par lesquelles les États, au lieu de contracter des obligations bien définies, s'engagent à faire des efforts, à avancer dans une direction donnée. Les obligations assumées par les États mettent principalement l'accent sur la prévention et la réduction des pollutions et non sur la responsabilité éventuelle qui pèse sur eux en cas de dommage à l'environnement. A l'exception de la Convention de 1972 sur les dommages causés par les engins spatiaux (qui a trouvé son application lorsque le *Sputnik* russe est retombé sur le territoire canadien), la responsabilité est qualifiée de "civile", elle pèse sur les sujets de droit interne (l'exploitant, l'opérateur, le transporteur). En tout, c'est moins une hypothétique responsabilité des États qui est recherchée que la mise en place de mécanismes de coopération complétés par des mesures d'inspection ou de surveillance.

Autre difficulté classique, la définition du dommage. Dans la jurisprudence, le dommage retenu est causé aux personnes, aux biens d'État, de particuliers ou d'organisations internationales – et non à l'environnement en tant que tel. Le concept de *dommage à l'environnement* pénètre cependant peu à peu la sphère du droit des gens, l'opérateur étant parfois défini comme *objectivement responsable* du dommage causé. C'est le cas, notamment, dans la Convention de Wellington sur l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique (1988), mais aussi de la résolution 687 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la responsabilité iraquienne vis-à-vis des *atteintes à l'environnement* du fait de la guerre du Koweït.

Le degré d'effectivité de la protection de l'environnement dépend, somme toute, des pratiques internes des pays, le droit international venant confirmer des tendances et orienter l'action future. Dans ce contexte, il n'est pas très étonnant que l'Europe des Douze constitue un laboratoire de la coopération en matière d'environnement. Absent du Traité de Rome, épars dans la réglementation européenne, le droit de l'environnement fait véritablement son entrée dans la sphère communautaire avec l'Acte Unique de 1987. Sont alors posés les principes: de la prévention; du pollueur-payeur; de la correction à la source des atteintes à l'environnement. Le droit communautaire de l'environnement s'est développé dans des secteurs entiers (par exemple, prévention des catastrophes avec la *directive Seveso*, 1983; directive sur les études d'impact, 1985; directive sur le droit à l'information concernant le droit en matière d'environnement, 1990). Dès lors, en France par exemple, le droit de l'environnement trouve sa source d'abord dans ces textes internationaux: l'environnement ne figure pas dans la Constitution mais environ 130 lois lui sont relatives, à comparer aux 191 directives communautaires et 300 conventions internationales (la plupart, multilatérales) qui s'appliquent sur notre territoire. Le droit de l'environnement s'est donc renforcé dans le champ juridique

français depuis que les juges constitutionnels et administratifs ont confirmé la primauté du droit international sur le droit interne.

On analyse, par conséquent, l'émergence d'un droit matériel de l'environnement comme une *juridicisation* de la nature. De nouveaux objets entrent dans le champ du droit, ce qui suppose d'abord qu'ils soient définis juridiquement – et toute existence juridique implique une série de droits et d'obligations pour l'objet et pour les tiers. Encore peu établie et surtout peu garantie, cette existence juridique signale un changement de perspective dans la relation de l'homme moderne occidental à la nature: celle-ci n'est plus seulement un matériau illimité qui n'attendrait que la main de l'homme pour trouver sa valeur (marchande), mais elle trouve sa valeur (et l'homme avec) dans ses limites elles-mêmes, que l'homme doit connaître et protéger.

A – Des conflits d'intérêts limitent la coopération entre les États.

Le Gatt offre un bon exemple de ce que sont les enjeux écologiques. La multiplication des normes environnementales risque de perturber les échanges, certains États pouvant utiliser la réglementation comme arme (anti) commerciale. D'où, pour le Gatt, des tensions entre l'impératif écologique et les manœuvres étatiques à des fins protectionnistes. Le Gatt démontre le manque d'une réglementation uniforme à l'échelle planétaire, sans pouvoir régler cependant la délicate question de la compensation de l'inégalité entre les niveaux de développement (sachant qu'une industrie "protectrice" de l'environnement est plus coûteuse qu'une industrie "consommatrice" d'environnement).

Les conflits inter-étatiques traversent le groupe des pays riches comme celui des pays pauvres:

- **Le pays du Nord**, dans un contexte de ralentissement économique, ne veulent pas s'engager à prendre des mesures qui limiteraient encore plus les capacités de développement et la compétitivité de leurs entreprises. Les États occidentaux préfèrent ainsi, le cas échéant, produire des textes normatifs internes (cf. «Clean Air Act» aux États-Unis en 1990, débats autour de l'*impôt vert* en Suède, en Finlande et aux Pays-Bas) plus faciles à modifier. Les tensions sur la réglementation relative à l'environnement s'avivent, au sein même de l'Europe des Douze: par exemple, la France est accusée de faire entrave au libre-échange en refusant d'incinérer des déchets allemands dont l'incinération est interdite en Allemagne; ou encore, la Commission accepte l'argumentation du Luxembourg qui refuse d'autoriser le Concorde à survoler son territoire, ce qui déclenche des protestations du côté français.

- **Parmi les pays du Sud**, il faut distinguer:

- **Pour** les pays les moins avancés (PMA), la misère, la pression des besoins immédiats (nourriture, chauffage...) et souvent le régime socio-politique interdisent toute approche scientifique des problèmes écologiques. L'économie de ces pays repose souvent sur des produits bruts qui procurent, à nombre d'entre eux, l'essentiel de leurs recettes d'exportation. Cette orientation les condamne à la surexploitation de leurs ressources naturelles et à la non-prise en compte du renouvellement des *stocks*. Pour ces pays, l'écologie est donc un luxe;

- **Les pays en voie d'industrialisation** (Inde, Chine, Brésil, Mexique, NPI...), tout en connaissant un certain nombre de problèmes analogues à ceux des PMA (explosion démographique, villes "monstrueuses" où les pollutions tentaculaires traditionnelles prennent des proportions gigantesques), découvrent la fragilité d'une nature qui s'offrait pour être gaspillée sans retenue et qui, désormais, n'est plus aussi généreuse: cf. l'explosion de la consommation d'énergies fossiles dans ces pays, dans une première phase d'industrialisation dont l'intensité énergétique est très élevée. Une catastrophe comme celle du Bhopal en Inde (déc. 1984, plus de 3.000 morts) illustre les conséquences d'une politique de croissance à tout prix, au mépris de la sécurité des individus.

- **enfin, les anciens pays de l'Est** découvrent l'ampleur des dégradations résultant d'une politique industrielle volontaire poussée jusqu'à l'aburde et d'une philosophie qui estimait que la nature était remodelable à l'infini (cf. Lyssenko). Le premier problème qui se pose à ces économies détruites est celui de l'énergie. L'intensité énergétique y est en effet deux fois plus élevée que dans les pays ouest-européen. Le système a accumulé des défauts: énergie fournie à des prix très bas, inexistence de dispositifs de filtrage, d'épuration ou de recyclage, absence de pression en faveur de l'environnement avant la fin des années 80.

B – La diplomatie de l'environnement élargit cependant le champ du dialogue entre les États.

L'analyse des relations internationales fait apparaître l'environnement comme un levier de dialogue inter-étatique, des États opposés pouvant légitimement engager des négociations sur un objet d'intérêt commun.

Ainsi la diplomatie de l'environnement a-t-elle nourri la détente Est-Ouest dans les années 80, grâce notamment à l'insistance soviétique sur une "menace écologique globale". Dès 1990, des commissions d'études relatives à la pollution des industries est-européennes sont mises en place, puis la question de l'énergie nucléaire ex-soviétique devient centrale dans les négociations de coopération entre les deux parties de l'Europe.

L'environnement est encore un objet de négociation entre puissances opposées dans des régions qu'elles doivent cependant gérer ensemble. Ainsi les pays riverains de la mer du Nord, en conflit sur le partage de leurs eaux territoriales et leurs zones de pêche, on-ils été contraints de gérer en commun la lutte contre la pollution maritime préoccupante depuis les années 60. Plus symptomatique, la gestion des eaux du Jourdain est centrale dans les relations interétatiques au Proche-Orient, et les négociations qui lui sont relatives ont constitué un laboratoire des négociations politiques plus larges.

La négociation réussie entre les États-Unis et la Corée du Nord a mobilisé d'intenses négociations écologiques comme l'enjeu était avant tout politique et stratégique. Sommés par l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) de laisser inspecter ses centrales de la filière graphite dont il est démontré qu'elles sont *proliférantes*, c'est-à-dire, qu'elles peuvent permettre de fabriquer une bombe, les Coréens du Nord ont provoqué une crise politique en exerçant une sorte de *chantage écologique*: la Corée du Nord doit être crue sous parole, elle n'entend pas fabriquer une bombe atomique ni changer de filière... mais elle veut bien en discuter avec les États-Unis, ce qui implique, en cas d'accord, une reconnaissance du régime politique nord-coréen. Alors que chacun des deux régimes politiques représente le diable pour l'autre, les deux pays ont signé à Genève, cet automne, un accord par lequel la Corée du Nord s'engage, d'une part, à s'équiper de centrales de la filière à eau, jugée moins proliférante, en grande partie aux frais du contribuable américain, d'autre part, à recevoir les inspecteurs de l'AIEA; et les deux pays, pour la première fois, s'engagent à *normaliser totalement leurs relations politiques et commerciales*, après 18 mois de crise ouverte où chacun a "joué" la rupture, dans la perspective d'un accord honorable et légitime dans sa dimension écologique.

En conclusion, l'environnement apparaît comme un *droit-programme*, les accords internationaux se caractérisant autant par les objectifs que par les règles qu'ils fixent. Nombre de conventions tirent leur sens des mécanismes de coopération et de financement qu'elles prévoient. Alors que les études scientifiques démontrent l'aggravation de l'état de la planète (augmentation des pollutions... directement fonction d'une plus grande consommation d'énergie: + 25% entre 1970 et aujourd'hui), les États continuent, pour faire une analogie avec le domaine militaire, à pratiquer un contrôle des pollutions et des destructions (qui n'empêche pas la course "productiviste" qui consomme littéralement la nature), au lieu d'une "dépollution" de la planète. Alors que tout indique l'importance d'une action dans ce domaine, alors que les idées et les moyens d'action sont formulés, les États ne sont pas mûrs pour se dessaisir de certaines de leurs prérogatives et pour confier leur puissance à une autorité supranationale, quand bien même on démontre que l'exercice de cette puissance va contre leur intérêt.

Dans CHRONIQUE

4.11 – ÉLARGISSEMENT DE LA DIPLOMATIE PRÉVENTIVE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

A. Mise en oeuvre de l’“agenda pour la paix”.

Comme suit à mon rapport intitulé “Agenda pour la Paix”, l’Assemblée générale a adopté les résolutions 47/120 A et B, datées respectivement du 18 décembre 1992 et du 20 septembre 1993. Dans la première résolution, l’Assemblée me donnait pour mandat de mettre en oeuvre une diplomatie préventive et de renforcer la capacité du Secrétariat au moyen d’un mécanisme d’alerte rapide, mettant l’accent sur le rassemblement et l’analyse de l’information, adapté aux situations qui semblent devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de Sécurité a également consacré un certain nombre de séances à l’examen de propositions que j’avais présentées dans mon rapport et le Président du Conseil a fait paraître 10 déclarations ou lettres dans le cadre de ce processus d’examen.

Le 3 janvier 1995, j’ai publié un rapport de situation intitulé “Supplément à l’Agenda pour la paix” dans lequel j’ai présenté de nouvelles propositions, en appelant l’attention sur certains secteurs dans lesquels avaient été rencontrées des difficultés imprévues, ou prévues en partie seulement, et où il importait que les États Membres prennent les “décisions difficiles” dont je faisais mention dans mon rapport de 1992. J’ai également insisté sur la différence fondamentale qui existe entre les notions de maintien de la paix et d’imposition de la paix, ainsi que sur les circonstances dans lesquelles le recours à la force militaire est un instrument utile de diplomatie et celles où, au contraire, il va à l’encontre du but recherché.

Comme suit au Supplément, et après des débats approfondis les 18 et 19 janvier 1995, le Conseil de Sécurité a publié une déclaration du Président à l’appui de mon rapport. Le Conseil a accueilli avec satisfaction et approuvé la priorité que je donnais aux mesures visant à prévenir les conflits. En outre, il a encouragé tous les États Membres à tirer le meilleur parti des mécanismes d’action préventive, y compris les bons offices du Secrétaire Général, le recours à ses envoyés spéciaux et le déploiement, avec l’assentiment le cas échéant du ou des pays hôtes, de petites missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Entre autres, le Conseil de Sécurité a espéré que l’Assemblée Générale ainsi que d’autres organisations et entités accorderaient un rang de priorité élevé au Supplément. Il est encourageant de constater que les enseignements tirés du maintien de la paix ont commencé à apparaître non seulement dans les documents de l’ONU, mais également dans les manuels de formation de plusieurs États Membres.

À l’Assemblée Générale, le groupe de travail officieux à participation non limitée sur l’Agenda pour la Paix a poursuivi ses travaux en 1995 concernant des questions figurant dans l’“Agenda pour la Paix” et dans son Supplément.

Encouragé par cet intérêt et persuadé qu'il est évidemment préférable de prévenir les conflits grâce à l'alerte rapide, la diplomatie discrète et, parfois, des déploiements préventifs, plutôt que d'entreprendre de grandes actions politico-militaires pour les régler après qu'ils éclatent, je me propose de redoubler d'efforts pour m'acquitter de la tâche qui m'a été confiée par la Charte. Afin que l'ONU puisse agir à temps et jouer un rôle constructif pour prévenir des crises ou en atténuer les effets destructeurs, il est essentiel que les divers éléments de l'Organisation aient, très tôt, une perception commune de la nature du problème et des options offertes en matière de prévention. Dans le Supplément, j'ai indiqué que la nature plurifonctionnelle des opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix avait rendu indispensable d'améliorer la coordination au sein du Secrétariat, de sorte que les services compétents fonctionnent comme un tout sous mon autorité et mon contrôle.

C'est dans cette optique qu'à la suite d'une initiative du Département des Affaires Humanitaires, les trois départements organiques du Secrétariat – le Département des Affaires Humanitaires, le Département des Affaires Politiques et le Département des Opérations de Maintien de la Paix – ont mis au point un organigramme des mesures (mise en commun d'informations consultations et actions communes) pour la coordination des activités que chacun mène pour planifier et exécuter des opérations complexes sur le terrain. Ce mécanisme, ou cadre de coordination, couvre les différents stades des activités des départements: observation de routine et activités d'alerte rapide, évaluation des options s'offrant le cas échéant en vue d'une action préventive, établissement des faits, planification et exécution des opérations sur le terrain, évaluation des opérations et conclusions à en tirer.

.....

Tous les efforts faits par le Conseil de Sécurité, l'Assemblée Générale et le Secrétariat pour circonscrire et régler les différends seraient vains sans la coopération et l'appui des autres acteurs sur la scène internationale. Le Chapitre VIII de la Charte définit le rôle que les organismes régionaux peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ces organismes régionaux en matière de rétablissement de la paix et de maintien de la paix est très variable, mais aucun n'a encore égalé la capacité de l'ONU et son expérience dans ce domaine. L'Organisation est prête à les aider lorsqu'on le lui demande et lorsque les ressources sont suffisantes. Pour faire avancer ces efforts, j'ai l'intention d'organiser une autre réunion de haut niveau avec les accords et organismes régionaux pour donner suite à la réunion que j'ai organisée le 1er août 1994.

B. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix

Il est devenu évident que la diplomatie préventive n'est qu'un moyen parmi d'autres d'empêcher que les différends ne se transforment en conflit armé. Les autres moyens sont le déploiement préventif de personnel militaire et/ou de police; l'aide humanitaire préventive lorsque, par exemple, il s'agit de régler les problèmes posés par le déplacement de réfugiés dans une zone frontalière sensible; et la consolidation préventive de la paix, action qui, elle-même, peut revêtir de très nombreuses formes dans les domaines politique, économique et social, et qui vise particulièrement à prévenir d'éventuels conflits internes.

Toutes les actions préventives susmentionnées présentent les mêmes caractéristiques, qui sont les suivantes: il faut tout d'abord, dans tous les cas, être prévenu très vite sur l'existence d'un risque de conflit; il faut connaître les causes et la nature probable du conflit potentiel de façon à pouvoir définir les mesures préventives appropriées; et il faut le consentement de la ou des partie(s) exerçant leur juridiction sur le territoire où les dites mesures doivent être appliquées.

Le choix du moment est un facteur crucial. Pour que l'action préventive proposée ait des chances de réussir, un conflit latent doit être suffisamment "mûr". Le choix du moment est également un élément important dans le rétablissement et dans le maintien de la paix. La prévention, la maîtrise et le règlement d'un conflit s'apparentent à la prévention, à la maîtrise et à la guérison d'une maladie. Si le traitement est prescrit au mauvais moment dans l'évolution de la maladie, l'état du patient ne s'améliore pas, ce qui nuit à la crédibilité tant du traitement appliqué que du médecin qui l'a prescrit.

Le "rétablissement de la paix", tel que le définit l'ONU, consiste à recourir à des moyens diplomatiques pour convaincre les parties à un conflit de cesser les hostilités et de négocier un règlement pacifique de leur différend. Tous les moyens d'action à vocation préventive, tels que le maintien de la paix par des voies diplomatiques, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix, contribuent à l'instauration de conditions garantissant le succès du rétablissement de la paix ainsi qu'à l'application et à la consolidation du règlement de paix négocié.

C'est au Département des Affaires Politiques, dirigé par M. Marrack Goulding, Secrétaire Général Adjoint, qu'incombe au premier chef la responsabilité de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix. Ce département a été créé en 1992 pour regrouper toutes les fonctions politiques du Secrétariat en un seul service. Il convient néanmoins de distinguer les attributions qui sont celles du Département dans chacun de ces deux domaines. En matière de diplomatie préventive, le rôle du Département est de définir les mesures à prendre, leur mise en oeuvre étant confiée au département ou à l'organisme spécialisé concerné. En matière de rétablissement de la paix, le Département doit aussi, en règle générale, mettre en oeuvre les mesures

proposées.

Les tâches exécutées par le Département à l'appui de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix sont au nombre de cinq. Sa première tâche est de suivre, d'analyser et d'évaluer les événements politiques se produisant dans le monde entier. Ensuite, il doit déterminer quels sont les conflits réels ou potentiels que l'ONU pourrait contribuer à maîtriser et à régler. En troisième lieu, il doit présenter des recommandations au Secrétaire Général sur les mesures appropriées à prendre en de tels cas. En quatrième lieu, il met en oeuvre la politique approuvée lorsqu'elle relève de la diplomatie. Enfin, il aide le Secrétaire Général à exécuter les activités politiques décidées par celui-ci et/ou prescrites par l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, y compris en matière de contrôle des armements et de désarmement.

Le Centre pour les affaires de désarmement, qui fait partie intégrante du Département, est chargé de s'acquitter des tâches confiées au Secrétariat ayant trait à l'ensemble des questions de désarmement, par le biais de conseils, analyses et évaluations. La Division de l'assistance électorale, qui fait également partie intégrante du Département des affaires politiques, fournit, à la demande des États Membres, des services dans le domaine électoral. Le Département fournit également les services de secrétariat à l'Assemblée Générale, au Conseil de Sécurité et à leurs divers organes subsidiaires.

*Rapport du Secrétaire Général de l'ONU
sur l'activité de l'Organisation*

5 – LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Questions d'interprétation et d'application
de la Convention de Montréal de 1971
résultant de l'incident aérien de Lockerbie.

**(Jamahiriya Arabe Libyenne c. Royaume-Uni et
Jamahiriya Arabe Libyenne c. États-Unis d'Amérique)**

Le 3 mars 1992, le Gouvernement de la Jamahiriya Arabe Libyenne populaire et socialiste a déposé au Greffe de la Cour deux requêtes introductives d'instance distincte contre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, d'une part, et contre le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, au sujet d'un différend concernant l'interprétation et l'application de la

Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile signée à Montréal le 23 septembre 1971, différend qui trouvait son origine dans des actes ayant abouti à l'incident aérien survenu au-dessus de Lockerbie, en Écosse, le 21 décembre 1988.

Dans ses requêtes, la Libye se réfère aux accusations contre deux ressortissants libyens, portées respectivement par un *Grand Jury* des États-Unis et par le *Lord Advocate* d'Écosse, d'avoir fait placer une bombe à bord du vol 103 de la Pan Am. L'explosion de cette bombe avait provoqué la destruction de l'appareil et la mort de tous ceux qui se trouvaient à bord.

La Libye fait remarquer que les actes allégués constituent une infraction pénale aux fins de l'article premier de la Convention de Montréal qui, fait-elle valoir, est la seule convention pertinente en vigueur entre les Parties; elle soutient qu'elle a satisfait pleinement à toutes ses obligations au regard de cet instrument, dont l'article 5 prescrit à l'État de prendre les mesures nécessaires pour établir sa compétence à l'égard des auteurs présumés d'infractions se trouvant sur son territoire, dans le cas où ils ne sont pas extradés; qu'il n'existe aucun traité d'extradition en vigueur entre la Libye et les autres parties, et que la Libye était tenue, conformément à l'article 7 de la Convention, de soumettre l'affaire à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale.

La Libye soutient que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni violent la Convention de Montréal en rejetant les efforts déployés par la Libye pour régler la question dans le cadre du droit international, y compris la Convention de Montréal, en faisant pression sur la Libye pour qu'elle remette les deux ressortissants libyens aux fins de jugement.

Selon les requêtes, il n'a pas été possible de régler par voie de négociation les différends qui ont ainsi surgi, et les Parties n'ont pu se mettre d'accord sur l'organisation d'un arbitrage à cette fin. La Jamahiriya Arabe Libyenne a donc porté les différends devant la Cour sur la base de l'article 14, paragraphe 1, de la Convention de Montréal.

La Libye prie la Cour de dire et juger:

- a) Que la Libye a satisfait pleinement à toutes ses obligations au regard de la Convention de Montréal:
- b) Que les États-Unis et le Royaume-Uni ont violé, et continuent de violer, leurs obligations juridiques envers la Libye stipulées aux articles 5, paragraphes 2, 3, 7, 8, paragraphe 2, et 11 de la Convention de Montréal:
- c) Que les États-Unis et le Royaume-Uni sont juridiquement tenus de mettre fin et de renoncer immédiatement à ces violations et à toute forme de recours à la force ou à la menace contre la Libye, y compris la menace de recourir à la force contre la Libye, ainsi qu'à toute violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Libye.

Plus tard le même jour, la Libye a présenté deux demandes distinctes à la Cour, la priant d'indiquer immédiatement les mesures conservatoires suivantes:

- a) D'enjoindre aux États-Unis et au Royaume-Uni de ne pas prendre contre la Libye de mesures calculées pour exercer sur elle une coercition ou la forcer à livrer les individus accusés à quelque juridiction que ce soit hors de la Libye; et
- b) De faire en sorte qu'aucune mesure ne soit prise qui puisse porter préjudice de quelque manière aux droits de la Libye en ce qui concerne les instances introduites par les requêtes de la Libye.

Dans ces demandes, la Libye a prié en outre le Président, en attendant que la Cour se réunisse, d'exercer le pouvoir qui lui est conféré par le paragraphe 4 de l'article 74 du Règlement d'inviter les Parties à agir de manière que toute ordonnance de la Cour sur la demande en indication de mesures conservatoires de la Libye puisse avoir les effets voulus.

Dans une lettre du 6 mars 1992, le Conseiller juridique du Département d'État des États-Unis s'est référé à la demande spécifique présentée par la Libye en vertu du paragraphe 4 de l'article 74 du Règlement de la Cour dans la demande libyenne en indication de mesures conservatoires; le Conseiller juridique a déclaré, notamment, que

«compte tenu à la fois de l'absence de toute démonstration concrète de l'urgence relative à cette demande et de l'évolution que suit actuellement l'action du Conseil de Sécurité et du Secrétaire Général sur cette question... les mesures demandées par la Libye... sont inutiles et pourraient être mal interprétées».

La Libye a désigné M. Ahmed S. El-Kosheri pour siéger en qualité de juge *ad hoc*.

A l'ouverture des audiences sur les demandes en indication de mesures conservatoires, le Vice-Président de la Cour, faisant fonction de président en l'affaire, s'est référé à la demande formulée par la Libye en vertu du paragraphe 4 de l'article 74 du Règlement et a déclaré qu'après avoir procédé à un examen très attentif de toutes les circonstances alors portées à sa connaissance, il était parvenu à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu pour lui d'exercer le pouvoir discrétionnaire conféré au Président par cette disposition.

Lors de cinq audiences publiques, tenues les 26, 27 et 28 mars 1992, les parties dans chacune des deux affaires ont présenté des observations orales sur la demande en indication de mesures conservatoires. Un membre de la Cour a posé des questions aux deux agents dans chacune des affaires et le juge *ad hoc* a posé une question à l'agent de la Libye.

Lors d'une audience publique tenue le 14 avril 1992, la Cour a donné lecture de deux ordonnances sur les demandes en indication de mesures conservatoires présentées par la Libye, dans lesquelles elle a dit que les circonstances de l'espèce n'étaient pas de nature à exiger l'exercice de son pouvoir d'indiquer de telles mesures.

M. Oda, Vice-Président, faisant fonction de président et M. Ni, juge, ont joint des déclarations aux ordonnances de la Cour; MM. Evensen, Tarassov, Guillaume et Aguilar Mawdsley, juges, y ont joint une déclaration commune; MM. Lachs et Shahabuddeen, juges, ont joint les exposés de leur opinion individuelle; MM. Bedjaoui, Weeramantry, Ranjeva, Ajibola, juges, et M. El-Kosheri, juge *ad hoc*, ont joint aux ordonnances les exposés de leur opinion dissidente.

Par ordonnances datées du 19 juin 1992, la Cour, tenant compte de l'accord intervenu entre les parties au cours d'une réunion tenue avec leurs représentants, le 5 juin 1992 par le Vice-Président de la Cour, faisant fonction de président pour ces deux affaires, a fixé au 20 décembre 1993 la date d'expiration du délai pour le dépôt du mémoire de la Libye et au 20 juin 1995 la date d'expiration du délai pour le dépôt des contre-mémoires du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Le mémoire a été déposé dans le délai prescrit.

Les 16 et 20 juin 1995, respectivement, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique ont déposé des exceptions préliminaires contestant la compétence de la Cour pour connaître des requêtes de la Jamahiriya Arabe Libyenne.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 79 du Règlement, la procédure sur le fond est suspendue lorsque des exceptions préliminaires contestant la compétence de la Cour pour connaître des requêtes de la Jamahiriya Arabe Libyenne.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 79 du Règlement, la procédure sur le fond est suspendue lorsque des exceptions préliminaires ont été déposées. La date d'expiration du délai dans lequel la Jamahiriya Arabe Libyenne pourra présenter un exposé écrit contenant ses observations et conclusions sur les dites exceptions préliminaires sera fixée dès que le Président de la Cour se sera renseigné auprès des parties au cours d'une réunion qu'il tiendra avec les représentants de celles-ci.

5.1 – LE DROIT DE LA MER

La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer illustre le fait que le droit international peut aider l'humanité à concevoir les relations internationales sous un angle nouveau et à jeter les bases d'une réalité nouvelle. La Convention est un atout fondamental au regard du développement. Qu'il s'agisse des droits de navigation ou de survol, de la prospection ou de l'exploitation des ressources, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre la pollution, ou encore de la pêche et du transport maritime, la Convention est le point de référence de l'action internationale en faveur du développement. À travers elle peuvent être abordées toutes les questions qui intéressent l'utilisation des mers et des ressources marines.

La Convention doit également être prise et perçue sous un autre angle. Pour la première fois depuis un demi-siècle, l'humanité s'est donné les moyens d'agir de manière concertée pour concrétiser dans les faits le principe du respect du droit

international. Et l'homme poursuit son combat en vue d'assurer la primauté du droit dans les relations entre les nations et au sein de chacune d'elles.

Le droit de la mer est le symbole de cette quête incessante. Il témoigne de ce que l'humanité refuse d'assimiler le progrès à la concurrence effrénée, refuse que la puissance économique l'emporte sur les droits nationaux le plus fondamentaux, refuse que la politique de la canonnière régisse les rapports entre les nations. En ratifiant la Convention sur le droit de la mer, la communauté internationale affirme sa volonté de voir le droit régir la conduite des nations. Elle proclame que le principe d'équité s'applique aux petits pays comme aux grands. Elle fait en sorte que les principes adoptés de concert déterminent le mode de développement que nous voulons pour notre planète. Nous entrons aujourd'hui dans une ère nouvelle. Cette grande réussite que nous célébrons ici donne un nouvel élan à la communauté internationale et lui ouvre de nouvelles perspectives. Grâce à elle, l'humanité prendra conscience de l'énorme potentiel que représente notre patrimoine commun.

La Secrétaire Général de l'ONU, novembre 1994

| | |
|-------------------------------|--|
| <i>Título</i> | <i>Manual de Francês Diplomático</i> |
| <i>Autora</i> | <i>Janine-Monique Bustani</i> |
| <i>Editoração Eletrônica</i> | <i>Paulo Pedersolli e Cláudia Capella</i> |
| <i>Revisão de Texto</i> | <i>José Romero Pereira Júnior</i> |
| <i>Formato</i> | <i>21 x 29,7 cm</i> |
| <i>Mancha Gráfica</i> | <i>13 x 25,9</i> |
| <i>Tipologia</i> | <i>Times New Roman 12/17,8</i> |
| <i>Papel</i> | <i>Cartão Supremo 240g² (capa)</i> <i>AP 75g²</i> |
| <i>Número de páginas</i> | <i>140</i> |
| <i>Tiragem</i> | <i>1.500 exemplares</i> |
| <i>Impressão e acabamento</i> | <i>Gráfica Brasil</i> |

Livros Grátis

(<http://www.livrosgratis.com.br>)

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)
[Baixar livros de Matemática](#)
[Baixar livros de Medicina](#)
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)
[Baixar livros de Meteorologia](#)
[Baixar Monografias e TCC](#)
[Baixar livros Multidisciplinar](#)
[Baixar livros de Música](#)
[Baixar livros de Psicologia](#)
[Baixar livros de Química](#)
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)
[Baixar livros de Serviço Social](#)
[Baixar livros de Sociologia](#)
[Baixar livros de Teologia](#)
[Baixar livros de Trabalho](#)
[Baixar livros de Turismo](#)